

TRANSNATIONAL

ASSOCIATIONS

TRANSNATIONALES



The Establishment of an
International Criminal Tribunal

Les acteurs transnationaux
face à l'ordre interétatique

1993 - n° 5

The review of international
associations and meetings

Revue bimestrielle septembre-octobre
Bureau de dépôt: Bruxelles X

La revue des associations et
des réunions internationales

TRANSNATIONAL ASSOCIATIONS

TRANSMATIONALE

45^e year

45^{me} année

This publication, produced by the UAI, appears six times a year.

The purpose of the studies, surveys and information included in this periodical concerning the international and transnational networks of nongovernmental organizations is to promote understanding of the association phenomenon in a human society which continues to grow and evolve.

The programme of the review, in accordance with the principles of the UAI, is intended to clarify general awareness concerning the associative phenomenon within the framework of international relations and, in particular, to inform associations about aspects of the problems which they tend to share or which are of common interest to them.

The columns of this review are open to association officers, research workers and specialists of association questions. The articles do not of course necessarily reflect the point of view of the publisher.

Cette publication, éditée par l'UAI, se présente à ses lecteurs sous la forme d'une revue de période bimestrielle.

Son objet associatif d'études, d'enquêtes, d'informations, au service des réseaux internationaux et transnationaux d'organisations non gouvernementales, s'attache aux idées et aux faits d'un phénomène de société humaine en expansion continue et en évolution hâtée.

Son programme, conforme aux principes et aux méthodes de l'UAI, vise, en général, à éclairer les connaissances du grand public sur la vie associative dans la perspective des relations internationales et, en particulier, à informer les associations des divers aspects de leurs problèmes propres et d'intérêt commun.

Les colonnes de la revue sont ouvertes à la fois aux responsables d'associations, chercheurs, spécialistes des matières associatives, dont les articles n'expriment pas nécessairement le point de vue de l'éditeur.

UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES	Secrétaire général / Secretary-General: Jacques RAEYMAECKERS (Belgique)	Andrew E. RICE (U.S.A.) Consultant, Former Deputy.
UNION OF INTERNATIONAL ASSOCIATIONS	Ambassadeur honoraire.	Cyril RITCHIE (Ireland).
EXECUTIVE COUNCIL	CONSEIL	President, Federation of Semi-Official and Established in Geneva.
Président:	Membres / Members: Jean BOULOUIS (France)	S.A. SAXENA (India)
Marcel MERLE (France)	Professeur émérite	Former Director
Professeur émérite	Université Panthéon-Assas (Paris II).	International Cooperative Alliance.
Université de Paris I	Paul CARON (Suisse)	Myriam SCHREIBER (Belgique)
Vice-Présidente	Expert financier	Vice-présidente
Frits HONDIUS (Netherlands)	Christian DE LAET (Canada)	Fédération abolitionniste internationale.
Secrétaire général adjoint,	Development Alternatives, Montréal	Dusan SIDJANSKI (Suisse)
Commission internationale de l'état civil.	Philip EVERETS (Netherlands)	Professeur, Université de Genève.
Raymonde MARTINEAU (Canada)	George KIBEDI (Canada)	Gianfranco TIBALDI (Italie)
Chargée des relations avec les ONG,	President, GIKC Consultants, Toronto.	Professeur, Université di Padova
Office européen des Nations Unies	Georges MALLEPRE (Belgique)	Auguste VANISTENDAEL (Belgique)
Egon SLOPĀNKĀ (Allemagne)	Directeur adjoint du Cabinet, UNESCO.	Ministre d'Etat.
Ancien secrétaire général de l'Alliance européenne des LICG-YMCAS (EAV)	Gregori MORZOV (Russie)	REPRESENTATIONS PERMANENTES DE L'UAI
Treasurer General:	Maitre émérite des sciences, Institut de l'économie mondiale, Académie des sciences de Russie.	UAI REPRESENTATIVES
Paul E. HIERNAUX (Belgique)		Organisation des Nations Unies:
Président honoraire de l'Association des chambres de (EURO-CHAMBRES).		New York: Andrew RICE
		Genève: Cyril RITCHIE
		Paris: Maryvonne STEPHAN

TRANSNATIONAL ASSOCIATIONS ASSOCIATIONS TRANSNATIONALES

1993 - N° 5

Rédaction/ Editorial
Jacques RAEYMAECKERS
Geneviève DEVILLE
Anthony J.N. JUDGE
Ghislaine de CONINCK
Paul GHILS
Myriam SCHREIBER

Published by/Publié par:
Union of International Associations (UIA)
(founded 1910)
Issn-0020-6059

Editorial and Administration :
Rue Washington 40, 1050 Bruxelles (Belgium)
Tel (02) 640 18 08 - 640 41 09
Tx 65080 INAC B- Fax (32) 649 32 69

Editeur responsable:
Jacques Raeymaeckers
Rue Washington 40, 1050 Bruxelles
(Belgique)
Tél. (02) 640 18 08 - 640 41 09
Télécopie: (32) 646 05 25

Subscription rate: BF 1.300, or equivalent
per year (6 issues) + postage BF 270.

Abonnement: FB 1.300 ou équivalent, par an
(6 numéros) + Frais de port FB 270.

Method of payment:
Mode de paiement à utiliser:

Bruxelles: Compte-chèque postal n° 000-
0034699-70 ou Compte n° 210-0508283-55 à
la Générale de Banque, 253, avenue Louise,
1050 Bruxelles.

London: Account n° 04552334, National
Westminster Bank Ltd., 21 Lombard Street.

Genève: Compte courant n° 472.043.30 Q à
l'Union des Banques Suisses.

Paris: par virement compte n° 545150-04200
au Crédit du Nord, 6-8, boulevard Hauss-
mann, Paris 75009.

Copyright © 1993 by Union of International
Associations. All rights reserved. No part of
this work may be reproduced or copied in any
form or by any means — graphic, electronic,
or mechanical, including photocopying, rec-
ording, taping, or information and retrieval
systems - without written permission of the
Secretary General, Union of International
Associations.

SOMMAIRE

CONTENT

S

Draft Statute International Tribunal by Chérif Bassioumi	250
Les acteurs transnationaux face à l'ordre interétatique par Paul Ghils	259
Financer le développement par le rachat de dettes IRED (Innovations et réseaux pour le développement)	268
Les associations internationales - cadre juridique et financier par Jacques Raeymaeckers	275
Creating marginalised dependent minorities. Relief programmes for refugees in Europe par B.E. Harrell-Bond	278
Education environnementale des populations rurales au Kenya par Mathenge J. Munene	282
Financial sustainability: the Philippine NGO experience by Cris Paez and José Noel Olano	289
International meetings in 1992 par Ghislaine de Coninck	292

Draft Statute International Tribunal

by M. Cherif Bassiouni *

Preface

*A revised and updated Statute for the establishment of an International Criminal Tribunal appears in this publication * *. It is another important step that has been taken to provide fair and impartial international justice for all people. Professor M. Cherif Bassiouni began this process over 20 years ago, and it embodies the historic mission of the International Association of Penal Law/Association internationale de droit pénal of which he is the president.*

The background description provided by Professor Bassiouni in his noteworthy Introduction, highlights the tortuous course of events which conditioned the evolution of the idea for the establishment of an international criminal jurisdiction during this troubled century. Indeed, after the Nuremberg and Tokyo military tribunals, the United Nations started the initiative whose origin dates back to the events that followed World War I. But, between the two world wars, the International Association of Penal Law provided the impetus through such scholars as Pella, Domedieu de Vabres, Givanovic, Saldana, Sottile, Spiropoulos and others who are mentioned in the Introduction. Bassiouni's writings and those of others highlight the problems connected with the establishment of such a court. But his detailed and carefully studied plan presented herein answers most of these questions.

The question remains, however, about the adoption of an international code of crimes, which the United Nations has put aside since it tabled the 1954 Draft Code of Offences Against the Peace and Security of Mankind. In the last ten years, the work of the International Law Commission on this project is useful in considering the problems posed by the codification of such crimes, even though an earlier project by Bassiouni shows that it can be accomplished. But the ILC's efforts and those of others have not had their needed impact, due to the opposition of certain major powers. Nevertheless, the many interested scholars, among whom Bassiouni is the leading one, have continued their efforts, joined by other organizations. As indicated below in the Introduction, they include the American Bar Association, Parliamentarians for Global Action, and the World Federalist Association. The cumulative effect of individual scholarship and organizational efforts is already producing a noticeable result, as evidenced by the 1992 European Parliamentary Assembly's interest in the question, and the results of the ILC's Working Group on the subject, which were submitted to the General Assembly in September 1992.

The draft statute has the great merit of showing the entire process in its dynamic reality, and is, as such, the culmination or arrival point of all the preceding efforts. It constitutes a significant step forward on the road to achieving an international criminal justice in an effective, credible, adequate, and plausible manner. We, therefore, owe our gratitude to M. Cherif Bassiouni for his efforts in describing how this difficult goal may be achieved.

Our every-day experience in this troubled world full of controversies, abuses of power, harm to the weak and many other transgressions and crimes, demonstrates how essential it is to attain, or at least to attempt to attain the goals of such an international criminal justice. This very reason demonstrates why such a project is so essential. It is also why we hope that this book will receive the widest distribution and the greatest attention by governments, parliamentarians, scholars, and all other interested persons and groups.

The enormous amount of reflection, thought and work evidenced in this project deserves the highest attention of all those who seek to achieve this goal. I hope that this project attains the recognition that it amply deserves.

* Professor of Law; President, International Human Rights Law Institute DePauw University; President, International Association of Penal Law; President, International Institute of Higher Studies in Criminal Sciences.

* * Reproduced from the issue of *Nouvelles études pénales* devoted to the draft statute for an International Criminal Tribunal

(n° 10, 1993), by Giuliano Vassalli, Judge, Constitutional Court of Italy; Formerly Minister of Justice, Senator-Deputy; Emeritus Professor of Criminal Law, The University of Rome; Vice President AIDP.

© 1993 Association internationale de droit pénal / Editions Eres.

Introduction

Past is Prologue
William Shakespeare

The hundred year history of efforts to establish a permanent international criminal court has been amply discussed by other scholars as well as myself. (1) It would be redundant therefore to cover the same ground. Instead, I thought it would be appropriate to describe some of the contemporary efforts in which I was involved over the last twenty years in my personal capacity, and in my dual capacity, as President of the International Association of Penal Law/Association International de Droit Pénal (IAPL/AIDP) and the International Institute of Higher Studies in Criminal Sciences (ISISC). Thus, this Introduction is subjective and the events it recounts necessarily selective.

The creation by the London Agreement in August 1945 of the International Military Tribunal for the Prosecution of the Major War Criminals of the European Theater at Nuremberg, (2) and the International Military Tribunal for the Far East by the Tokyo Agreement of 1946, (3) were certainly a turning point in the world community's interest in establishing a permanent international criminal court. Indeed, the horrors of World War II were on such an unprecedented scale that the need for such a court was self-evident. Thus, the United Nations developed two drafts for an international criminal court in 1951 and 1953; although the General Assembly tabled both versions. Thus, the historic opportunity following World War II was lost, just as it had been lost after World War I. (4)

The Cold War that followed World War II made it impossible for any renewed efforts to establish an international criminal court. The recent end to this confrontational era and the increased government interest in cooperation for the prevention and suppression of criminality, both international and transnational, increase the prospects for this court. But, there is still a surprising lack of vision and legal innovation on the part of political leaders and government officials, coupled with politically motivated opposition, which continue to impede the realization of an International Criminal Tribunal. (5)

In 1975, the Fifth United Nations Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders was held in Geneva. (6) Its principal outcomes were the adoption of two resolutions: one on the prevention of torture and the other on the prevention and suppression of terrorism. (7) I was privileged to have been elected one of the Honorary Vice-Presidents of the Congress. However, from a practical aspect, it was my role as "special consultant" on the topic of terrorism that allowed me not only to advance what became known as the "Torture Declaration", (8) but also to advance the idea of an international court within the context of the prevention and suppression of terrorism. I was then Secretary-General of the IAPL/AIDP. (9)

During the Fifth Congress, I also organized an ancillary meeting for the IAPL/AIDP on the establishment of an international criminal jurisdiction. The Proceedings were then published in the *Revue Internationale de Droit Pénal*. (10) But academic efforts during the troubled decade of the 70's were lost in the midst of a politically fragmented world in which violence and the threat of nuclear war were constantly present.

Nevertheless, the concerns of the international community were heightened as a result of increasing terror-

violence, as illustrated by hijacking and sabotaging of civilian aircraft as well as politically motivated assassinations, kidnappings, and hostage-takings. These concerns, however, did not significantly advance the idea of an international criminal court. The main reasons were the polarization and conflicting relations between two blocks of countries divided along ideological lines as well as the continuing armed struggle by national liberation movements. Thus, the prospects for international criminal cooperation to prevent and suppress these crimes or any other ideologically or politically motivated form of violence were dim at best. (11) Consequently, the modest effort at the Fifth Congress to rekindle interest in an international criminal court, as well as the debates of the General Assembly and the Sixth Committee on Terrorism served only to heighten frustrations over the development of politically acceptable solutions. But, even this negative outcome increased international sensitivity to the problem as a whole and gave some impetus to the idea of an International criminal court as a possible solution. (12)

Meanwhile, in Southern Africa, the armed struggle of black Africans against *Apartheid* was intensifying, as was the repressive reactions of the ruling white South Africans. These tragic events became more noticeable to the western world. But, this fact alone was not enough to bring about a change that occurred only after a long and violent haul that ended with the independence of Namibia in 1990 and the official abolition of *Apartheid* in South Africa in 1991.

In the 1970's, however, the conflict was not limited to South Africa. It spread to a number of neighboring African states and it became a major East-West confrontation issue. The Non-Aligned States and the Eastern Bloc, lead by the U.S.S.R., caused the United Nations to adopt, in 1973, the *International Convention on the Suppression and Punishment of the Crime of Apartheid*. (13) This Convention provided in Article V for the establishment of an "international criminal jurisdiction." (14) Unlike any of the other 316 international instruments on international criminal law since 1915. (15) The Genocide Convention in Article VI provides for jurisdiction of an International Criminal Court in the event that one is established, but does not expressly call for it. (16)

The *Apartheid* Convention entered into effect in 1976, but there was no sign that the world's major powers were ready to implement Article V's jurisdictional provisions. Then, in 1979, the United Nations Commission on Human Rights, Ad-Hoc Working Group on Southern Africa, Chaired by Keba M'Baye, former President of the Supreme Court of Senegal and at this writing, Judge of the International Court of Justice, commissioned me to prepare a draft statute for an international criminal jurisdiction to implement the provisions of Article V of the *Apartheid* Convention. (17) It had taken three years of debate to reach that point, and it was my great privilege to have been selected for the task.

Between 1979-1980, I worked on the requested draft statute, while at the same time preparing a draft international criminal code for the IAPL/AIDP. (18) The draft international criminal code which I prepared was presented by the IAPL/AIDP to the Sixth United Nations Congress on Crime Prevention and the Treatment of Offenders, in Caracas, Venezuela, August-September, 1980. (19)

The meetings of the Ad-Hoc Working Group on Southern Africa in Geneva (20) overlapped with those of the Sixth Congress held in Caracas. I had less than 24 hours

between the presentation of the draft international criminal code in Caracas and that of the draft statute for an international criminal tribunal in Geneva. After a 14-hour airline trip from Caracas to Geneva, I presented my report which included the Tribunal's draft statute to the distinguished members of the Ad-Hoc Working Group and to my pleasant surprise, the draft statute for an international criminal jurisdiction to enforce Article V of the *Apartheid* Convention was unanimously accepted with only minor modifications. The next day, I returned to Caracas to speak on the *Draft Convention on the Prevention and Suppression of Torture*, which was being discussed at the Sixth Congress. (21)

A month later, the requested modifications to the draft statute of the Tribunal were submitted to the Ad-Hoc Working Group, which resolved to have it submitted to the Commission on Human Rights as *Draft Statute for the Creation of an International Criminal Jurisdiction to Implement the International Convention on the Suppression and Punishment of the Crime of Apartheid*. (22) The Commission on Human Rights did not change a single word of my report, which went entirely into this text.

Subsequently, the Commission on Human Rights, without discussion, resolved to have the draft circulated to member-states for their comments. The "Western block" was not ready to establish an international criminal court only for the prosecution of the crime of *apartheid*. Thus, no further United Nations action ensued. But, that did not dim my enthusiasm or that of a few other committed persons like Benjamin Ferencz, Robert Woetzel, and Louis Kos-Rabcewicz-Zubkowski, all members of the IAPL/AIDP who continued to work for the advancement of the idea and its practical realization.

By 1987, I had made some revisions to the draft statute prepared for the United Nations, as well as the draft international criminal code. I also thought that by combining an international criminal code with the court's statute, it would increase the understanding of government officials and researchers, while enhancing its opportunities for acceptance and adoption. Therefore, I combined the following revised texts: the court's statute, the code of crimes, an introductory study, a historical analysis on the evolution of the codification of international criminal law and on the establishment of an international criminal court, and an extensive bibliography. Martinus Nijhof published this work under the title *Draft International Code and A Draft Statute for an International Criminal Tribunal* in 1987.

Between 1987-89, I sought to make the draft statute of the international criminal tribunal better known world-wide and to convince scholars and world leaders of the desirability of establishing an international criminal court. (23) The idea for such a tribunal was not new, as stated above, but I believed its time had finally come. (24)

As evidenced by the many scholarly publications, (25) and the list of official and unofficial projects on the establishment of an international criminal court which appears below, it is clear that many others had, for almost a century, tirelessly worked on this idea. Among them, some need to be particularly remembered: Vespasian Pella, Romania's Minister to the League of Nations and principal author of the 1937 Protocol to the Convention on Terrorism; (26) Jean Graven, Rector Dean, Professor of criminal Law of the University of Geneva, (both were my predecessors as presidents of the IAPL/AIDP); Henri Donnedieu de Vabres, the distinguished professor of criminal law at the

University of Paris and Judge of the International Military Tribunal at Nuremberg (who was one of the founders of IAPL/AIDP); Stefan Glaser, a professor of criminal law at the University of Brussels; Benjamin Ferencz, an attorney with the United States prosecution team in the Nuremberg Subsequent Proceedings; and Professor Robert Woetzel of the United States; Louis Kos-Rabcewicz-Zubkowski, a Polish-Canadian who was the principal moving force behind the International Law Association, Draft Statute for an International Commission of Inquiry referred to below. (27) All of them are members of the IAPL/AIDP.

More recently, Senator Arlen Specter (28) and Congressman Jim Leach of the United States merit high regards for their efforts in support of the idea. (29)

Two organizations also deserve mention for their recent effort: Parliamentarians For Global Action, which espoused this idea as one of its global priorities, (30) and The World Federalist Association. (31)

They now join the two principal pioneers: the IAPL/AIDP (32) and the International Law Association. (33) These two organizations deserve the highest degree of recognition for their consistent and longstanding efforts.

By 1989, the interest of several world leaders became apparent with the calling of a Special Session of the General Assembly to deal with the growing problems of drugs. (34) On that occasion, A.N. Robinson, then Prime Minister of Trinidad and Tobago, who had studied my proposals as well as those of others, and with whom I had the opportunity to discuss the specifics of the draft statute at length, assumed a leadership role within the Caribbean and Latin American countries that should not be forgotten. As a result of his efforts, 15 Caribbean and Latin American countries officially supported the idea of an international criminal court at the United Nations 1989 General Assembly and at the 1990 Special Session on Narcotic Drugs. But, the United States and other major European countries, particularly the United Kingdom and France, were opposed to the idea at that time. As a result, not much progress on the idea took place, except for a cautious and, some would say, ambiguous mandate given by the General Assembly to the International Law Commission to continue its study of the question. (35) In response to the General Assembly's mandate, the ILC produced a short first report in 1990, which asked more questions than it answered, and perhaps rightfully so. (36)

Faced with that stagnant situation, but encouraged by the positions of Prime Minister Robinson and President Gorbachev, I decided to convene a meeting of experts at the International Institute of Higher Studies for Criminal Sciences (ISIS) in Siracusa to re-examine the 1980 draft I had done for the Ad-Hoc Working Group on Southern Africa, and which, as stated above, was subsequently improved. (37) Two persons deserve recognition for the success of this meeting: Professor Giuliano Vassalli, then Minister of Justice of Italy who placed the meeting under the Ministry's auspices, (38) and Prime Minister A.N. Robinson who agreed to co-chair the meeting with me. (39) The Committee, consisting of 51 experts from 20 countries, met 24-28 June 1990 in Siracusa, and modified my draft. These modifications were recorded and transcribed by Professor Christopher Blakesley of Louisiana State University, assisted by Professors Ved P. Nanda of the University of Denver and Daniel Derby of Toure Law School; all three of which are IAPL/AIDP members. (40)

The ISISC revised draft statute was attached to a policy statement on the control of transnational and international crime which I had also prepared for the meeting, and which was reviewed by the same Committee. The minor changes which were recommended were prepared by Professor Bert Swart of the University of Utrecht, who is also an IAPL/AIDP member. The combined text was entitled "A Policy Perspective on the Control of Transnational and International Criminality and for the Establishment of an International Criminal Tribunal", and was submitted by ISISC as an U.N. NGO Category II to the Eighth United Nations Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders (Havana, Cuba, 27 August - 7 September, 1990 as U.N. Doc. A/Conf. 144/NGO 7 (1990).

(41) At the Eighth Nations Congress, it became clear that the very idea of an international criminal court was facing new opposition by some European countries, even though a number of Caribbean and Latin American countries spoke out in its favor and other countries expressed their support.

(42) But, the Congress delegates of the United Kingdom and France were active in opposition, even though these two countries had voted earlier in the General Assembly for resolutions supporting the idea. (43) The result of this uncertainty was that only some supportive language appeared in the final report and resolutions of the Congress, which the General Assembly subsequently adopted.

(44) In 1991, the ILC presented its report on the Draft Code of Crimes Against the Peace and Security of Mankind to the Sixth Committee, which also discussed the idea of an international criminal court. (45) On this occasion, a number of countries voiced support, while others expressed opposition and reservations. But curiously, there was no consistency between governmental positions expressed at the General Assembly in 1989 and 1990, those expressed at the Sixth Committee in 1991, and those expressed at the Eighth United Nations Congress in Havana in 1990. A reason may be that many governments are concerned about creating a new international structure whose role and effectiveness cannot be clearly discerned. Further, these States are reluctant to assume the risk of creating an unwanted new international bureaucracy with unforeseen costs and whose methods and results are unpredictable. Thus, properly so, most governments need more time to study specific proposals before they can commit themselves to a final position. (46)

Another more banal, yet no less significant, reason for inconsistent positions by government officials at international meetings as well as visceral opposition to the idea of an international criminal court may well be due to lack of expertise, and the absence of follow-up or continuity within government agencies. Government representatives, for example, frequently vary at international meetings and their positions tend to reflect their personal knowledge of international criminal law and understanding of how an international criminal court could work. These officials are mostly diplomats, some of whom are very knowledgeable in public international law, although few have expertise in international criminal law. In fact, very few foreign affairs ministries have experts on this subject. Further, only a very limited number of people in these ministries have followed the history and evolution of this question. The same applies to ministries of justice, with the exception that in many countries, particularly in member-states of the Council of

Europe, Canada, and the United States there are a growing number of experts on inter-state cooperation in penal matters. But then foreign ministries only occasionally resort to their colleagues in justice ministries to assist them, or to participate in international conferences which include questions involving international criminal law. Even when government officials from justice and foreign affairs consult each other, the scarcity of specialized experts in international criminal law who can achieve a synthesis between criminal law and public international law, deprives international efforts of beneficial expertise. Additionally, many countries do not resort to academic experts. Those States that do, have significantly enhanced their representation and the quality of their work.

This problem of expertise is also keenly noticeable in the ILC's work on the *Draft Code of Crimes Against the Peace and Security of Mankind* and on the question of an international criminal court. The ILC is reluctant to use external expert opinions or to resort to consultations on these questions. However, there have recently been two important instances of unofficial ILC consultations with external experts on these questions which have proven quite beneficial. One consultation was at Talloires in the summer of 1991, where a number of ILC members attended a meeting organized by the Foundation for the Establishment of an International Criminal Court. The other consultation was a meeting in March 1992 at Courmayeur organized by the United Nations International Scientific and Professional Advisory Council (ISPAC), the IAPL/AIDP, and ISISC. (47) Furthermore, a member of the ILC attended the Siracusa meeting of June 1990 (48) and the Secretary of the ILC attended the Eighth United Nations Congress. (49)

It is noteworthy to mention that all the Courmayeur experts urged the ILC to decouple the study of an international criminal court from the Draft Code of Crimes. (50)

As a result of the Siracusa 1990 and Courmayeur March 1992 discussions, as well as consultations with government officials in many countries, and with some of the ILC members in Geneva May 21-22, 1992 on the occasion of that distinguished body's discussion of this question based on a report by Minister Dou Dou Thiam of Senegal, (51) I made further changes to the draft statute submitted to the Eighth United Nations Congress. (52)

The ILC's May 1992 meeting evidenced a new positive attitude by most of its distinguished members toward the need for such a Court. Thus, a drafting group (53) was formed, which bodes well for the ILC's report to the Sixth Committee's meeting at the Plenary Session of the General Assembly in the fall-winter of 1992. (54)

Two regional inter-governmental organizations have also taken the idea under consideration. The Organization of American States' Juridical Committee appointed Professor Jorge R. Vanossi of Argentina, a member of Parliament, to prepare a study on the subject. (55) In August 1992, the Juridical Committee conducted a special session of legal advisors in Latin-American foreign affairs ministries meeting in Rio de Janeiro under the direction of Ambassador Caminos, Assistant Secretary General for Legal Affairs, at which I was invited to discuss how an international criminal court would work.

In March 1992, the European Parliamentary Assembly discussed a proposal submitted by all of its members to work within the United Nations framework to establish an international criminal court to adjudicate crimes falling essentially within the category of war crimes. (56)

All of these developments led me to prepare a revised draft statute. The text which I developed and which follows takes into account the expectations and concerns of those who seek to have a court with exclusive jurisdiction over a wide variety of international crimes and those who would at best accept a court with concurrent jurisdiction over a limited number of crimes. My conclusions, based on a wide range of consultations, lead me to believe that if such a court or tribunal is to be established, it will have to be a compromise between these two positions — but one which will necessarily tilt toward a more limited formula.

The international community is not ready to plunge into the establishment of a new international institution whose results cannot be predictably measured to justify the creation of another international bureaucracy with unforeseen costs. Furthermore, the fear of prosecutorial abuse, embarrassment to governments and the possibility, even if all that is avoided, of having an ineffective institution, are genuine concerns that must be addressed. (57) Conversely, there are many valid concerns that such a tribunal could fall under the control or dominant influence of one or a few governments who would use it to further their policy interests.

A compromise approach is inevitable if such a court is ever to be established. Such a new international institution will have to start in a small way, though hopefully with effective means and sufficient resources to attain its goals and potentially to grow. But this institution will depend on whether it can obtain a large measure of cooperation from the member-states. Also, the court will have to earn international confidence and respect before it can grow and expand.

In this draft statute, I have sought to meet some of these concerns even though legal texts no matter how good or bad, seldom affect legal institutions. In this first analysis, an institution will only be as good as the people who operate it. Further, it must also be clearly understood that the effectiveness of such an international institution will depend on the cooperation and support of the member-states, as well as non-member-states, who may in some respects support the International Criminal Court by cooperating with it in the securing of evidence and enforce-

Notes

(1) See M. Cherif Bassiouni & Daniel Derby, *Final Report on the Establishment of an International Criminal Court for the Implementation of the Apartheid Convention and Other Relevant Instruments*, 9 Hofstra L. Rev. 523 (1981); Louis Kos-Rabcewicz-Zabkowski, *La Création d'une Cour Pénale Internationale et l'Administration Internationale de la Justice*, 1977 Can. Y.B. Int'l L. 253; Louis Kos-Rabcewicz-Zabkowski, *The Creation of an International Criminal Court*, in *International Terrorism and Political Crimes* 519 (M. Cherif Bassiouni ed. 1975); Gerhard Grebing, *La Création d'une Cour Pénale Internationale: Bilan et Perspectives*, 45 RIDP 435 (1974); Jean Dautricourt, *The Concept of International Criminal Court Jurisdiction — Definition and Limitations of the Subject*, in *A Treatise on International Criminal Law* 636 (M. Cherif Bassiouni & Ved P. Nanda eds. 1973); Miller, *Far Beyond Nuremberg: Steps Toward an International Criminal Jurisdiction*, 61 Ky. L.J. 925 (1973); Julius Stone & Robert Woetzel, *Toward a Feasible International Criminal Court* (1970); J. Klein & D. Wilkes, *United Nations Draft Statute for an International Criminal Court: An American Evaluation*, in *International*

ing of all or part of its judgments. Thus, unless such a high level of cooperation can be achieved, the effort will fail no matter how well drafted the statute may be.

My hope in preparing this revised draft statute is to advance the idea of establishing an International Criminal Court by providing those seriously interested in it with the benefit of a text, which combines both high expectations and practical realities. But, I hasten to add that the ideas reflected in the text of the draft statute which follows are presented with the humility of knowing that many others have engaged in the same effort for even longer than my 20 years of work on this question.

I also fully realize that the structure, and formulation of this draft statute can be improved, and hope that those who can will assume that task. My sustaining hope is the belief that my efforts will incrementally add to those that preceded me and, cumulatively, produce the desired result.

In the post-confrontational era, the people of the world have high expectations for a new world order in which peace is more than the absence of war, and justice more than hollow slogans. The establishment of an international court, which can effectively and fairly prosecute international and transnational crimes, irrespective of how high or mighty the perpetrator may be, is part of these high expectations. Indeed, any system of justice must be fair, impartial, and even-handed. (58) People everywhere want to see an international criminal justice that can deter or at least effectively, but fairly, prosecute and punish those who commit such horrible crimes as aggression, war crimes, crimes against humanity, genocide, *apartheid*, torture, slavery and slave-related practices. (59) If, for a variety of political reasons, this proves impossible at this time in history, then we must not lose the opportunity of establishing a court with less ambitious goals. We can start with the establishment of a court with a modest jurisdictional scope, provided that it can one day ripen into the type of universal court many of us hope for. If this Tribunal (or court) can be achieved, then the dreamers of today will be the architects of the world of tomorrow.

Chicago, July 1992

ional Criminal Law 573 (Gerhard O.W. Mueller & Edward Wise eds. 1965); Ambion, *Organization of a Court of International Criminal Jurisdiction*, 29 Phil. L. J. 345 (1954); P.M. Carjeu, *Projet d'une Jurisdiction Pénale Internationale* (1953) and *Quelques aspects du Nouveau Projet de Statut des Nations Unies pour une Jurisdiction criminelle internationale*, *Revue générale de Droit International Public*, juillet-sept. 1956, 401; Finch, *Draft Statute for an International Court*, 46 *Am.J. Int'l L.* 89 (1952); Quincy Wright, *Proposal for an International Criminal Court*, 46 *Am. J. Int'l L.* 60 (1952); Yeum-Li, *The Establishment for an Int'l Criminal Jurisdiction: The First Phase*, 46 *Am. J. Int'l L.* 73 (1952); Antoine Sarrile, *The Problem of the Creation of a Permanent Int'l Criminal Court* (1951); Vespasian Pella, *Towards an Int'l Criminal Court*, 44 *Am. J. Int'l L.* 37 (1950); Vespasian Pella, *Plan d'un Code Répressif Mondial*, 6 RIDP 148 (1935). See also Symposium issue 45 RIDP nos. 3-4 (1974) (containing contributions for the Fifth U.N. Congress on Crime Prevention and the Treatment of Offenders, Geneva, 1-12 Sept. 1975); Symposium issue 20 RIDP No. 1 (1949) (regarding the various U.N.

- drafts); Symposium issue (with articles by Donnedieu de Vabres and Francis Biddle) 19 RIDP No. 1 (1948); Symposium issue 17 RIDP Nos. 3-4 (1956). See generally Daniel Derby, *A Framework for International Criminal Law*, in 1 Int'l Criminal Law: Crimes 33 (M. Cherif Bassiouni ed. 1986); Robert Friedlander, *The Enforcement of Int'l Criminal Law: Fact or Fiction*, 17 Case W. Res. J. Int'l L. 79 (1985) (wherein the author re-examines Georg Schwarzenberger's query about the existence of international criminal law); Robert Friedlander, *The Foundations of Int'l Criminal Law: A Present Day Inquiry*, 15 Case W. Res. J. Int'l L. 13 (1983); Leslie C. Green, *Is There an Int'l Criminal Law?*, 21 Alberta L. Rev. 251 (1983); Leslie C. Green, *New Trends in Int'l Criminal Law*, 11 Isr. Y.B. Hum. Rts. 9 (1981); Benjamin Ferencz, *An Int'l Criminal Court* (1980) (documentary examination of the historical evolution of int'l crimes and the establishment of an int'l criminal court. Some scholars see the problem both in terms of the political will of the most powerful governments and the lack of scholarly consensus on the broader issue of the scope and content of int'l criminal law); Leslie C. Green, *An Int'l Criminal Code — Now?*, 3 *Dalhousie L.J.* 560 (1976); *Yoram Dinstein, Int'l Criminal Law*, 5 Isr. Y.B. Hum. Rts. 55 (1975); Quincy Wright, *The Scope of Int'l Criminal Law*, 15, Va. J. Int'l L. 562 (1975); *Report of the Int'l Law Commission on Questions of Int'l Criminal Jurisdiction*, U.N. Doc. A/CN.4/15 (1950); Georg Schwarzenberger, *The Problem of Int'l Criminal Law*, 3 *Current Legal Problems* 263 (1950).
- (2) 82 U.N.T.S. 279. See also *Trial of the Major War Criminals Before the International Military Tribunal*, 42 vols. (Nuremberg 1947).
- (3) *Proclamation of General Order No. 1 by the Supreme Allied Commander* 19 January 1946, amended 26 April 1946. See also *Trial of Japanese War Criminals* (U.S. Dept. of State, Washington, GPO, 1946).
- (4) See generally Claude Mullins, *A Prologue to Nuremberg* (1982).
- (5) In two recent law review articles, I discuss these prospects and problems, offering some answers to the questions and concerns that the establishment of an international criminal court engenders with many governments. See M. Cherif Bassiouni & Christopher L. Blakesley, *The Need for an International Criminal Court in the New World Order*, 25 *Vand. J. Transnat'l L.* 151 (1992); M. Cherif Bassiouni, *The Time Has Come for an International Criminal Court*, 1 *Indiana J. Int'l & Comp. L.* 1 (1991) (hereinafter "The Time Has Come").
- (6) This successful Congress was organized by Professor Gerhard O.W. Mueller, then Chief of the Section on Crime Prevention and Criminal Justice, who was also the Executive Secretary of the Congress. Professor Mueller is one of the American pioneers of international criminal law and a strong supporter of an international criminal court. He is a long standing Vice-President of the IAPOL/AIDP. See, e.g., *International Criminal Law* (Gerhard O.W. Mueller & Edward Wise eds. 1965).
- (7) See *Report to the Fifth United Nations Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders*, Geneva, September 1-12, 1975, A/C1.56.L.3, September 6, 1973, entitled: *Changes in Forms and Dimensions of Criminality — Transnational and National*, by Professor Heleno Fragoso (Brazil) Rapporteur, then Deputy Secretary General IAPOL/AIDP; and the working paper prepared by the United Nations Secretariat with the same title, A/C.56.L.3, Fifth United Nations Congress on the Prevention of Crime and Treatment of Offenders. See also G.A. Res. 40/61, 40 U.N. GAOR Supp. (No. 53) at 301, U.N. Doc. A/Res/40/61 (1985), reprinted in 25 I.L.M. 239 (1986) and U.N. Security Council Res. 579, U.N. Doc. S/Res/5799 (1985), reprinted in 25 I.L.M. 243 (1986).
- (8) United Nations Declaration on the Protection of All Persons from Being Subjected to Torture and Other Cruel, Inhuman and Degrading Treatment or Punishment, G.A. Res. 3452 (XXX), December 9, 1975. See G.A. Res. 3453 (XXX), adopted without a vote, December 9, 1975. The Convention Against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment, drafted by G.A. Res. 39/46, December 10, 1984, entered into force June 26, 1987, 39 U.N. GAOR Supp. (No. 51) 197, U.N. Doc. E/CN.4/1984/72, Annex (1984), reprinted in 23 I.L.M. 1027 (1984). See also *infra* note 21.
- (9) My distinguished predecessor as President of the IAPOL/AIDP, and a pioneer of this idea, Vespasian Pella, then Minister Plenipotentiary for Romania to the League of Nations, was one of the architects of the 1937 Protocol to the Terrorism Convention. This Protocol contained the Statute for an International Criminal Court. It never came into being as only India, to its great credit, ratified it, 16 November 1937, *League of Nations*, 0. J. Spec. Supp. No. 156(1938); *League of Nations Doc. c.547(0)M.3841* (1937).
- (10) Under the title *La Création d'une Jurisdiction Pénale Internationale et la Coopération Internationale en Matière Pénale*, 45 RIDP Nos. 3-4 (1974).
- (11) See, e.g., M. Cherif Bassiouni, *Ideologically Motivated Offenses and the Political Offense Exception in Extradition: A Proposed Juridical Standard for an Unruly Problem*, 19 *DePaul L. Rev.* 217, 217-69 (1969).
- (12) The United Nations' first in-depth inquiry was in a study prepared by the U.N. Secretariat, September 27, 1972, entitled *Measures to Prevent International Terrorism Which Endanger or Takes Innocent Human Lives or Jeopardizes Fundamental Freedoms, and Study of the Underlying Causes of Those Forms of Terrorism and Acts of Violence Which Lie in Misery, Frustration, Grievance and Despair and Which Causes Some People to Sacrifice Human Lives, Including Their Own, in an Attempt to Effect Radical Changes*, A/C.6/L.418; *Report of the Sixth Committee*, November 9, 1972, A/C.6/L.866. See also *The United States Draft Convention for the Prevention and Punishment of Certain Acts of International Terrorism*, A/C.6/L.850, September 25, 1972, prepared by Professor John Norton Moore of the University of Virginia while he served as Counselor in International Law to the Department of State; *Report of the Ad Hoc Committee on International Terrorism*, 28 U.N. GAOR, Supp. (No. 28), U.N. Doc. A/9028 (1975) and *supra* note 8.
- (13) G.A. Res. 3068, 28 U.N. GAOR, Supp. (No. 30) 75, U.N. Doc. 4/9030 (1973), reprinted in 12 I.L.M. 50 (1974).
- (14) *Id.*
- (15) See M. Cherif Bassiouni, *International Crimes: A Digest/Index of International Instruments 1815-1985* (1985) which lists 313 instruments. The additional international instruments adopted since then are as follows: IMO Convention on the Suppression of Unlawful Acts Against the Safety of Maritime Navigation, Mar. 10, 1988, 27 I.L.M. 668 (1988); Montreal Protocol, Dec. 20, 1988, 28 I.L.M. 493 (1989); and International Convention Against the Recruitment, Use, Financing and Training of Mercenaries, Dec. 4, 1989, U.N. Doc. A/RES/44/34, reprinted in 29 I.L.M. 91 (1990).
- (16) 78 U.N.T.S. 27, Dec. 9, 1948.
- (17) *Supra* note 13.
- (18) In both of these endeavors, I was assisted by Daniel Derby, then my assistant at DePaul University and now a Professor at Touro Law School in New York.
- (19) The text was then published as M. Cherif Bassiouni, *A Draft International Criminal Code* (1983). It was translated by Christine Van den Wyngaert (then a doctoral candidate at the Free Univ. of Brussels and now a Prof. of Criminal Law and Procedure at the Univ. of Antwerp) as *Projet de Code Pénal International*, in 52 RIDP No. 1-2 (1981), with commentaries by several scholars appearing in 52 RIDP No. 3-4 (1981). The draft code was subsequently translated into Spanish by Dr. José Luis de la Cuesta Arzamendi (then an Assistant Prof. of Criminal Law at the Basque Univ. of San Sebastian and now a full prof. and Vice-Rector of the Univ.) and published in a book entitled *Proyecto de Código Penal Internacional* (1984). In 1986, it was also translated and published in Hungarian by the Ministry of Justice of Hungary. Partial unpublished translations were also made in Arabic, Chinese, and Russian and

- disseminated in some governmental and academic/research centers in Egypt, China, and the U.S.S.R.
- (20) The Secretary of the Ad-Hoc Working Group who diligently followed this question was Mr. Hamid Gaham of the United Nations Centre for Human Rights.
- (21) This version was drafted in 1977 by Niall MacDermot, then Secretary-General of the International Commission of Jurists, and myself. It was then reviewed by a Committee of Experts, meeting at the International Institute of Higher Studies in Criminal Sciences (IISCS) Siracusa, Italy, co-chaired by Niall MacDermot and myself. The draft was then presented to the United Nations Sub-Committee on the Prevention of Discrimination and Protection of Minorities by the IAPL/AIDP as U.N. Doc. E/CN.4/NGO/213, 1 February 1978. The text along with the commentary which I prepared with Daniel Derby, appeared in 48 RIDP No. 3-4 (1978). See, Herman Burgers & Hans Danelius, *The United Nations Conventin Against Torture 26-7* (1988). One of the authors of this book, Hans Danelius now a Justice of Sweden's Supreme Court, was at that time Sweden's Ambassador who presented the official Swedish draft to the U.N. Sub-Committee. This Swedish draft was modeled on the AIDP draft prepared in Siracusa. See also José Luis de la Cuesta Arzamendi, *El Delito de Tortura* (1990). Burgers and Danelius are the two persons who deserve the most credit for the United Nations' adoption of the Convention.
- (22) E/CN.4/1426, 19 January 1980. Reprinted in 9 Hofstra L. Rev. 533 (1981).
- (23) President Gorbachev in September 1987 declared his support for an international criminal court. *Pravda* Sept. 16, 1987. Also reported by John Quigley, *Perestroika and International Law*, 83 Am. J. int'l L. 794 (1988). Professor Vladimir Kudriavtsev, an advisor to President Gorbachev was then Vice-President of the IAPL/AIDP and was familiar with my book and other writings on this subject.
- (24) See Bassiouni, "The Time Has Come," *supra* note 5.
- (25) See *supra* note 1.
- (26) See *supra* note 9.
- (27) Some of their works are cited *supra* note 1.
- (28) Bassiouni, "The Time Has Come," *supra* note 5 at 15. See also Senator Specter's statement in Congressional Record, 136 Cong. Rec. S8080 (Daily ed. June 18, 1990), which included the Draft Statute for an International Criminal Tribunal, prepared by M. Cherif Bassiouni and reviewed by the committee of experts in Siracusa, Italy before its submission to the Eighth United Nations Congress on the Prevention of Crime and Treatment of Offenders, *infra* note 41 and accompanying text. At the behest of Senator Specter, an amendment to the United States *Foreign Operations, Export Financing, and Related Programs Appropriations Act 1991*, pub. L. No. 101-513, § 599E(b)(1), 104 Stat. 1979, 2066 (1991), required the President of the United States and the Judicial Conference of the United States to report to Congress on the establishment of an International Criminal Court. As a result of these efforts, the Department of State filed an interim report with Congress in 1991, a subsequent report is expected in 1992. The Federal Judicial Conference also filed a report to Congress in October 1991, which was not unfavorable, although it raised Constitutional questions. Finally, the American Bar Association appointed a special task force, the *Task Force on an International Criminal Court*; chaired by Benjamin Civiletti, former Attorney General of the United States, and whose Reporter was John Murphy, Professor of Law at Villanova University. The Final Report dated June 1992, was submitted to the ABA House of Delegates in August 1992.
- (29) Their efforts are reported in Bassiouni, "The Time Has Come," *supra* note 5, at 15. See also H.R. 66, 100th Cong., 2nd Sess. (1989), introduced by Congressmen Leach and Kastenmeier calling for an international criminal court.
- (30) In September 1991, Parliamentarians for Global Action (PGA) held a major conference in Washington D.C. Many of its members such as Congressman Leach, United Kingdom Member of Parliament William Powell, and Canada's Member of Parliament Ian Waddell have taken initiatives to promote the idea of an international criminal court. Parliamentarians for Global Action, *Annual Report* (1991) at 11-12. The work of PGA is directed by Dr. Kennedy Graham of New Zealand with the support of Rob Dickson of the United States. The work of the PGA is reported in Bassiouni & Blakesley *supra* note 5 at 157. United Kingdom Member of Parliament William Powell made two important statements to Parliament one of them in Hansard's Parliamentary Debates 1033 (1991), as reported in *Id.*
- (31) Its Int'l President, J.B. Anderson, former Congressman from Illinois and 1980 Presidential Candidate, has been an active supporter of the idea. J.B. Anderson, *An Int'l Criminal Court - An Emerging Idea*, 15 Nova L. Rev. 431 (1991). P. Hoffman of The World Federalist Association has been particularly active and effective in promoting the idea, as has another long time champion, B. Ferencz. They merit significant recognition.
- (32) See *Report on the Creation of an Int'l Criminal Jurisdiction*, by Vespasian Pella, to the Interparliamentary Union, XXII Conference held in Berne and Geneva, 1924, in *l'Union Interparlementaire, Compte Rendu de la XXII Conférence tenue à Berne et à Genève en 1924*. Publié Interparlementaire, 1925. See also Draft Int'l Criminal Code, presented by the AIDP to the Sixth United Nations Congress on Crime Prevention and the Treatment of Offenders (Caracas, 1980) U.N. Doc. E/CN.4/NGO 213, updated in M. Cherif Bassiouni, A Draft Int'l Criminal Code and Draft Statute for an Int'l Criminal Tribunal (1987); *Projet de Statut pour la création d'une Chambre Criminelle au Sein de la Cour Permanente de Justice Internationale*, presented by the Int'l Association of Penal Law to the League of Nations in 1927, 5 RIDP (1928); *Project of the Int'l Association of Penal Law, in Actes du Premier Congrès International de Droit Pénal*, Bruxelles, 26-29 June 1926 (1927); *l'Union Interparlementaire, Compte Rendu de la XXII Conférence tenue à Washington et à Ottawa en 1925* (1925). See generally 52 RIDP Nos. 1-4 (1981); 45 RIDP Nos. 3-4 (1974).
- (33) The first ILA proposal was in 1926 in conjunction with the AIDP. See also Draft Statute for an International Commission of Criminal Inquiry and a Draft Statute for an International Criminal Court, International Law Association, 60th Conference, Montreal, August 29-September 4, 1982, in *Report of the 60th Conference of the International Law Association* (1983). The Chair of the Committee which drafted the proposal, Professor Louis Kos-Rabcewicz-Zubkowski, was a member of the Conseil de Direction of the IAPL/AIDP and all but one of the Committee's members were IAPL/AIDP members. The Committee's members are as follows: Professor David Oehler (Germany, Rapporteur), Dr. S.K. Chatterjee (United Kingdom), Professor Georges Levasseur (France), Professor Jacob Sundberg (Sweden), Professor Theo Vogler (Germany), and Professor Louis Kos-Rabcewicz-Zubkowski (Canada, Chairman). Cooperation between the ILA and IAPL/AIDP continues as evidenced by the fact that the ILA President Professor Saïd el-Dakkar, is an IAPL/AIDP member and he was gracious enough to invite me to be the first keynote speaker on the topic of an International Criminal Court at the ILA's 1992 Cairo Conference.
- (34) G.A. Res. 43/164 (1988) and 44/39 (1989). And, in particular, see Agenda item 152 entitled *International Criminal Responsibility of Individuals and Entities Engaged in Illicit Trafficking in Narcotic Drugs Across National Frontiers and Other Transnational Criminal Activities Establishment of an International Criminal Court with Jurisdiction Over Such Crimes, Report of the Sixth Committee to the General Assembly*, U.N. Doc. A/44/770 (1989). See also *Adoption of a Political Declaration and a Global Programme of Action, Draft Global Programme of Action by the Bureau of the Ad Hoc Committee of the Seventeenth Special Session of the General Assembly* (Item 14 of the provisional agenda), U.N.

- Doc. VA/S-17/AC.1/L.2 (1990) [hereinafter General Assembly Political Declaration].
- (35) General Assembly Political Declaration, *supra* note 34, which at paragraph 80 provides:
- Since the International Law Commission has been requested to consider the question of establishing an international criminal court or other international trial mechanism with jurisdiction over persons alleged to be engaged in illicit trafficking in narcotic drugs across national frontiers, the Administrative Committee on Co-ordination shall consider, in its annual adjustments to the United Nations system-wide action plan on drug abuse control requested by the General Assembly in its resolution 44/141 of 15 December 1989, the report of the Int'l Law Commission on the question. See generally 84 Am. J. Int'l L. 930, 930-33 (1990).
- (36) International Law Commission, Forty-Second Session, U.N. Doc. A/CN.4/430/Add. 1 at 36-54 (1990) *Eighth Report on the Draft Code of Crimes Against the Peace and Security of Mankind*.
- (37) See M. Cherif Bassiouni, A Draft International Criminal Code and Draft Statute for an International Criminal Tribunal (1987).
- (38) Professor Vassalli is now a judge of the Italian Constitutional Court. He has been a long-time Vice-President of IAPL/AIDP and a member of the Board of Directors of ISISC.
- (39) Prime Minister Robinson is now a Member of Parliament in Trinidad and Tobago.
- (40) For a list of participating experts, many of whom were government officials and officials of international and inter-governmental organizations (acting in their private capacity), see 15 Nova L. Rev. 353 at 429-32 (1991).
- (41) *Reprinted in* 15 Nova L. Rev. 353 (1991). The Siracusa Meeting of June 1990 was also convened "in cooperation" with the United Nations Crime Prevention and Criminal Justice Branch, whose dynamic Chief, Dr. Eduardo Viteri, was also the Executive Secretary of the Eighth Congress. The United Nations Crime Prevention and Criminal Justice Branch and ISISC have a special cooperation agreement.
- (42) *Inter alia* Brazil, Bulgaria, Colombia, Czechoslovakia, Israel, Poland, Romania, Trinidad and Tobago, the U.S.S.R., and Yugoslavia.
- (43) France and the United Kingdom voted in favor of the two General Assembly resolutions G.A. Res. 43/164 (1988) and 44/39 (1989) *supra* note 34. Either the governments of these two countries had changed their positions, or the delegates at the Congress were acting without coordination with their respective ministries of foreign affairs.
- (44) The Congress summarized in its report as follows:
- There was a need to develop clear ideas and a firm attitude on international co-operation, free of isolationism while respecting the sovereignty of States. Some delegations considered that the threat of major international crimes necessitated the establishment of an international criminal court. It would serve as an instrument for the defence of international peace and security, without which the sovereignty of some States, particularly small States, could be placed in jeopardy. *Report of the Eighth United Nations Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders*, U.N. Doc. A/Conf.144/28, at 227 (1990). Although, the Congress resolved as follows:
- The International Law Commission should be encouraged to continue to explore the possibility of establishing an international criminal court or some other international mechanism to have jurisdiction over persons who have committed offences (including offences connected with terrorism or with illicit trafficking in narcotic drugs or psychotropic substances), in accordance with General Assembly resolution 44/39 of 4 December 1989. Similarly, and in the light of the report that the International Law Commission will submit on this particular subject to the General Assembly at its forty-fifth session, the possibility might be considered of establishing an international criminal court or appropriate mechanism with each and all of the procedural and substantive arrangements that might guarantee both its effective operation and absolute respect for the sovereignty and the territorial and political integrity of States and the self-determination of peoples. States could also explore the possibility of establishing separate international criminal courts of regional or sub-regional jurisdiction in which grave international crimes, and particularly terrorism, could be brought to trial and the incorporation of such courts within the United Nations system. *Id.*, at 193-4.
- (45) International Law Commission, Forty Third Session, U.N. Doc. Supplement No. 10 A/46/10 at 198-276 (1991) *Tenth Report on the Draft Code of Crimes Against the Security of Mankind*.
- (46) A response to many of these concerns can be found in Bassiouni & Blakesley, *supra* note 5. See also Michael P. Scharf, *The Jury is Still Out on the Need for an International Criminal Court*, 1991 DukeJ. Comp. & Int. L. 135, 164-168. It should be noted however that, the public pronouncements of various heads of state and senior government officials have increasingly supported the idea. Among those who have taken such open and strongly supportive positions are President Pérez of Venezuela, President Gaviria Trujillo of Colombia, and German Foreign Minister Genscher. The governments of Costa Rica and Uruguay have also supported the idea.
- (47) A report on that meeting was submitted to the newly established United Nations Commission on Crime Prevention and Criminal Justice at its first session, Vienna, 21-30 April 1992, as U.N. Doc. E/CM.15/1992/NGO/4, p. 2, para. 4. Among the distinguished ILC participants were Ambassador Abdul Koromo (Sierra Leone), Chairman; Minister Dou Dou Thiam (Senegal), Special Rapporteur; Ambassador A. Jacovides (Cyprus); Ambassador R. Rosenstock (U.S.A.); Ambassador A. El-Khawasneh (Jordan); and Deputy Solicitor General P.O. Robinson (Jamaica). They were accompanied by Mr. Vladimir Kotliar, Secretary of the ILC and Director of the United Nations Codification Division and Mr. Manuel Rama-Montaldo, Senior Legal Officer of the United Nations Codification Division. Among the experts who participated at this meeting, and who also attended the Siracusa, June 1990 meeting are: Ambassador Hugo Caminos, Assistant Secretary General of Legal Affairs of the Organization of American States; Professor Christopher L. Blakesley; Professor Ved P. Nanda; Professor John Murphy, Rapporteur of the American Bar Association Task Force on an International Criminal Court, who prepared the ABA's *Report with Recommendation to House of Delegates*, June 1, 1992; and Professor Sharon Williams of Osgoode Hall. Other Courmayeur experts who were not at the Siracusa June 1990 meeting are: Professor G.O.W. Mueller, Distinguished Professor of Criminal Justice Rutgers University, former Chief United Nations Crime Prevention and Criminal Justice Branch and Vice President, IAPL/AIDP; Justice G. DiGennaro, a presiding justice of the Italian Supreme Court and former Executive Director of UNF-DAC; Professor Jordan Paust of the University of Houston; and Professor Reynaud Ottenhoff of the University of Pau, Secretary-General of IAPL/AIDP Professor Flavia Lattanzi of the University of Salerno; and Canada's Member of Parliament Ian Waddell, who was referred to earlier as an active PGA member, see *supra* note 30. With the exception of Professor Lattanzi and Member of Parliament Waddell, they are all IAPL/AIDP members.
- (48) Minister M. el-Baharna from Bahrain whose name is listed in 15 Nova L. Rev. 353, 429 (1991).
- (49) Mr. Vladimir Kotliar is both Director of the Codification Division and Secretary of the ILC, and he also attended the Talloires and Courmayeur meetings.
- (50) For the Draft Code of Crimes see *supra* note 45. The IAPL/AIDP is in the process of completing a critical report on the articles of the Draft Code to be published in 1992 in *Novvelles Etudes Pénales* vol. 10. Also, for a critical appraisal, see M. Cherif Bassiouni, Crimes Against Humanity in International Criminal Law (in print, 1992).

- (51) Minister Thiam has been the Special Rapporteur on the Draft Code of Crimes Against the Peace and Security of Humanity since 1982. And even though I have many great difficulties with the Draft Code, I must nonetheless express my admiration for Mr. Thiam's dedication and work on the Draft Code of Crimes for the last ten years.
- (52) This text appears below.
- (53) Chaired by Ambassador Abdul Koroma, of Sierra Leone, Former Chairman of the ILC. Ambassador Koroma chaired the Courmayeur meeting referred to above.
- (54) The Libyan situation surely contributed to the realization that such a Court could have a useful function in resolving international conflicts. See Aerial Incident at Lockerbie (Libya v. U.S.), 1992 ICJ Order (April 14) (request for indication of provisional measures); Aerial Incident at Lockerbie (Libya v. U.K.), 1992 ICJ Order (April 14) (request for indication of provisional measures).
- (55) The Inter-American Juridical Committee of the OAS at its 1990 session, held in Rio de Janeiro, Brazil (see document OEA/Ser. G? CP/doc. 2113/90, Nov. 7, 1990, page 53). See also 1990 Session of the Inter-American Juridical Committee, August 18 meeting, Minute No. 12. Ambassador Hugo Caminos, Assistant Secretary General for Legal Affairs of the O.A.S. provided this information and is following this question at the OAS.
- (56) *Report on the Establishment of an International Court to Judge War Crimes*, Eur. Parl. Ass., Mar. 26, 1992, Doc. No. 6587.
- (57) See Bassiouni & Blakesley, *supra* note 5.
- (58) It must be underscored that the post World War II prosecutions at Nuremberg and Tokyo were only limited to the defeated. Many, then and now, see it as a form of victor's vengeance, even though those prosecuted at Nuremberg clearly deserved it. This was not always the case with respect to the Tokyo prosecutions which for many individuals were unfair. Judges Roling (Netherlands) and Pal (India) filed strong dissents in the Tokyo judgments. See also e.g., R.H. Minear, *Victor's Justice: The Tokyo War Crimes Trial* (1971). One particular case of glaring unfairness was the prosecution of General Yamashita before a special United States Military Commission in the Philippines. In the denial of his *writ of certiorari* before the United States Supreme Court, Justices Rutledge and Murphy strongly deplored that injustice. In re Yamashita, 327 US 1 (1946). Subsequently, even the United States did not follow the standard set by this case. See T. Taylor, *Nuremberg and Viet Nam: An American Tragedy* (1970); J.J. Paust, *Superior Orders and Command Responsibility*, 3 Int'l Criminal Law: Enforcement 73 (M. Ch. Bassiouni ed. 1987). For authoritative scholarly analysis of command responsibility and obedience to superior orders, see N. Keizer, *Military Obedience* (1978); L.C. Green, *Superior Orders in National and Int'l Law* 15-242 (1976); Y. Dinstein, *The Defense of "Obedience to Superior Orders" in Int'l Law* (1965); E. Muller-Rappard, *L'Ordre Supérieur Militaire et Responsabilité du Subordonné* 185-251 (1965). All of them are IAIPL/AIDP members.
- It is also noteworthy that the Allies in World War II also committed numerous violations of the laws of war against their opponents in Japan and Germany. It is sufficient to recall the dropping of atomic bombs on the cities and civilians of Hiroshima and Nagasaki. Other violations against Germany and German POWs went unpunished, even though some were carefully documented. See A.M. de Zayas, *The Wehrmacht War Crimes Bureau, 1939-1945* (1990). See also J. Zawodny, *Death in the Forest: The Story of the Katyn Forest Massacre* (1962) (where USSR troops murdered thousands of Polish officers for purely political reasons, and then blamed this massacre on the German military). Besides this incident, the USSR ruthlessly handled German and other civilians and POWs, committing war crimes by the millions if we consider each death to be a separate crime. Yet this conduct did not even draw serious reproach by the other Allies. Another example of selective enforcement was the failure to prosecute or extradite Italian military personnel accused of war crimes in Ethiopia, Libya, and Yugoslavia. The same situation existed in the Indo-Pakistan war resulting from the War of Independence of Bangladesh in 1973. See Case Concerning the Trial of Pakistani Prisoners of War (Pakistan v. India), ICJ Reports 347 (1973). See also J.J. Paust & A. Blaustein, *War Crimes Jurisdiction and Due Process: The Bangladesh Experience*, 11 Vand. J. Trans. L. 1 (1978); H.S. Levie, *Legal Aspects of the Continued Detention of the Pakistani Prisoners of War by India*, 67 AJIL 512 (1973); N. MacDermot, *Crimes Against Humanity in Bangladesh*, 7 Int'l Law. 476 (1973).
- (59) After the Gulf War, the United States and other countries expressed the desire to prosecute Saddam Hussein and other military personnel for aggression and war crimes against Kuwait. Hearings were held before the United States Senate and the House of Representatives before which I testified and urged the establishment of an international criminal court, while other witnesses, prompted by political considerations, urged the establishment of *ad hoc* trials. See Hearing Before the Subcommittee on International Law, Immigration, and Refugees of the Committee on the Judiciary, House of Representatives (One Hundred Second Congress, 1st Session, Serial No. 3 1991); and in particular, see the testimony of M. Cherif Bassiouni, wherein it states "If we have an international system that operates irrespective of political considerations, then this system can indeed function and can apply to this and other conflicts." *Id.* at 25. Professor Telford Taylor of Columbia University, formerly Brigadier-General and Chief U.S. Prosecutor at the Nuremberg Subsequent Proceedings (under Control Council Law No. 10), expressed views similar to mine and supported an independent and impartial international criminal court. The same position was also publicly expressed and included in editorials by Lord Hartley Shawcross who was Chief Prosecutor for the United Kingdom at the Nuremberg IMT trials. The testimony of these two principal actors at what is the world's major initiative at international criminal adjudication is both telling and encouraging.

L'autre bipolarité?

*Les acteurs transnationaux face à l'ordre interétatique **

par Paul Ghils

English Summary

This paper discusses the place and role of international nongovernmental organisations (INGOs) and, more generally, of non-state actors within the international system. The interplay between international (and transnational) actors is seen as having a bipolar, asymmetrical structure : non-state actors historically and sociologically precede the emergence of states, the legitimacy of the former appearing as non-territorial and implying an open humanitarian order opposed to the closed interstate paradigm. Advances towards this aim are illustrated by: the evolving consultative status granted by UN agencies to NGOs; the observer status given to the International Committee of the Red Cross (ICRC); the Council of Europe Convention (1986) recognizing the legal personality of INGOs; the future status of European NGOs in the European Community; and the adoption of agreements concluded by the European social partners as binding EC provisions, in accordance with the principle of subsidiarity set out in the Maastricht Treaty.

Résumé

L'opposition classique entre les notions d'Etat et de société civile se retrouve de plus en plus fréquemment, dans le champ des relations internationales, dans l'opposition entre l'ordonnement interétatique et le fait transnational. Cette apparente bipolarité (tripolarité lorsque le transnational se dédouble entre secteur marchand et entités à but non lucratif) se traduit aux niveaux politique, juridique, sociologique et appelle, plus que le recours à de nouveaux paradigmes simplificateurs, la construction d'un modèle complexe et dynamique dont nous nous proposons de montrer la nécessité.

Le fait transnational, et en particulier le phénomène associatif international sur lequel nous centrerons notre analyse, ne peuvent en effet se réduire au simple symétrique du système (1) interétatique pour plusieurs raisons, notamment:

1. Le fait transnational est historiquement et sociologiquement antérieur à la genèse des Etats, quelle que soit la culture considérée;
2. A l'hétérogénéité juridique qui fonde le fait étatique répond l'hétérogénéité des relations transnationales,

* Version révisée de la communication faite par l'auteur à la conférence internationale sur "The United Nations and a New World Order for Peace and Justice" (Les Nations unies et a New World Order mondial pour la paix et la justice), organisée du 17 au 19 septembre 1991 à Vienne par l'Organisation internationale pour le progrès (International Progress Organisation, IPO).

dont l'institutionnalisation revêt des formes variées et variables;

3. Face à la souveraineté territoriale des Etats, les OING revendiquent une reconnaissance fondée sur leurs compétences extra-territoriales;
4. Les organisations internationales non gouvernementales (OING, aussi appelées associations internationales) agissent à la fois comme défenseurs des droits établis par les Etats (droits de l'homme), comme acteurs autonomes (action humanitaire, échanges scientifiques et techniques) et comme concurrentes des Etats (représentation des peuples et nations minorisés, mouvements religieux).

L'imbrication des problèmes mondiaux, associée à la révolution de l'information et des communications, a modifié et continue de modifier la nature et la dimension des problèmes auxquels les gouvernements se trouvent confrontés individuellement ou collectivement. En témoignent les formules juridiques régissant aujourd'hui les relations entre les acteurs étatiques et non étatiques dans tous les domaines de l'activité humaine, autant que celles qui sont imaginées pour l'avenir. C'est ainsi qu'on a vu les Nations unies accorder un statut consultatif à un grand nombre d'OING, et octroyer récemment le statut d'observateur, traditionnellement réservé aux Etats, au Comité international de la Croix-Rouge (non gouvernemental). De même, une OING comme l'Organisation mondiale pour la nature (IUCN) s'est vu confier l'administration d'un régime international, tandis que diverses organisations intergouvernementales s'engagent résolument dans des projets de coopération gérés de commun accord avec des acteurs

non étatiques. Enfin, ceux-ci voient leur personnalité juridique reconnue en droit international (Convention du Conseil de l'Europe), et leur action facilitée dans certains cadres par la création d'instruments juridiques nouveaux (projet de statut pour les associations au sein de la Communauté européenne, par la faculté offerte aux partenaires sociaux de la Communauté de conclure des accords collectifs pourvus de force contraignante, sans intervention des instances communautaires, en application du principe de subsidiarité défini dans le chapitre social du Traité de Maastricht). La complexification, voire la distorsion des relations internationales qui résultent de cette évolution ne peuvent plus être appréhendées que par le biais d'un paradigme complexe. Celui-ci devra rendre compte, au niveau politique, de la nature devenue polyarchique des relations entre acteurs et, au niveau théorique, de leurs interactions circonstancielles.

De l'interétatique au transnational

La conception la plus courante des relations internationales reste, aujourd'hui encore, celle qui retient de cet univers foisonnant le rôle singulier joué par les Etats. Si cette perspective a certes le mérite d'une élégante simplicité qui la rend accessible à l'entendement commun, nombreux sont les observateurs et les analystes qui lui reprochent de négliger toute une série d'autres éléments dont le jeu leur apparaît de plus en plus déterminant. Il en va ainsi des relations économiques, des questions de sécurité, des problèmes écologiques, des mouvements idéologiques et religieux et des échanges technologiques et scientifiques, qu'on peut légitimement considérer comme parties intégrantes du système international.

Les événements récents d'Europe centrale et orientale, y compris dans l'ex-URSS, ne font qu'accréditer la thèse de l'influence essentielle de la société civile — qu'on pourrait ici définir avec George Schöpflin [1991] comme l'articulation des intérêts de la société indépendamment de l'Etat, et qui s'est révélé être la source première de la métamorphose d'Etats qui ne pouvaient survivre qu'en imposant l'atomisation de cette même société civile. C'est l'action décisive d'individus et de groupes sociaux politiques et économiques, plus ou moins structurés et autonomes, qui a remodelé non seulement les structures internes de ces Etats et des Etats qui en sont issus, mais par ricochet les relations interétatiques en Europe et au-delà.

La tension contradictoire entre Etat et société civile, si elle ne débouche pas nécessairement sur des ruptures « catastrophiques » (au sens mathématique du terme) comme celles que nous venons de mentionner, sous-tend constamment les relations internes et externes des Etats. Sans doute est-ce la prégnance de la conception étatiste qui explique, dans ces circonstances historiques exceptionnelles, l'étonnement de ceux qui, citoyens ou responsables politiques, ne reconnaissent qu'aux seuls Etats le droit d'édicter les normes qui président à la vie politique nationale et internationale. H se trouve cependant de nombreux analystes pour contester la prédominance du paradigme réaliste, selon lequel les Etats, coexistant dans l'Etat de nature hobbesien, restent les seuls acteurs dignes d'être étudiés. De l'avis des premiers, la stérilité de la conception réaliste se révèle face à des phénomènes tels que la dissuasion nucléaire et le renforcement consécutif

de la coopération multilatérale; la prolifération des réseaux d'OING corrélatifs à la multiplication des OIG, celles-ci étant elles-mêmes l'une des réponses à la globalisation des problèmes mondiaux; les violations répétées de la souveraineté des Etats par les acteurs transnationaux, notamment dans le domaine économique; plus récemment, l'effondrement du modèle bipolaire est-ouest à la suite des bouleversements de nature à la fois économique, idéologique, socioculturelle et technoscientifique exogènes aux ex-pays de l'Est. Autant d'éléments qui contredisent les schémas conceptuels traditionnels et semblent justifier les partisans du transnationalisme.

Les spécialistes du droit international relèvent par ailleurs la situation historique du paradigme étatiste, qui remonte au traité de Grotius sur la guerre et la paix et aux traités de paix de Westphalie (1648), lesquels associent l'un et les autres les bases d'un ordre juridique international établissant la prééminence des entités territoriales étatiques sur l'ordre ancien, d'origine médiévale et d'essence spirituelle [Falk 1989]. D'abord limité à l'Europe, le système d'Etats territoriaux souverains s'étendit progressivement à l'ensemble de la Planète, à la faveur de l'expansion des empires coloniaux. Parvenu à ses limites géographiques, le système commence à se désagréger sous la poussée des puissances — Etats-Unis et Japon — nées en dehors de l'Europe, puis des nationalismes. Si l'organisation internationale de l'entre-deux-guerres restait encore universelle — tout au moins sur le plan conceptuel — sous les traits de la Société des Nations, le système européen devait sombrer définitivement lorsqu'il se dissocia de ses fondements chrétiens pour se scinder en courants libéral-démocrate, communiste et fasciste.

Après la seconde guerre mondiale, la dépendance mutuelle de plus en plus étroite des Etats, les liens entre les politiques nationales et les contraintes internationales et, aujourd'hui, le débordement généralisé des Etats par les facteurs économiques, écologiques, stratégiques et autres sont à l'origine des tentatives de certains analystes de décrire les relations internationales sous un angle nouveau. Leur ambition consiste, au delà et en deçà du niveau interétatique dont ils ne prétendent nier qu'il se maintient même s'il évolue, à intégrer les phénomènes qui le subvertissent d'une façon ou d'une autre, et qui relèvent du subnational, du transnational et du supranational. Nous n'aborderons toutefois dans cette étude que le niveau transnational, dont nous pensons qu'il fournit des éléments significatifs à la constitution d'une nouvelle *épistémé*.

L'antériorité du fait transnational

Si l'apparition, dans la mouvance transnationale, de paradigmes à orientation « globaliste », « pluraliste » ou dérivés de la théorie de l'« interdépendance » est récente, les phénomènes dont ils tentent de rendre compte sont bien antérieurs au développement de l'Etat moderne. Ainsi pourra-t-on ranger dans la catégorie transnationale les mouvements religieux décrits par les historiens, et dont l'influence peut persister pendant de nombreux siècles. Qu'il suffise de rappeler le Traité de Tordesillas de 1494, par lequel le pape Alexandre VI Borgia attribua à l'Espagne et au Portugal les territoires du Nouveau Monde situés de part et d'autre d'un méridien qui coupait l'Amérique du Sud

L'autre bipolarité?

en deux, et qui constitua une opération géopolitique dont le sous-continent conserve la trace. Ou encore, les ordres religieux qui inervent les «forces profondes» de l'évolution sociale au Moyen-Age: le médiéviste Léo Moulin [1980] voit dans l'ordre bénédictin de Cîteaux «la préfiguration pour ainsi dire parfaite d'une organisation transnationale destinée à durer Jusqu'à nos jours», même si, après son apogée du XII^e au XIV^e siècle il eut à souffrir, de par sa transnationalité précisément, de la genèse des Etats-nations.

Dans une autre région du monde et à peu près à la même époque, les échanges interculturels consécutifs à l'expansion de l'islam allaient permettre, du IX^e au XIV^e siècle surtout, la création d'ordres et de confréries transnationales «non étatiques», faisant contre-poids aux pouvoirs du prince. Ibn Khaldoun a décrit, à partir de leurs composantes culturelles, sociologiques, économiques et politiques, les équilibres subtils qui ont résulté de la constitution de ces réseaux. L'histoire des fondations en Europe occidentale fait également remonter l'origine de cette autre forme d'institution non étatique à une époque du Moyen Age antérieure à l'apparition de l'Etat moderne, où seules les corporations urbaines et l'Eglise catholique permettaient l'exercice d'une activité philanthropique au bénéfice des plus démunis [Hodson 1991]. Si certains auteurs (Lohmann 1992) ont tenté de remonter cette filière jusqu'à l'Antiquité, il nous semble cependant qu'il faut interpréter avec prudence des phénomènes dont la nature sociologique et politique gagnerait à être précisée avant que ne soit établie une éventuelle analogie avec les entreprises philanthropiques contemporaines, si l'on veut éviter les confusions terminologiques autant que les contre-sens historiques.

Dans les sociétés contemporaines, la prééminence de l'Etat n'est pas toujours aussi bien établie que pourrait le laisser supposer le crédit accordé au modèle. Comme le note Jean-François Bayart [1985; 1989], dans la plupart des sociétés africaines et latino-américaines l'Etat est considéré comme extérieur à la société civile, soit qu'il ait été imposé par le colonisateur, soit qu'il soit issu de mouvements révolutionnaires. La société civile réalise dans ce cas un travail de sappe qui ruine les projets d'un pouvoir étatique qui tantôt lui impose de se mobiliser (souvent contre les réseaux associatifs traditionnels, comme c'est le cas des régimes africains à parti unique), tantôt l'incite à se démobiliser (comme dans de nombreux pays d'Amérique latine). Le travail de résistance mené par les sociétés civiles s'enracine fréquemment dans des traditions culturelles, ethniques ou religieuses qui transcendent les frontières étatiques et qui renvoient à cette dimension essentielle à la compréhension du phénomène qu'est l'imaginaire du politique [Durand 1989]. De façon générale, l'anthropologie politique a amplement montré que les formations étatiques ne sont pas une constante de l'histoire des sociétés humaines, ni l'aboutissement nécessaire d'une évolution unilinéaire de ces dernières [Balandier 1984], Bernard Badie [1986] pour le monde arabo-musulman, John H. Hamer [1984] et Michael Bratton [1989] pour l'Afrique, Carmen Bernand [1988] pour l'Amérique andine et Marcel Merle [1986] pour les relations internationales contemporaines ont bien montré, parmi d'autres chercheurs, comment la perception du pouvoir étatique relative et spécifique celui-ci, au point qu'on peut se demander si l'objet étatique correspond bien à ce concept clair et distinct dont la science politique postule l'universalité.

Légitimité et souveraineté

Le rejet des acteurs non étatiques du champ d'étude de la conception classique repose notamment sur le fait que, au regard du droit international, seuls les Etats possèdent la personnalité juridique, et que la tradition issue du Pacte social et de l'état de nature invoqué par Hobbes regarde l'Etat comme le seul acteur légitime dans les relations internationales. Aussi l'une des préoccupations majeures des OING est-elle de rechercher de nouvelles sources de légitimité susceptibles de modifier l'ordonnement inter-étatique. On connaît à cet égard les espoirs suscités dans la communauté associative internationale par la quête d'un ordre transnational humanitaire, espoirs qui se fondent, comme le constate François Rigaux [1989], sur les carences d'un droit qui n'épuise pas la totalité des phénomènes juridiques internationaux. On connaît à cet égard l'action humanitaire menée par Henri Dunant puis par la Croix-Rouge internationale dans l'adoption par les Etats de nombreuses conventions sur la protection des malades et des blessés en temps de guerre ou à la suite de catastrophes naturelles et, aujourd'hui, des réfugiés et personnes déplacées. L'attribution, le 16 octobre 1990, du statut d'observateur auprès des Nations unies au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) représente une remarquable reconnaissance du rôle de l'institution sur le plan international. Fait plus remarquable encore, cette reconnaissance d'une « personnalité juridique fonctionnelle » découlant du droit international humanitaire constitue un fait unique dans le droit des organisations internationales puisque, comme chacun sait, le CICR n'est pas une institution interétatique mais une association internationale non gouvernementale [Koenig 1991].

Tout aussi connue est l'action humanitaire d'Amnesty International, qui a permis l'adoption par les Nations unies de la Résolution, puis de la Convention contre la torture; celle de la Commission internationale des juristes (CIJ) a contribué à l'élaboration de la Convention du Conseil de l'Europe dans le même domaine. D'autres actions contribuent à poser en termes nouveaux certaines questions de droit humanitaire: c'est ainsi qu'à la suite de l'expulsion de Médecins sans frontières (MSF) d'Ethiopie en 1985 et de la conférence internationale de Paris sur «droit et morale humanitaire» en 1986, la relation entre souveraineté internationale, aide d'urgence et droits de l'homme se trouva au centre de la résolution adoptée par la conférence proclamant «le droit et le devoir d'ingérence humanitaire». Par la suite, la poussée de l'opinion publique internationale et l'action de la diplomatie, française notamment, allaient mener à l'inscription du «droit d'ingérence» dans le droit international, par la résolution 43/131 de l'Assemblée générale de l'ONU (8 décembre 1988) sur l'assistance humanitaire aux victimes des catastrophes naturelles et situations d'urgence du même ordre, et la résolution 45/100 (14 décembre 1990) sur sa mise en œuvre. Cette poussée normative de ce qui, à l'origine, constituait un impératif moral, devait aboutir à un fait sans précédent dans l'histoire du droit public international, par l'adoption, le 5 avril 1991, de la résolution 688 dont le but est d'assurer la protection des Kurdes d'Irak. Fait sans précédent en effet, car cette résolution énonce un droit d'intervention dans les affaires intérieures d'un Etat souverain, et consacre peut-être, par la voie d'une coutume internationale, à vrai dire transnationale, le droit d'ingérence humanitaire [Torelli 1992].

L'autre bipolarité?

Outre qu'elles contribuent à la codification du droit international, les OING s'efforcent de se faire reconnaître elles-mêmes comme sujets de ce droit. La multiplication sans précédent de ces organisations sur tous les continents - près de 15.000 à l'heure actuelle selon le *Yearbook of International Organizations* (1992/93) établi par l'Union des associations internationales (UAI) — semblerait indiquer que les Etats et les OIG ne font pas obstacle à leur établissement ni à leur action. Le droit international privé s'attache depuis longtemps à aménager une forme de reconnaissance de la personnalité des OING, celles-ci n'ayant pas encore obtenu, à l'exception notable du CICR mentionné plus haut, de véritable statut juridique. Certains progrès ont cependant été accomplis, principalement dans le cadre de la collaboration des associations internationales avec les organes des Nations unies et avec le Conseil de l'Europe, secondairement dans d'autres contextes. Le «statut consultatif» mentionné à l'article 71 de la Charte des Nations unies, et repris par d'autres OIG, est aujourd'hui accordé par le Conseil économique et social (ECOSOC) à plus de 600 OING ou ONG à orientation internationale, dont 179 (en 1992) regroupées au sein de la Conférence des ONG ayant le statut consultatif auprès de l'ECOSOC (CONGO).

De nos jours, la place ménagée aux OING sur la scène internationale n'est pas sans poser à ces dernières des problèmes de nature contradictoire. De vocation essentiellement non territoriale et souvent universaliste, elles restent en effet soumises à des arrangements conclus avec des Etats particuliers pour y établir leur siège, se retrouvant de la sorte encadrées par des réglementations et juridictions nationales. De plus, le statut consultatif ne permet aux OING aucun droit (si ce n'est d'obtenir de l'Unesco des subventions dans certaines conditions) que celui d'être éventuellement consultées, et ne peut en aucun cas tenir lieu de véritable statut juridique. C'est pourquoi certaines associations continuent de revendiquer la création d'un tel statut, alors que d'autres, considérant que l'efficacité de leur action suppose leur pleine indépendance, proclament un droit et un devoir d'ingérence qui contredit les réserves que leur impose leur reconnaissance par les Etats.

La réticence des gouvernements face à l'élaboration d'un statut international des OING s'explique aisément par la résistance des souverainetés et la défense d'intérêts de tous ordres. A quoi il faut ajouter le fait de la pluralité des conceptions relatives à l'essence et à la signification du phénomène associatif dans les diverses sociétés, c'est-à-dire, au niveau le plus général, à la nature du lien entre l'Etat et la société civile. Si l'universalité de ce lien est problématique, l'accord des Etats comme des acteurs civils devrait être obtenu plus facilement dans le cadre d'organismes qui, comme le Conseil de l'Europe, se fondent *a priori* sur des conceptions politiques et sociales convergentes. De fait, les progrès réalisés dans la reconnaissance du fait associatif transnational par l'organisation européenne sont encourageants, et ont connu un saut qualitatif depuis l'adoption, le 24 avril 1986, de la Convention relative à la reconnaissance de la personnalité juridique des organisations internationales non gouvernementales, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1991 (2). De même, le projet de statut associatif des ONG européennes actuellement étudié par la Commission européenne et qui présente de larges convergences avec les objectifs de la Convention du Conseil de l'Europe, constituerait un pro-

grès par la reconnaissance du rôle que les associations; sont appelées à jouer dans le cadre d'une «Europe des citoyens».

L'innovation la plus audacieuse, toujours dans le cadre de la Communauté européenne, est l'application prévue par le Traité de Maastricht du principe de subsidiarité aux conventions collectives établies de commun accord par les partenaires sociaux européens, dans le cadre du «volet social» du Traité. Cette possibilité (3) apparaîtra comme originale dans la mesure où le principe de subsidiarité est habituellement conçu comme devant s'appliquer aux Etats, dans les cas où l'action de ceux-ci sera reconnue comme plus efficace que celle de la Communauté, qui ne serait appelée à intervenir que «dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être réalisés de manière satisfaisante par les Etats membres et peuvent donc, en raison des dimensions et des effets de l'action envisagée, être mieux réalisés au niveau communautaire» (Article 3B, alinéa 2). Le fait que des accords conclus par des acteurs non gouvernementaux dans le champ de l'espace social européen soient promus au statut de normes européennes constitue à cet égard une véritable innovation, de nature politique et juridique. Politique, par la place qui est faite à l'intervention officialisée par le Traité de Maastricht des organisations patronales et syndicales, intervention qui s'impose légalement à la politique de la Communauté en général et à la politique sociale en particulier. Juridique ensuite, par l'émergence d'un lieu de formation du droit, ici communautaire, autre que celui des instances étatiques ou interétatiques (Guéry 1992).

Du territorial à l'universel

Si l'action associative a conduit dans certains cas à l'adoption de nouvelles règles internationales, la complexité des problèmes internationaux et des relations entre les acteurs rend particulièrement malaisée toute initiative en ce sens. Plus fréquentes sont les actions des OING visant à solliciter le processus des gouvernements, dans un sens dont l'opinion publique perçoit la portée morale, ou à mettre en question le comportement des Etats lorsqu'est remise en cause la légitimité de leur action.

Un deuxième type de démarche consiste pour les OING à agir directement au niveau transnational, soit pour le bénéfice de leurs membres (associations syndicales, professionnelles et économiques), soit pour celui de groupes sociaux particuliers (développement économique et social, aide aux réfugiés, recherches scientifiques et techniques, actions de diffusion idéologique, culturelle et religieuse). La description et le classement des projets des associations peuvent se faire en fonction de nombreux critères, et les centres de recherches spécialisés se constituent en général leurs propres grilles d'analyse en combinant quelques uns des critères qui leur semblent les plus pertinents dans le cadre de leurs activités. On pourra donc choisir de classer les associations et leurs activités en fonction de leur extension géographique, de leur origine institutionnelle, de leur origine géographique, de leur structure juridique, de leur dimension, de leur degré d'autonomie, de leur degré de participation (membres et cadres) à la gestion/décision/réalisation/évaluation. En fonction aussi de leur secteur d'activité (agriculture, industrie, commerce, transports, santé, habitat et architecture, épargne et crédit, recyclage des produits, recherche pure, technologie appliquée, pisci-

culture, linguistique descriptive), du secteur de la population concerné (femmes, hommes, enfants, handicapés), de leur fonction (réalisation de projets, envoi de volontaires, organe de liaison ou de coordination, appui technique ou financier, évaluation, formation, information), de leurs objectifs et stratégies (économiques, idéologiques, sociaux, politiques, scientifiques, religieux).

Les actions des ONG dans le domaine du développement n'ont pas été sans influencer les gouvernements si l'on en juge par les orientations de certains programmes intergouvernementaux tels que le Plan de Lagos, adopté par les gouvernements de l'OUA en 1980 et qui accordait la priorité à l'auto-suffisance alimentaire et à l'intégration régionale, ou le Plan de lutte contre la faim de la CEE (1982) en faveur des stratégies alimentaires nationales. Plus récemment, la Charte africaine de participation populaire au développement et à la transformation («Charte d'Arusha») adoptée conjointement en 1990 par des associations africaines et internationales, les gouvernements africains et des organismes des Nations unies, marque la reconnaissance et la consécration de la contribution que les ONG locales, internationales et transnationales sont appelées à apporter au redressement de l'Afrique. Remarquable à ce titre, la Charte l'est aussi par la proposition qu'elle contient d'un développement qui passe à la fois par la démocratisation des institutions africaines et par la participation active de la société civile, par la voie notamment de ses réseaux associatifs.

On citera également l'important programme d'aide alimentaire et d'assistance technique adopté en décembre 1990 par la Communauté européenne en faveur de l'URSS — gelé jusqu'en juillet 1991 en raison de l'intervention de l'Armée Rouge dans les pays baltes — et assorti de garanties telles que le droit de regard des ONG sur la distribution des biens de première nécessité.

Les autres secteurs d'activité des ONG sont d'une extrême variété, nous n'en donnons ici que quelques exemples. Il est cependant un domaine révélateur des flux profonds qui sous-tendent les relations transnationales, bien qu'on le rattache moins souvent au monde associatif: celui de la communauté scientifique internationale, indissociable par ailleurs de la diffusion et des échanges technologiques qui découlent des progrès scientifiques. La communauté savante est sans doute la plus visible de ces composantes, même si on a pu la qualifier jadis de «*col-lège invisible*».

Plus largement, la communauté scientifique participe à la genèse des idées nouvelles et aux flux des échanges des savoirs. Cependant, la circulation de l'information et des découvertes est particulièrement dépendante de la solidité des réseaux sur lesquels elle s'appuie, et de l'équivalence entre ces réseaux et la solidité des faits qu'ils construisent [Callon 1989]. Le mouvement des idées, des théories et des connaissances nouvelles tisse aujourd'hui une trame qui déborde les sphères scientifiques et techniques naïvement conçues comme autonomes. C'est ainsi qu'aux initiatives à caractère social ou politique des associations de pouvoirs locaux s'ajoutent celles, de plus en plus nombreuses, d'associations internationales (médecins, ingénieurs, chercheurs, journalistes) qui, au delà de leur pratique professionnelle habituelle, dénoncent les dangers, actuels comme les déséquilibres écologiques ou potentiels comme les conflits nucléaires, qui menacent la survie de la Planète Heidelberg. Les interconnexions entre formations sociales autour du fait scientifique se traduisent par de

vastes projets de recherches, l'un des plus connus étant le Programme géosphère-biosphère, qui fait appel par l'intermédiaire de l'Unesco à la participation fondamentale des associations très diverses regroupées au sein du Conseil international des unions scientifiques (CIUS/ICSU) et, depuis 1986, des associations membres du Conseil international des sciences sociales (CISS), tous deux non gouvernementaux. On peut voir dans ce dernier programme l'une des plus fortes expressions de la volonté d'appréhender les effets des activités de l'homme sur le système planétaire dans leurs interactions, non seulement au niveau biophysique mais également dans la perspective plus récente de l'écologie humaine et des sciences sociales. La dimension transnationale de ces entreprises n'a pas échappé à leurs initiateurs, pour qui le dépassement du cadre de l'Etat-nation représente le défi le plus considérable posé aux sciences contemporaines [Jakobson et Price 1990].

De même, c'est la conscience des enjeux devenus transnationaux de la « techno-science » qui exacerbe aujourd'hui le débat interne à la communauté scientifique sur le rôle que la science et la technique sont appelées à jouer dans l'évolution du système international. L'Appel de Heidelberg, lancé par 52 prix Nobel et 200 chercheurs de renom international à l'adresse des chefs d'Etat et de gouvernement réunis à la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (le «Sommet de la Terre»), en est une illustration spectaculaire. Ses signataires fustigent en effet ce qu'ils appellent « l'idéologie irrationnelle qui s'oppose au progrès scientifique et industriel et nuit au développement économique et social », et défendent une «écologie scientifique» contre toute décision politique qui s'appuierait sur «des arguments pseudo-scientifiques ou sur des données fausses ou inappropriées». Le Manifeste visait, cela va de soi, les tenants de certains courants écologistes, et notamment de l'écologie politique, qui prônent une philosophie de la nature qui, au nom d'une éthique de la responsabilité à l'égard des générations futures, mettrait en péril la poursuite du progrès de la connaissance humaine. Si l'enjeu immédiat du débat — les décisions à prendre par la Conférence des Nations unies — en a certainement simplifié les termes, sa signification profonde devrait inciter à la réflexion. Car il met en jeu, outre des intérêts corporatistes que, selon certains, l'Appel dissimulait, le rôle de la science et de la technique dans nos sociétés et les rapports qu'elle entretient avec les pratiques politiques, sociales, religieuses et morales dans un contexte de plus en plus transnational et « biosphérique». Et, au delà de ces pratiques, l'investissement symbolique que représentent des courants de pensée oscillant entre deux utopies: celui de tradition newtonienne, aujourd'hui de nature technicienne, qui voit dans la connaissance accumulée par une élite d'experts la solution des problèmes qu'elle-même a créés; et celui de l'écologie radicale, d'inspiration anti-humaniste, romantique ou fondamentaliste, opposée à la science moderne sous couvert d'opposition au scientisme.

Les pôles du système international

Une troisième catégorie d'initiatives transnationales concerne les domaines où les gouvernements sont absents ou voient leur action paralysée. Les groupes associatifs sont alors amenés à défier ouvertement l'ordre étatique.

que ou interétatique, parfois sous la forme de mouvements sociaux faiblement structurés (mouvements étudiants, pacifistes, féminins), parfois sous des formes qui visent à modifier les structures étatiques (mouvements réformistes ou révolutionnaires comme la Charte 77 en Tchécoslovaquie, Solidarité en Pologne, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), les organisations religieuses dans de nombreuses régions du monde). Dans certains cas plus rares, les mouvements associatifs contribueront à la création de nouvelles structures interétatiques (Conseil de l'Europe, Unesco, Haut commissariat aux réfugiés) ou influeront sur l'adhésion (ou le refus de l'adhésion) de certains Etats (Afrique du Sud).

Pour ce qui est des initiatives prises par certaines OING en vue de la création de nouveaux organes intergouvernementaux (4), on notera avec intérêt l'évolution récente du système des Nations unies, le cas du Tribunal international, actuellement en projet. Après les tribunaux militaires de Nuremberg et de Tokyo, les Nations unies ont en effet repris le projet, dont l'origine remonte aux événements postérieurs à la deuxième guerre mondiale. Mais son inspiration est due, pour une grande part, à l'Association internationale de droit pénal dès l'entre-deux-guerres, aujourd'hui appuyée par les efforts d'autres associations, telles que le Barreau américain (American Bar Association), l'Action mondiale des parlementaires (PGA) et l'Association fédéraliste mondiale. L'effet cumulatif des initiatives individuelles de juristes de renom comme des associations citées se traduit d'ores et déjà par des faits tangibles, comme l'intérêt marqué par l'Assemblée parlementaire européenne dans ses activités de 1992 et les travaux de la Commission du droit international, dont les conclusions furent soumises à l'Assemblée générale des Nations unies la même année [Bassiouni 1993].

Dans cette perspective, il était naturel que les questions relatives à la guerre et à la paix fussent à l'origine d'études et de recherches, souvent réalisées par les associations elles-mêmes, et d'actions visant à infléchir le cours de la diplomatie internationale. Phénomène resté en marge des études universitaires, le mouvement associatif transnational en faveur de la paix a cependant attiré l'attention d'historiens comme Elly Hermon (1985; 1987), qui a retracé son développement face à la montée des périls dans l'entre-deux-guerres. Le Comité d'entente des grandes associations internationales joua de 1936 à 1939 après de l'Organisation de coopération intellectuelle de la Société des Nations un rôle analogue à celui qui est assumé aujourd'hui par le Comité de liaison ONG/Unesco. Avec ceci de remarquable que la phase de déclin de la SdN correspondit à une phase d'intensification considérable des activités du Comité d'entente, et à l'accroissement de son prestige et de sa force morale auprès de l'opinion publique. Non seulement le mouvement transnational pour la paix évita-t-il l'échec, mais il s'amplifia dans la mesure même où l'écroulement de l'« ordre » interétatique devenait prévisible.

Le pacifisme fit un retour en force sur la scène politique après la seconde guerre mondiale, sous des aspects extrêmement variables, puisant aux sources de l'utopie mondialiste, du socialisme anarchisant, des aspirations de nombreuses sectes et Eglises ou de l'objection de conscience laïque. Suivant les circonstances, il prit la forme de mouvements sociaux spontanés, de campagnes structurées au niveau national (la Campaign for Nuclear Disarmament britannique), de prises de position des partis politiques (de

gauche surtout) ou d'initiatives associatives transnationales (Association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire-IIPNW, 200.000 médecins dans 60 pays). Selon Pierre Hassner [1989], il apparait à son point culminant (1981-83) comme l'un des trois mouvements sociaux qui, avec mai 68 et Solidarité, auront le plus d'effet direct sur la politique des gouvernements et sur les relations internationales. Jusqu'à Tchernobyl, l'effort des pacifistes pour « dépasser Yalta » chercha en outre la convergence avec les mouvements pour les droits de l'homme en Europe de l'Est, comme il apparut clairement dans les réactions des ONG à la réunion de la CSCE à Madrid en 1980 [Garcia Vilar 1983].

Ce troisième mode d'action des OING sur la scène internationale, qui consiste à contester le fonctionnement des institutions étatiques ou interétatiques, à proposer des modifications structurelles ou même la création de nouveaux organismes (étatiques ou non), peut aboutir dans sa version la plus radicale à remettre directement en cause les fondements et la légitimité des Etats et de leurs organisations.

Une première forme de contestation, qui porte sur le fonctionnement des OIG et notamment de l'Organisation mondiale, concerne la représentativité de ces dernières vis à vis de «*Nous, les peuples...*» et des organisations de la société civile. C'est ainsi qu'en 1973 les universitaires canadiens MacDonald, Morris et Johnson proposèrent la création de deux chambres des Nations unies: l'une serait composée d'un exécutif de technocrates armés d'ordinateurs, l'autre serait une assemblée représentant les groupes sociaux déshérités des pays riches et les mouvements «anti-impérialistes» des pays pauvres.

Parmi les diverses propositions émanant d'associations internationales et visant à la création d'un organe mondial supranational, on citera également le World Order Models Project, créé en 1967 à l'initiative de l'Institute for World Order aux Etats-Unis. Le projet suscita divers modèles supranationaux dont le plus connu est sans conteste la «politie mondiale» proposée par le juriste Richard Falk en 1975. Celui-ci reprend les idées émises par les United World Federalists de la génération antérieure et propose la mise sur pied d'un organe législatif central tricaméral, chacune des chambres étant constituée sur la base de règles représentatives propres et d'un système électoral particulier. C'est une formule semblable que défend Marc Nerfin, secrétaire général de la Fondation internationale pour un autre développement (IFDA), pour qui les Nations unies devraient être dotées d'une représentation également tricamérale dont les composantes reviendraient au Prince (gouvernements), au Marchand (sociétés multinationales) et au Citoyen (forces transnationales à but non lucratif).

En 1982, les associations et individus réunis au sein du Réseau international pour une seconde chambre des Nations unies (INFUSA) reviennent à la formule bicamérale, l'originalité du projet proposé par le Réseau étant de recourir à l'article 22 de la Charte, dont on sait qu'il permet à l'Assemblée générale de créer un organe subsidiaire sans devoir modifier le contenu de la même Charte.

Sans doute ces diverses propositions ne sont-elles réalisables qu'à moyen ou à long terme, et relèvent-elles parfois de l'utopie, de l'aveu même de leurs promoteurs, dans la mesure où elles restent subordonnées à l'émergence d'une hypothétique conscience transnationale à l'échelle planétaire. Il existe cependant des courants d'idées ou des modes d'action plus radicaux qui visent à saper *hic et nunc*

la légitimité de certains aspects des prérogatives étatiques et interétatiques. Pour ne citer qu'un exemple, notre époque connaît dans certains mouvements religieux une catégorie de forces transnationales autrement plus puissantes, institutionnalisées à des degrés divers, presque toujours non étatiques mais non exemptes de visées politiques. Les mouvements de ce type se trouvent en outre converger, dans certains cas, avec cet autre ennemi du système étatique que constitue, au niveau subnational, le phénomène ethnique et nationaliste. On connaît la surdétermination religieuse du conflit opposant les Serbes aux Croates, le rôle de l'«alternative catholique» en Pologne [Luxmoore et Babiuch 1990] dans la vie polonaise depuis 1978, la dynamique de la réaction chiite en Iran. L'organisation de certains Etats n'a jamais été fondée sur un appareil laïc: le Pakistan est né d'un conflit d'ordre religieux, avant de se scinder en deux entités ethno-religieuses en 1974. L'Etat d'Israël ne conserve que peu de traces de l'héritage laïc de certains de ses fondateurs et, plus récemment, l'Inde a vu ses fondements laïcs remis en cause par une partie de la classe politique. En Occident même, certains Etats conservent des éléments théocratiques: l'Etat britannique et l'Eglise anglicane restent imbriqués à plusieurs niveaux, et le garant de l'Etat laïc et démocratique japonais reste l'empereur, toujours considéré comme le descendant des divinités fondatrices.

Le phénomène le plus significatif, dans le cadre de notre propos, reste toutefois le fait des grandes organisations religieuses, quels que soient leur structure et leur degré de hiérarchisation. Clandestines ou reconnues par les Etats, elles répondent en de nombreux points à la définition classique des OING. Les institutions religieuses possèdent leurs réseaux internationaux et s'insèrent de diverses manières dans les relations internationales. A la différence des Etats et malgré l'extension territoriale qui peut leur être assignée, celles d'entre elles qui prétendent à l'universalité récusent tout caractère territorial et se distinguent en cela de l'ordre des Etats, même si elles peuvent être transposées en formes géopolitiques [Hérodote, 1/1990]. Que leurs rapports avec les Etats s'insèrent dans l'espace juridique étatique ou le contestent ouvertement, la finalité spirituelle et, par dérivation, politique que les organisations religieuses se donnent les place en situation d'antagonisme effectif ou potentiel avec les Etats, en même temps qu'elle fonde leur antériorité historique par rapport à eux.

Certes, la relation de concurrence qui lie des deux types d'institution dans la recherche d'une légitimité varie en fonction des contextes culturels. C'est ainsi que, dans l'aire européenne, la structuration de la société civile s'est faite de façons différentes dans les régions de culture catholique, protestante et orthodoxe. Bernard Badie [1986] a bien montré — nous résumons grossièrement — que la tradition catholique, depuis le Moyen Age, considère que les domaines spirituel et temporel ne peuvent être servis par les mêmes juridictions, et qu'un domaine étatique autonome doit exister, où le prince tire sa légitimité du respect d'une loi naturelle strictement temporelle. L'Eglise sauvait par là sa propre autonomie, au sein d'une société civile dont la laïcisation progressive allait permettre l'essor de mouvements non étatiques très variés.

Le monde politique anglais se construit d'une autre façon: il apparaît plus comme un centre de coordination que comme un espace propre défini en opposition au pouvoir religieux ou à d'autres forces. Le politique est le point

d'articulation de la société civile, et non un contre-poids de celle-ci; le politique et le religieux sont en interaction et non en rupture — on retrouve là le monde politique britannique contemporain dans ce qui le sépare du politique d'origine chrétienne romaine.

En Europe orientale, le modèle est encore différent: les relations entre le religieux et le politique se sont constituées sur la base ambiguë de deux pouvoirs qui prétendaient l'un et l'autre à l'exercice des mêmes fonctions, sans jamais parvenir à l'emporter sur l'autre. Cette forme de théocratie allait entraver la construction de la société civile, d'une tradition juridique autonome et d'un système de contre-pouvoirs. L'indifférenciation entre le public et le privé qui allait en résulter a entravé, au contraire de ce qui s'est passé en Occident, la constitution d'un espace extra-politique qui s'est imposé comme l'une des bases de la société civile en région de culture chrétienne romaine: on retrouve l'«alternative catholique» de l'Europe orientale, qui tire sa force de cette différenciation plus nette entre le public et le civil.

Dans le monde juif, l'affirmation d'un cadre politique en rupture avec l'orthodoxie religieuse n'apparaît qu'à la fin du XIX^e siècle, pour s'accomplir dans le sionisme politique et la création de l'Etat d'Israël contemporain. Si la centrante de la figure étatique dans la construction politique est ainsi au fondement de la nation juive moderne, l'alliance entre la religion et le sionisme laïc n'est pas sans poser des problèmes: l'autonomie du politique reste fragile dans la mesure où, d'une part, le sionisme religieux ne lui reconnaît de légitimité que théologique et où, d'autre part, le sionisme recèle le danger d'une absolutisation du séculier qui risque de réduire l'identité juive aux seuls pôles de son Etat, de son territoire et de sa langue [Dieckhoff 1989].

Le double pouvoir, public et religieux (ou civil), est par contre inconcevable en islam: la communauté des croyants (*umma*) dérive sa légitimité de Dieu, alors que le pouvoir politique n'est que nécessaire. Parce qu'il est humain (ou civil), le pouvoir temporel ne peut pas être légitime, et reste soumis aux oulémas (ceux qui savent). De nature universelle et non territoriale, Pomma ne saurait non plus accepter pleinement l'idée de nation, même si la pratique politique du monde musulman s'accommode à la fois d'une certaine forme d'Etat et d'une certaine idée de la nation. «*Les militants islamistes ne rêvent pas de revenir au Moyen Age, mais de soumettre la modernité — par eux perçue comme un ensemble de technai qui n'aurait de lien que contingent avec l'ordre traduit — à l'ordre transcendantal*» [Kepel 1985, p. 440].

Ces quelques observations trop rapides font entrevoir la portée du débat sur l'universalité de l'Etat, et donc de la société civile et des mouvements associatifs qui la structurent. L'universalité des pratiques associatives, aujourd'hui en voie de transnationalisation, réside peut-être davantage dans certaines réponses solidaires, au delà des divergences culturelles, à des défis semblables qui appellent des réactions semblables de la part des citoyens. Après la désacralisation de la nation puis de l'Etat, la société civile et ses réseaux associatifs transnationaux incarnent peut-être, comme le suggère Jean-Yves Guiomar [1989], *l'universum* que les nations concurrentes n'ont jamais réussi à fonder.

Quel paradigme ?

Nous avons tenté de montrer dans les pages qui précèdent

dent que l'objet des relations internationales est, sinon éclaté, du moins pluriel, et que de ce fait il appelle l'élaboration d'un paradigme adéquat au système qu'elles constituent, qui rende compte de leur complexité et de leurs transformations, sur la base des éléments suivants:

1. Un cadre d'investigation visant à la globalité, non seulement dans le sens spatial mais aussi dans la considération des différents niveaux impliqués (géopolitique, normes internationales, représentations socioculturelles);
2. le caractère transitoire du système international;
3. l'interaction entre éléments territoriaux (étatiques) et non territoriaux (transnationaux);
4. la polyvalence de certains acteurs, notamment transnationaux, dont le rôle peut s'inscrire simultanément ou successivement dans des contextes territoriaux et non territoriaux.

Les comportements des acteurs étatiques et non étatiques, et les systèmes ou sous-systèmes qu'ils constituent, correspondent à des logiques distinctes, comme l'a bien noté Jean-Louis Vullierme [1988; 1989]. Le paradigme classique, caractérisé par la théorie de la souveraineté, l'antériorité de l'autorité politique sur une société qui au départ serait plongée dans l'anarchie primitive, serait en effet régi par une logique monopolistique qui commande toutes les transactions prenant place sur le territoire relevant de sa juridiction.

A cette première logique répond une logique de la communauté, celle-ci étant organisée en sociétés distinctes régies par un principe d'hétérogénéité au sein d'un écosystème commun. On retrouve de la sorte les deux acceptations habituelles de la notion d'Etat: la commande politique (ou gouvernement), ou politique de premier ordre, et le système que constitue la Cité, politique de second ordre, système capable de se doter d'un instrument de régulation.

Les phénomènes transnationaux de toutes natures correspondraient alors aux dépendances transversales entre les différentes unités politiques englobées dans l'écosystème de référence. Si on admet avec Vullierme que le système politique est le seul des systèmes à s'opposer par nature aux transversalités, on perçoit la raison des antagonismes entre logique étatique et logique transnationale, les acteurs étant le siège actuel ou potentiel de deux sentiments d'appartenance qui se font concurrence. La «société civile internationale» (5) correspondrait alors au déploiement des forces transversales, qu'elles soient sectorielles, régionales ou universelles, concurrentiellement à l'affaiblissement corrélatif des unités étatiques.

Ce ne sont là que quelques indications simplificatrices, qui ne rendent certes pas compte de l'infinie variété des phénomènes réels. Notons toutefois, en dernière remarque, que si l'on intègre à ce modèle à ce modèle d'explication un facteur temporel réversible, on sera conduit à décrire des ensembles qui se composent et se décomposent successivement, dans le sens vertical des relations entre les unités politiques et un organe supranational, et horizontal entre les formations associatives qui se font et se défont.

Ainsi conçu, le système international présente en outre deux caractéristiques. En premier lieu, chacun de ces deux axes, l'interétatique et le transnational, s'affaiblit sous la poussée de l'autre ou s'affirmit à ses dépens, avec l'infinie des états intermédiaires, issus du compromis ou de la dissuasion, que peut engendrer cette oscillation.

En deuxième lieu, de nombreux acteurs — individus,

mouvements et associations, entités ethniques — assument simultanément plusieurs rôles, à plusieurs niveaux. C'est ainsi que la Commission trilatérale, composée des «meilleurs cerveaux» des secteurs politiques, économiques et universitaires d'Amérique du Nord, du Japon et d'Europe (encore) occidentale, aborde par le biais associatif et transnational des problèmes mondiaux de nature non territoriale que le système interétatique n'est plus à même de résoudre seul. A ce titre, la Commission trilatérale est une entité de nature transactionnelle dans la mesure où elle exerce une influence prépondérante sur les élites gouvernantes les plus puissantes, tout en restant en prise sur les courants économiques, politiques et intellectuels des sociétés dont elles émanent.

Les associations professionnelles, scientifiques, syndicales se trouvent également à la croisée de deux orientations: celle qui amène leurs membres à exercer des pressions sur les politiques de leurs gouvernements, et à resserrer dans le même temps les solidarités transnationales, lorsqu'il s'agit pas exemple de défendre des intérêts professionnels face aux sociétés multinationales. On citera aussi, dans le même ordre d'idées, les fondations politiques privées à orientation internationale, qui ont contribué de manière significative à la transition vers la démocratie de pays tels que le Portugal et l'Espagne dans les années 70 ou du Chili à la fin des années 80, apparaissant de la sorte comme des agents particuliers de la politique internationale [Pinto-Duschinsky 1991].

Enfin, autre cas significatif, les entités ethniques ou nationales, souvent qualifiées de «peuples», pourront tour à tour tisser des liens de solidarité transnationale comme l'Organisation des peuples et des nations non représentés (UNPO), jouer le rôle de bâtisseurs d'Etats comme les peuples baltes, ou au contraire miner l'intégrité des Etats, comme en URSS et en Yougoslavie.

Dans tous les cas de figure cités, on est en présence de phénomènes où les différentes logiques mentionnées plus haut s'entremêlent, au sein d'un système international que Seyom Brown [1988] nomme «polyarchique» du fait de la pluralité des centres de pouvoir et de l'obligation qui est faite aux gouvernements, aux entités subnationales, transnationales et supranationales de négocier à tous les niveaux l'allégeance des individus et groupes sociaux. A ce trait définitoire du système international nous ajouterions également le fait que les acteurs sont eux-mêmes le siège conflictuel de ces différentes logiques antagoniques, puisqu'ils sont appelés suivant les circonstances à agir en tant qu'entités nationales, transnationales, subnationales ou comme composantes d'un ensemble supranational. Polyarchie donc mais à deux niveaux, par imbrication des relations entre acteurs dans le système international, mais aussi par concurrence des rôles dans le chef des acteurs.

On trouve là les conditions de formation d'un système véritablement complexe, c'est-à-dire obéissant à des logiques divergentes mais indissociables, qu'on ne saurait réduire à la seule rationalité identitaire des acteurs étatiques, ni à un univers atomisé d'acteurs indifférenciés qui seraient tous, comme dans certaines conceptions systémiques, réduits au même statut. On y trouve aussi la possibilité de construire un modèle d'explication du système international qui, plutôt que de juxtaposer des paradigmes qui après tout pourraient paraître complémentaires, viserait à les intégrer dans un modèle qui rende compte de la pluralité des acteurs comme de la complexité de leurs relations.

Notes

- (1) Le terme «système» est ici entendu non seulement en tant qu'ensemble d'éléments en relation soumis à des lois homéostatiques, mais en tant qu'ensemble incluant à la fois de phénomènes identitaires (reproduction et stabilité) et des phénomènes de différenciation (ruptures et morphogénèse).
- (2) Pour qu'elle entre en vigueur, il fallait que la Convention fût ratifiée par trois pays au moins. Après le Royaume-Uni et la Grèce, la Belgique a ratifié la Convention le 4 septembre 1990 (suivie de près par la Suisse le 24 septembre), permettant de ce fait son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1991.
- (3) Possibilité théorique à l'heure où nous écrivons (juin 1993), du fait que le Traité doit encore être ratifié par la Grande-Bretagne, la ratification danoise étant acquise depuis le référendum organisé par le Danemark sur ce sujet en mai 1993.
- (4) Ce point est étudié plus en détail dans l'étude que nous avons consacrée à la notion de «société civile internationale», mentionnée en bibliographie.
- (5) Dans une étude récente (1992b), nous proposons l'emploi du terme dans ce cadre précis, pour désigner la notion mouvante d'ensemble faiblement structuré d'organisations et réseaux à prédominance non étatique (c'est-à-dire non dépourvus de composantes interétatiques et transnationales — multinationales — à but lucratif), par analogie avec la dichotomie moderne Etat/société civile (Ghils 1992a et 1993). Le terme est apparu récemment sous cette forme où sous une forme semblable (*global civil society* se retrouve fréquemment en anglais), pour désigner des notions proches, chez un certain nombre d'auteurs. Mentionnons Chesneaux (1991), Falk (1983), Booth (1991), Lipschutz (1992).

Références bibliographiques

- BADIE Bernard, *Les deux Etats* (pouvoir et société en Occident et en terre d'Islam), Fayard, Paris, 1986.
- BALANDIER Georges, *Anthropologie politique*, PUF, Paris, 1984.
- BAYART Jean-François, «L'énonciation du politique», in *Revue française de science politique*, juin 1985, 43-57.
- BERNARD Carmen, «Etat, civisme et pouvoirs dans les Andes», *Revue française de science politique*, octobre 1988.
- BOOTH Ken, «Security in anarchy: Utopian realism in theory and practice», *International Affairs*, juillet 1991, 527-545.
- BOURG Dominique, «Hans Jonas et l'écologie», *La Recherche*, juillet-août 1993.
- BRAILLARD Pierre, *La théorie des systèmes et les relations internationales*, Bruylant, Bruxelles, 1977.
- BRAILLARD Pierre, «Les sciences sociales et l'étude des relations internationales», *Revue internationale des sciences sociales*, 4/1984, 661-676.
- BROWN Seyom, *New Forces, Old Forces, and the Future of World Politics*, Glenview (Illinois): Scott, Foresman and Co., 1988.
- BRATTON Michael, «Beyond the State: Civil Society and Associational Life in Africa», in *World Politics*, April 1989, 407-430.
- GALLON Michel, et al., *La science et ses réseaux*, La Découverte/Conseil de l'Europe/Unesco, Paris, 1989.
- CHESNEAUX Jean, *De la modernité*, La Découverte, Paris, 1983.
- DIECKHOFF Alain, «Sionisme et judaïsme : la difficile et fragile autonomie du politique», *Revue française de science politique*, 6, décembre 1989.
- DUPUY René-Jean, *La communauté internationale entre le mythe et l'histoire*, Economica/Unesco, Paris, 1986.
- DUPUY René-Jean, *La clôture du système international*, PUF, Paris, 1989.
- DURAND Gilbert (éd.), *L'imaginaire du politique*, L'Harmattan, Paris, 1989.
- FALK Richard, *Revitalizing International Law*, Iowa State University, Ames, 1989.
- FENAUUX Robert, «Origine, nature et fonction des réseaux transnationaux d'organisations non gouvernementales: modèles européens de démocratie associative», in *Annuaire européen/European Yearbook*, vol. XXVIII, Martinus Nijhoff, La Haye, 1982, 16-51.
- GARCIA VILAR José Antonio, *las Organizaciones no Gubernamentales ante la Reunion de Madrid de la CSCE*, Universidad Pontificia de Salamanca, Salamanca, 1983.
- GHILS Paul, «Les images de la société civile», *Associations transnationales/Transnational Associations*, 1, 1992, 14-21.
- GHILS Paul, «The International Civil Society», *International Social Science Journal*, Unesco, 133, August 1992, 417-431.
- GHILS Paul, «Pour une Europe transculturale», in *FACCHI Paolo et al.* (a cura di), *Conflittualità Balcanica, Integrazione Europea*, Editrice, Trieste, 1993, 101-104.
- GHILS Paul, «De l'interétatique au transnational: les niveaux logiques de l'international», in René-Jean Dupuy (dir.), *Mélanges Marcel Merle: Les relations internationales à l'épreuve de la science politique*, Paris, Economica, 1993, 53-71.
- GHILS Paul, «Le concept et les notions de société civile», in C. Villain-Gandossi et J. Berting (eds.), *Le rôle des stéréotypes dans les relations internationales*, Gunter Narr Verlag, Tübingen, à paraître (1993).
- GUERY Gabriel, «La dimension conventionnelle de l'Europe sociale sur la base du Traité de Maastricht», *Revue internationale du travail*, 6/1992, 627-646.
- GUIOMAR Jean-Yves, *La nation entre l'histoire et la raison*, La Découverte, Paris, 1989.
- HAMER John H., «Preconditions and limits in the formation of associations: the self-help movement in Sub-Saharan Africa», *African Studies Review*, repris dans *Associations transnationales*, 5/1984, 276-283.
- HASSNER Pierre, «Le pacifisme aujourd'hui», *Encyclopédie philosophique universelle*, PUF, Paris, 1989, 1714-1717.
- HERMON Elly, «Regards sur les ONG dans le mouvement international de coopération intellectuelle et d'éducation pour la paix pendant l'entre-deux-guerres: le cas de l'Union des associations internationales», *Annales canadiennes d'histoire/Canadian Journal of History*, 3/1985, 337-367.
- HERMON Elly, «Le Comité d'entente des grandes associations internationales. Un chapitre de l'histoire du mouvement transnational d'éducation pour la paix et la coopération intellectuelle internationale», *Associations transnationales*, 2/1987, 68-78 et 4/1987, 208-217.
- Hérodote, «Eglises et géopolitique», 1/1990.
- HODSON H.V. (éd.), *The International Foundation Directory 1991*, Europa, Londres, 1991.
- JAKOBSON H.K. et PRICE M.F., *A Framework for Research on the Human Dimensions of Global Environmental Change*, CISS/Unesco, Paris, 1990.
- JONAS Hans, *Le Principe Responsabilité*, Cerf, Paris, 1990.
- KEPEL Gilles, «Les oulémas, l'intelligentsia et les islamistes en Egypte. Système social, ordre transcendantal et ordre traduit», *Revue française de science politique*, 3/1985, 424-445.
- KOENIG Christian, «Considérations juridiques sur le statut d'observateur du CICR auprès des Nations Unies», *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 787, janv.-fév. 1991, 39-52.
- LECOURT Dominique, *Contre la peur*, suivi de *Critique de l'Appel de Heidelberg*, Hachette, Paris, 1993.
- LIPSCHUTZ Ronnie D., «Reconstructing World Politics: the Emergence of Global Civil Society», *Millennium*, 3, Winter 1992, 389-420.
- LUXMORE J. et BABIUCH J., «Eastern Europe: the Catholic Alternative», in *The World Today*, April 1990, 70-73.
- MERLE Marcel, *Les acteurs dans les relations internationales*, Economica, Paris, 1986.
- MERLE Marcel, *Sociologie des relations internationales*, 4^e éd., Dalloz, 1988.
- MOULIN Léo, «Les origines médiévales de la transnationalité», in *Actes du Forum mondial des associations internationales*, UAI, Bruxelles, 1980.
- PINTO-DUSCHINSKY Michael, «Foreign political aid: the German political foundations and their US counterparts», *International Affairs*, 67, 1/1991, 33-63.
- RIGAUX François, *Vers une déclaration universelle du droit des peuples*, Vie ouvrière, Bruxelles, 1989.
- Union des associations internationales (UAI), *Yearbook of International Organizations 1992/93*, K.G. Saur, Munich, 1992.
- TORELLI Maurice, «De l'assistance à l'ingérence humanitaire», *Revue internationale de la Croix-Rouge*, mai-juin 1992, 258-258.
- VULLIERME Jean-Louis, «Les deux niveaux logiques du politique», conférence prononcée au colloque de Cerisy «Praxis et cognition», septembre 1988.
- VULLIERME Jean-Louis, *Le concept de système politique*, PUF, Paris, 1989.

Financer le développement par le rachat de dettes *

De ta théorie à la pratique

I. Le concept de SWAP

Le terme de swap signifie échange. Techniquement, on l'emploie depuis peu pour se référer à l'opération selon laquelle un gouvernement endetté accepte de rembourser sélectivement une partie de sa dette extérieure à la condition de pouvoir payer en monnaie nationale et que l'argent du paiement soit réinvesti dans le pays.

Ce que le gouvernement offre à un investisseur en échange de son investissement en monnaie étrangère, c'est la garantie de payer à leur valeur originale les billets à ordre que celui-ci présentera. (Cette garantie est négociée avant investissement). L'investisseur y trouve un avantage car il est possible sur ce qu'on appelle le marché secondaire d'acheter les billets à ordre des banques créancières à un prix inférieur à leur valeur nominale.

En d'autres termes, les conversions de dettes en programmes de développement reposent sur le principe selon lequel une partie de la dette extérieure d'un pays largement endetté est annulée contre l'engagement du débiteur de créer des fonds en monnaie nationale dans le but de financer des programmes visant à un développement durable. Ce mécanisme met en relation plusieurs partenaires : le gouvernement débiteur, le créancier, une ONG internationale et une organisation publique ou privée locale. En général, l'organisation non gouvernementale internationale joue le rôle d'intermédiaire entre les différents intervenants.

//, Les mécanismes de conversion des dettes bancaires en programmes de financement du développement

Les transactions de conversion se décomposent en plusieurs étapes.

* Cet article a paru précédemment dans *IRED-Forum* n° 47, avril-juin 1993, publié par Innovations et réseaux pour le développement (IRED).

1. Obtenir l'approbation des autorités du pays concerné, y compris de la Banque centrale, pour le principe d'une conversion sans le cadre réglementaire défini par le gouvernement.

2. Identifier les projets susceptibles de rentrer dans le cadre de telles conversions. En général, l'ONG prend l'initiative de l'opération après consultation auprès des autorités du pays concerné et des organismes locaux aptes à assurer le suivi des programmes adoptés.

3. Définir les modalités de la conversion: régler entre le gouvernement, la banque centrale et l'organisation qui recevra les fonds les problèmes relatifs au taux de change à appliquer pour convertir en monnaie locale la dette libellée en devises, le pourcentage de la valeur nominale auquel la dette sera rachetée, les divers instruments financiers à émettre, la nature des mesures à entreprendre.

4. Rassembler les fonds nécessaires au rachat d'une partie de la dette à un cours réduit. Ces fonds proviennent en général de dons versés à une ONG de développement, afin d'acquiescer une partie de la dette du pays désireux de s'engager dans une telle conversion. Dans de très rares cas, une banque souhaitant quitter le processus d'engagement vis-à-vis du pays considéré pourra abandonner ses créances à l'organisation impliquée, lui évitant ainsi la collecte de fonds.

5. Acquiescer les créances sur les marchés secondaires de manière à ne pas affecter le niveau des décotes.

6. Céder au pays débiteur les créances bancaires selon une décote négociée au préalable. En règle générale, le cours de rachat accepté par le pays est supérieur au prix du marché secondaire, permettant ainsi à l'organisme spécialisé dans le développement de profiter d'un effet de levier attractif. Cette différence de prix est le moyen d'entreprendre des programmes d'envergure supérieure à l'utilisation directe de ressources financières.

7. Emettre dans le pays débiteur, en monnaie nationale généralement sous forme **obligatoire**, un montant équivalent à la dette rachetée. Ces sommes sont ensuite cédées à l'organisme local chargé de mettre en place le plan de développement. Cet organisme travaillera en étroite collaboration avec l'ONG initiatrice du projet.

8. Superviser l'exécution du programme jusqu'à son terme.

Il aura cependant fallu plusieurs années entre l'application de décotes sur les marchés secondaires et la première transaction de conversion en faveur de la Bolivie, en juillet 1987.

Plusieurs éléments expliquent un tel retard. C'est en fait la combinaison de difficultés d'application des programmes d'ajustement structurel et le désengagement de banques en parallèle à la constitution de réserves importantes, qui aura entraîné une chute des cours sur les marchés secondaires, permettant aux organisations caritatives de bénéficier d'un effet de levier suffisamment important pour rendre attractives de telles opérations. Bien que nécessaire, cette condition ne s'est cependant pas révélée suffisante. Au total, à la mi-mai, les conversions de dette en programmes pour l'environnement ne représentaient que 100 millions de dollars de valeur faciale, soit moins de 0,02 % du total de l'endettement bancaire des pays en développement, lequel est estimé aujourd'hui à plus de 500 milliards de dollars.

///. L'ingénierie financière du SWAP

Parmi les mécanismes créés aussi bien par les pays endettés que par les banques créancières afin de résoudre le problème de la dette, on distingue :

- l'échange de dette contre du capital ou contre de la dette renégociée (SWAP)
- les décotes ou abandons sur le capital qui est dû (abandons sur le capital)
- les réductions de taux d'intérêt (abandons sur les intérêts)
- le report partiel du paiement des intérêts (report d'échéance)
- la capitalisation des intérêts
- l'octroi de nouveaux prêts (nouveaux prêts ou argent neuf), et enfin
- le moratoire.

IV. Les avantages

Tous les participants sont bénéficiaires, à divers degrés : les organisations non gouvernementales, les pays débiteurs et les banques commerciales.

1. Pour les organisations non gouvernementales, les conversions sont les véhicules financiers qui à la fois fournissent des fonds supplémentaires et exercent un effet de levier permettant d'accroître leur crédibilité et leur action par la mise en place de programmes d'envergure.

2. Pour les pays débiteurs, les conversions entraînent une réduction de l'endettement et des charges du service y afférent.

Qui plus est, le bénéfice de l'échange demeure dans le patrimoine du pays, contrairement aux conversions en capital. Ces dernières s'apparentent à des véhicules financiers permettant à des investisseurs étrangers de bénéficier d'un taux de change préférentiel et de perspectives de rapatriement du capital et des bénéfices.

3. Pour les banques, les conversions permettent de se dessaisir de créances difficilement recouvrables et soumises à de fortes décotes sur un marché secondaire peu liquide.

De surcroît, les conversions peuvent présenter un intérêt médiatique pour des institutions financières qui se donnent une image de marque écologique dans le cas d'un don de créances.

4. D'autre part, on ne peut pas dire que «le pays est acheté», ni par des transnationales, ni par quelque autre agent que ce soit. Ce sont les ONG locales et leurs bases populaires qui utilisent cet argent en fonction de leurs objectifs propres et de leurs projets... Rien n'est donc vendu à personne, et il n'y a pas «d'invasion étrangère».

5. La donation étrangère faite à l'ONG ne correspond pas au sens strict à un passif national, pas plus qu'elle n'annonce de futures fuites de capitaux du fait des rapatriements de profits.

Il faut ajouter que, actuellement, la moitié des fonds utilisés pour racheter les avoirs sur la dette sur le marché secondaire peuvent être composés de capitaux nationaux.

6. L'opération n'a pas d'effet inflationniste, et ce pour deux raisons :

- d'une part parce que, pour le moment, elle n'a lieu qu'à de faibles niveaux financiers,
- d'autre part, parce que le gouvernement plafonne ses autorisations en fonction de «seuils» déterminés par l'équilibre des finances publiques.

On doit au contraire considérer qu'il s'agit d'une reconnaissance implicite par le gouvernement du travail des ONG et d'une contrepartie gouvernementale aux appuis internationaux.

V. Les critiques

Comme il fallait s'y attendre, ce mécanisme de swap a fait l'objet de nombreuses critiques, parmi lesquelles les suivantes :

1. Il ne correspond pas à une annulation des passifs, mais à leur redistribution, exception faite du cas où ce sont des nationaux qui effectuent les rachats.

2. Il ne rapporte aucune devise au pays et correspond à la présentation d'une traite à la banque centrale.

3. Il induit une baisse des entrées de devises lorsqu'il sert à financer des investissements qui de toute façon allaient être réalisés.

4. Il conduit à accroître l'endettement interne afin de restreindre les possibles conséquences inflationnistes.

Tous ces aspects ont amplement été exposés au long d'un débat qui est devenu international et dont les conclusions ne sont ni claires ni précises, surtout si l'on tient compte du caractère éminemment instable de la situation actuelle.

VI. Le cas mexicain

UN EXEMPLE

A mesure qu'elle a développé ses activités et diffusé de l'information au sujet de ses projets, de ses succès et de l'ingénierie financière utilisée, la FAC (*Fondation d'appui à la communauté, Mexico*) s'est rendu compte de l'existence d'une demande d'aide sans cesse croissante de la part de diocèses et aussi d'un nombre toujours plus grand d'ONG mexicaines.

Son travail étant limité géographiquement à Mexico, la FAC ne pouvait techniquement aider d'autres régions du

pays. Il est alors clairement apparu qu'une grande partie de la population n'aurait aucun accès aux ressources monétaires avec lesquelles elle pourrait financer son propre développement et améliorer la qualité de sa vie.

A Création d'un organisme coordinateur

Cela a mis en évidence la nécessité de créer à un niveau national un organisme coordinateur ayant les missions suivantes :

- a) mobiliser des fonds à un niveau national et depuis l'étranger;
- b) réaliser des swaps de dette et canaliser les fonds résultant d'un niveau national vers la FAC et d'autres ONG afin de financer des projets concernant directement ou indirectement la population pauvre;
- c) agir en tant qu'interlocuteur et favoriser un dialogue constant entre les instances de la société civile et les autorités gouvernementales, etc...
- d) promouvoir une distribution des fonds plus équitable à échelle nationale.

Le 2 mars 1989, le Fonds pour l'assistance, la promotion et le développement (FAPRODE) a été créé.

Association civile à l'origine, le FAPRODE reçu le 30 août 1991 l'autorisation du Conseil de l'assistance privée de se transformer en institution d'assistance privée.

PETIT LEXIQUE

Dettes publiques:

Dettes d'un Etat envers un autre Etat et créances garanties.

Dettes privées:

Dettes d'un Etat envers des banques commerciales.

Valeur faciale (ou nominale):

Valeur à laquelle la dette a été initialement contractée.

Marché secondaire:

Marché sur lequel les créances sont achetées et vendues à un prix inférieur à leur valeur faciale.

Décote:

Rabais accordé par les créanciers pour le rachat d'une créance sur le marché secondaire.
Ex.: pour une créance d'une valeur faciale de 100 dollars, une décote de 55 % permet de racheter la créance à 45 dollars.

Spread :

Ecart entre l'investissement de départ de l'ONG et la valeur obtenue en contrepartie de la dette.
Dans le cas de la Tanzanie, le spread (1 200 000 - 400 000) est de 800 000 dollars.

(Source : E4 International, Paris)

1. Les objectifs de FAPRODE

- a) Promouvoir des actes de solidarité entre ceux qui disposent de ressources économiques et ceux qui en manquent, bien souvent de la façon la plus insoutenable.
- b) Agir en tant qu'institution financière de second niveau qui reçoit des dons de la part de nationaux et d'étrangers et normalement les intègre au Fonds via le mécanisme de swap-social afin de promouvoir le développement communautaire intégral de groupes autonomes de la société civile organisée.
- c) Contribuer à structurer et à améliorer le fonctionnement humanitaire de la société civile organisée, au sein du peuple mexicain et parmi les peuples.
- d) Promouvoir l'échange et le dialogue entre des organismes gouvernementaux et non-gouvernementaux de développement et d'assistance sociale.
- e) Appuyer techniquement les organisations non-gouvernementales de développement et d'assistance sociale les plus petites avec l'objectif de leur permettre d'accéder aux bénéfices qu'offre l'utilisation de la complexité ingénierie d'échange et d'abandon de dette.
- f) Contribuer à la diffusion de la réflexion sociale au sujet de la dette extérieure en Amérique latine.

2. Les domaines d'intervention

Les projets financés par le fonds de contrepartie du SWAP touchent aux domaines suivants:

- a) Développement de l'emploi: appui au secteur informel par le crédit et le conseil à des microentreprises et des coopératives, appui à la commercialisation, formation.
- b) Développement du logement populaire: construction de logements neufs, réfection de logements sinistrés, achats de terrains, formation, organisation et conseil à des groupes demandeurs.
- c) Santé et nutrition: construction, équipement et organisation de dispensaires, centres médicaux et hôpitaux, formation et appui technique à des groupements d'achat, formation et génération de modèles thérapeutiques, construction, équipement et organisation de maisons et de centres de soin et de prévention à la consommation de drogues.
- d) Education et développement communautaire: éducation à la citoyenneté participative, construction, équipement et organisation d'écoles et de centres communautaires, formation de maîtres, d'éducateurs, etc.
- e) Assistance sociale: développement et appui aux institutions, aides d'urgence et petits prêts, construction, équipement et organisation de centres d'assistance sociale, orphelinats, etc.
- f) Infrastructure rurale et urbaine: développement de petits projets d'irrigation en zones d'agriculture pluviale, développement d'entrepôts ruraux, équipement agricole pour la production, équipement pour la distribution, construction ou réfection de chemins, appui à des projets de développement de la production et à des projets visant à une utilisation plus efficace de l'eau potable et du tout-à-l'égout.
- g) Recherche sur tous ces thèmes.
- h) Restauration du patrimoine historique (monuments).

3. Les critères généraux d'intervention du FAPRODE

- a) On veille à ce que les conversions financières réalisées via le FAPRODE, ainsi que les appuis financiers obtenus, soient récupérables, de sorte que FAPRODE collabore au fonctionnement d'un nombre maximum de projets.
- b) Le coût administratif ne doit pas, sauf cas particuliers justifiés, dépasser 5 %.
- c) Lorsque le FAPRODE sert d'intermédiaire entre une institution active et un donateur international, on réserve un pourcentage des bénéfices du swap pour renforcer le fonds afin que celui-ci puisse intervenir dans des projets considérés comme prioritaires.
- d) Les projets appuyés par le FAPRODE doivent restreindre leurs frais de fonctionnement.
- e) Les donateurs ont la possibilité de choisir au sein de la liste des domaines de travail précédemment exposée la destination des fonds qu'ils apportent. Sur ce point, le FAPRODE s'attache plus particulièrement à appuyer de petites institutions qui n'auraient guère de possibilités de réaliser seules leur propre swap-social.
- f) Pour être appuyés par le FAPRODE, les projets doivent rechercher une amélioration des conditions de vie des personnes et des communautés; ils doivent être de nature à encourager la cohabitation sociale, à faciliter la création et la consolidation de liens sociaux. En outre, ils doivent aussi rechercher à élargir leur champ d'action et envisager leur extension.

B. Les résultats

1. Les autorisations du ministère des Finances

Le Ministère des Finances et du Crédit Public du Mexique (SHCP) a accordé au FAPRODE, entre novembre 1989 et juin 1991, quatre autorisations pour réaliser des conversions de dette:

- a) la première autorisation, pour 50 millions de dollars, accordait une décote de l'ordre de 10 à 35 % du montant en fonction du secteur de travail auquel les ressources seraient affectées;
- b) la deuxième, pour un montant de 10 millions de dollars, accordait une décote de 35 % dans le cas des par-bonds et de 0 % dans le cas des discount-bonds;
- c) un troisième swap était accordé pour 500 000 dollars, montant équivalent à celui des par-bonds donnés par une banque autrichienne, la Creditanstalt;
- d) enfin, la quatrième autorisation portait sur une conversion de dette pour un montant de 40 millions de dollars, réitérant la décote de 0 % dans le cas des discount-bonds et de 35 % dans le cas des par-bonds.

2. Les résultats

Le FAPRODE a donc réalisé des opérations de swap social pour un montant total de 110 millions de dollars. Environ 396 institutions d'aide, de promotion et de développement provenant de 23 Etats ont été impliquées et en ont bénéficié.

LES SWAPS SOCIAUX

Il est évident que le mécanisme et les avantages supposés des swaps *d'affaires* sont aussi ceux des *swaps sociaux*:

Une ONG qui réalise un travail social ou de bienfaisance perçoit des donations en devises.

Au lieu de changer directement ces fonds en monnaie nationale, elle achète des billets à ordre sur la dette au cours du marché secondaire. Au lieu d'aller à la banque avec son chèque, elle présente lesdits billets à ordre à l'administration correspondante. Le gouvernement lui verse, en monnaie nationale, l'équivalent de leur montant nominal.

Tout ceci requiert au préalable une concertation et des négociations très complexes avec le gouvernement, au cours desquelles vont se décider d'une part le montant maximum des fonds qui seront convertis et d'autre part le type de projets qui feront l'objet des investissements.

Toutefois, dans ce cas précis, il ne s'agit pas de soutenir certaines affaires ou certaines entreprises, qui peuvent être bénéficiaires ou non, mais d'encourager des investissements directs dans le traitement des problèmes que vivent les populations structurellement ou conjoncturellement paupérisées, ou encore ceux qui requièrent une assistance d'urgence.

(Source: FAPRODE/FAC, Mexico)

VII Autres cas: Madagascar, Guinée, Philippines, et Tanzania L'expérience de E4 International

E4 International constitue l'interface entre les différents partenaires et négocie les termes de la conversion jusqu'à sa réalisation finale. Des conventions d'assistance technique sont passées entre les ONG intéressées et E4 afin de définir les interventions nécessaires au montage de ces opérations et en préciser les coûts.

Outre la sensibilisation des différents partenaires, les conversions se décomposent ainsi:

- identification des projets et regroupement - si besoin est — des associations pour rassembler les fonds destinés au rachat de créances;
- obtention des approbations du pays concerné sur le principe d'une conversion en faveur de projets spécifiques;
- négociation des conditions de rachat des créances auprès d'établissements bancaires — en incluant dans la mesure du possible des éléments de don;
- négociation des termes financiers et des modalités de réalisation de l'opération avec les autorités financières et techniques locales.

Les conversions de dette représentent un instrument financier intéressant pour l'accroissement des fonds qu'elles permettent. En outre, des actions soutenues doivent être menées pour accroître l'effet levier des conver-

sions avec en particulier la mise à disposition des fonds additionnels des pouvoirs publics français qui s'engagent en devise à hauteur de l'investissement initial des ONG. Faute de mise en œuvre, les conversions sont appelées à s'éteindre, non par manque de participants, mais par démotivation des autorités locales.

Les exemptes

1. Madagascar

- * Négociations menées avec les pouvoirs publics
 - Poursuivies régulièrement depuis 4 ans.
 - Six conversions réalisées à ce jour totalisant plus de deux millions de dollars.
 - Mise au point d'un accord-cadre afin d'accélérer les procédures et faciliter les opérations.
- * Négociations bancaires
 - Qualité du réseau bancaire permettant d'obtenir des créances à des taux privilégiés.
- * Conditions techniques et faisabilité
 - La disponibilité des créances sur le marché ainsi que les délais de réalisation sont à apprécier au jour le jour, selon l'évolution de la situation économique, politique et sociale.
 - Actuellement, plusieurs opérations sont en attente de finalisation à cause de risques de dévaluation importants.
 - Lors de la dernière opération en juin 1992, des créances ont pu être négociées à un prix de 46,5 % de la valeur faciale.
 - Le délai de réalisation sera encore réduit avec l'accord-cadre.
- * Possibilité de réalisation: 90%.
- * Prime pour le projet: 11,5 % + abondement des pouvoirs publics français.

N.B.: La Fondation RAFAD, de Genève, soutenue par l'IREC, réalise en ce moment un SWAP permettant la création d'un fonds de contrepartie de plus de 600 000 francs suisses.

2. Guinée

- * Négociations menées avec les pouvoirs publics locaux
 - Poursuivies depuis juillet 1990.
 - Ont permis d'obtenir l'accord officiel des autorités financières sur les projets de conversion proposés.
- * Négociations bancaires
 - Obtention des clauses de conversions nécessaires à la réalisation de ces opérations, auprès du pool de banques créancières.
 - En cours: formalisation d'une convention de rééchelonnement de la dette de la Guinée par ce pool depuis un an — dans laquelle les clauses de conversions susmentionnées seront intégrées.
- * Conditions techniques et faisabilité
 - L'offre de papiers des banques commerciales est faible.
 - Les délais de réalisation restent suspendus aux derniers agréments en cours d'obtention (cf. ci-dessus).

Des relations se poursuivent pour favoriser un dénouement de ces opérations dans les meilleurs délais.

- * Possibilité de réalisation: 50%.
- * Prime pour le projet: 180 % + abondement des pouvoirs publics français.

3. Philippines

- * Négociations menées avec les pouvoirs publics locaux - Programme officiel de conversion.

UN EXEMPLE: LA TANZANIE

La République Unie de Tanzanie a défini un Programme de conversion de dettes dès 1990. Selon ce programme, la Banque de Tanzanie remet en contrepartie de la créance l'équivalent en shillings tanzaniens d'environ 90 % de la valeur faciale pour les conversions de type «humanitaire».

Pour la Tanzanie, la conversion offre plusieurs avantages :

- * Une partie de sa dette privée est éteinte, sans remboursement en devises fortes.
- * Elle renforce sa crédibilité internationale, et ne se ferme pas l'accès aux capitaux bancaires.
- * La contrepartie du rachat de la créance — 90 % de la valeur faciale remis en monnaie locale — est directement investie dans le pays afin de monter un projet social.

Pour l'ONG, il s'agit de:

- * Multiplier sa capacité d'action sur le terrain: en effet, une créance tanzanienne peut être achetée pour environ 30 % de sa valeur initiale sur le marché secondaire.
- En investissant 400 000 dollars au départ, l'ONG obtiendra donc 1 200 000 dollars de la banque de Tanzanie — en shillings: sa prime est de 200 %.
- * Intervenir sur une racine du mal-développement.
- * Initier de nouveaux modes de coopération avec l'ensemble des partenaires impliqués.

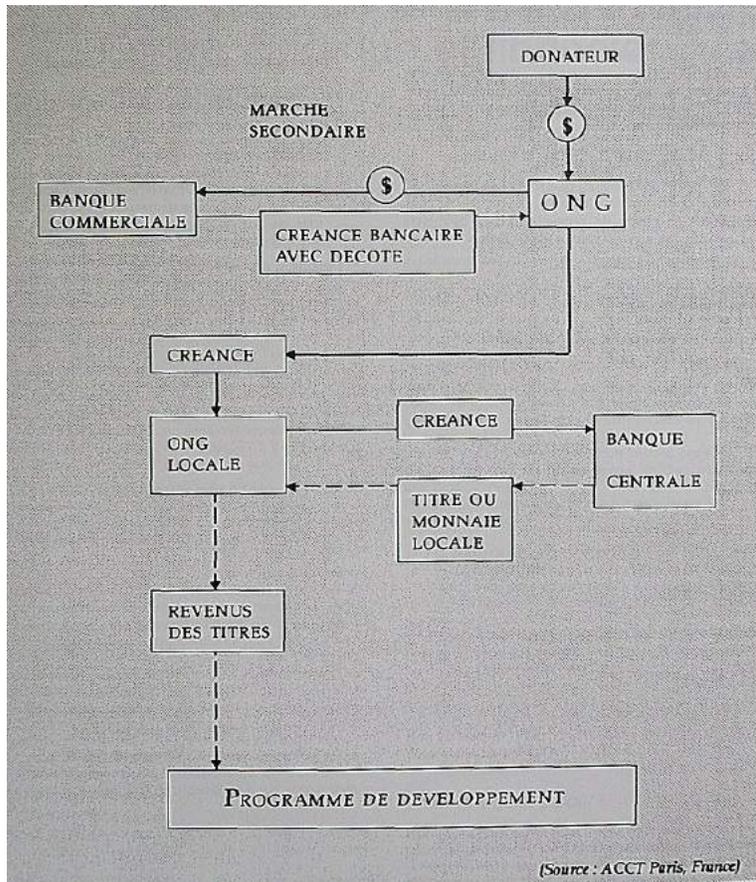
Quant aux banques commerciales:

- * Elles assainissent leur bilan.
- * Elles peuvent faire du mécénat humanitaire en accordant des conditions privilégiées au bénéfice des projets sociaux.

Les conversions de dette ne peuvent être viables que si tous les partenaires partagent les avantages de ces transactions. Il est donc nécessaire que tous les acteurs participent de manière cohérente au bon déroulement de l'opération. Les conversions de dette ne peuvent réduire la dette de façon substantielle et des initiatives globales doivent les accompagner.

(Source: E4 International, Paris)

MECANISME DE CONVERSION DE DETTES EN PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT



-
- Relations suivies afin d'optimiser — au mieux des intérêts des organismes bénéficiaires — le système des enchères en vigueur. Les différentes rencontres avec le gouverneur de la Banque centrale et ses conseillers techniques ont été l'occasion de réitérer les demandes pour augmenter les contreparties obtenues en pesos.
 - Lors de la dernière enchère, le taux accepté par la Banque centrale était de 60,5 %, la cotation sur le marché secondaire était de 51 %.

* **Négociations bancaires**

- Elles permettent d'apprécier l'opportunité des rachats de créances afin de tenir compte des variations observées dans les cotations sur le marché secondaire.

* **Conditions techniques et faisabilité**

- Grande disponibilité de créances.
- Ne peuvent bénéficier du taux maximum que les projets à «impact social élevé».
- Finalisation rapide sur présentation des descriptifs détaillés des projets, lettre d'accréditation...

* **Possibilité** de réalisation : 90 %.

* Prime pour le projet: 15-25 % + abondement des pouvoirs publics français.

4. Tanzanie

* **Négociations menées avec les pouvoirs publics locaux**

- Négociations engagées avec les autorités locales et leurs représentants en France.
- Programme officiel de conversion de dette.
- Environnement favorable avec en particulier l'allègement de 50 % de la dette publique tanzanienne.

* **Négociations bancaires**

- Rareté des créances sur le marché compte tenu de l'augmentation de la demande.
- Identification des correspondants bancaires.

* **Conditions techniques et faisabilité**

- Plafond annuel de conversion de 40 millions de dollars.
- Taux privilégiés pour les projets humanitaires sans droits d'inscription préalables.
- Secteurs prioritaires : agriculture, infrastructures, préservation de l'environnement, projets sociaux.
- Délai d'instruction des demandes par la Banque Centrale inférieur de deux mois
- Des montages sont en cours de réalisation.

* **Possibilité** de réalisation: 80 %.

* Prime pour le projet: 150 à 200 % + abondement des pouvoirs publics français.

Les associations internationales : Cadre juridique et financier

par Jacques Raeymaeckers *

Plus personne aujourd'hui ne conteste au monde associatif la qualité d'«acteur» dans le fonctionnement du monde international (Merle) — aux côtés des Etats et des organisations intergouvernementales.

De surcroît, les médias lui ont donné ces dernières années une place qu'expliquent la notoriété de certaines associations (Amnesty International, Médecins sans frontières par exemple) et des événements à l'occasion desquels elles ont été appelées à intervenir.

On parle des associations internationales sous les vocables les plus divers comportant chacun une connotation particulière: associations sans but lucratif, non-profit organizations; ONG, OING, en anglais NGO, INGO; société civile, secteur non-marchand, économie sociale...

Le plus usité est sans doute celui d'ONG, organisation non-gouvernementale. Il appartient à l'origine au vocabulaire onusien, et désignait celles des associations retenues pour bénéficier du statut consultatif prévu à l'article 71 de la Charte des Nations Unies. Sa formulation négative: «non» gouvernementale, a parfois donné lieu à des interprétations abusives. D'une part, l'indépendance vis-à-vis du pouvoir que les termes « non-gouvernemental » sont censés exprimer, est souvent illusoire dans les pays à régime autoritaire. Et en revanche, on traduit parfois « non-gouvernemental » par « anti-gouvernemental ». Certes, les associations peuvent assumer un rôle d'opposition quand il le faut, d'interlocuteur critique, de stimulation, mais elles remplissent essentiellement une fonction de complémentarité dans l'indépendance. J'emprunterais dans ce contexte au cadre communautaire européen — où elle est d'ailleurs équivoque et controversée — l'expression de «subsidiarité», en entendant par là la méthode qui consiste à faire faire quelque chose par l'organisme qui y est le plus apte.

* Ambassadeur honoraire.

Extrait d'un exposé présenté dans le cadre du programme DEMODROIT de coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale, à l'occasion d'une réunion organisée à Ljubljana (République de Slovénie) du 9 au 11 février 1993 par le Conseil de l'Europe).

Les gouvernements ne peuvent tout faire, et souvent par exemple, les associations sur le terrain se révèlent indispensables.

Je traiterai maintenant du cadre juridique des associations.

Il faut mentionner en premier lieu les instruments de droit international relatifs aux droits de l'homme, et tout particulièrement la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales du Conseil de l'Europe.

L'adhésion à cette Convention impose aux Etats qui y ont souscrit d'en mettre en œuvre les dispositions dans leur droit national.

Cette mise en œuvre s'effectue à trois niveaux:

/, Le niveau constitutionnel

On trouvera dans les constitutions des Etats démocratiques des dispositions consacrant les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Parmi ceux-ci, la liberté d'association occupe une place éminente : cette liberté (qui comporte le droit de s'associer ou de ne pas s'associer) est liée à la liberté individuelle, à la liberté de pensée et d'expression; en outre, elle est la condition de l'exercice de beaucoup d'autres droits, et au moins en favorise la connaissance et la diffusion. On a pu dire justement: «Pas d'ONG sans démocratie, pas de démocratie sans ONG ».

//, Le niveau législatif

Les dispositions constitutionnelles relatives au droit d'association appellent l'existence d'une législation nationale destinée à les mettre en œuvre, précisant les modalités d'existence et de fonctionnement des associations, et en facilitant l'activité.

En gros, les associations peuvent entrer dans deux catégories : celle des associations de fait et celle des associations dotées de la personnalité juridique.

- 1) les associations «de fait» sont celles constituées uniquement par accord entre leurs membres. En dépit de leur appellation, elles portent des effets juridiques, mais uniquement entre les membres et non vis-à-vis des tiers. De ce fait, l'association ne peut accomplir une série d'actes utiles à son objet. De surcroît, ses membres sont responsables personnellement, y compris sur leurs biens.
 - 2) les associations dotées de la personnalité juridique : les législations sur les associations ont pour objet essentiel de conférer la personnalité juridique aux associations. Ceci leur garantit une série d'avantages, à condition qu'elles remplissent une série de conditions requises pour en bénéficier.
1. Les avantages qui résultent de la possession de la personnalité juridique sont notamment:
 - a. pour les membres: ils ne sont plus responsables individuellement. C'est pour eux une garantie, une protection de leurs intérêts, résultant de la distinction établie entre le patrimoine de l'association et celui de ses membres.
 - b. pour les associations: elles acquièrent le droit d'accomplir une série d'actes juridiques utiles à la réalisation des buts qu'elles poursuivent (p.ex. lorsqu'il s'agit de recevoir subsides, dons et legs, de faire valoir leurs droits en justice, de fournir la preuve de pouvoirs délégués à certains de ses membres ou toute autre personne mandatée par l'association pour la représenter ou agir en son nom),
 - c. du point de vue de l'intérêt public : il est utile d'y voir plus clair dans le fonctionnement des associations auquel on assiste.
 2. J'ai dit que les avantages de la reconnaissance de la personnalité juridique pour les associations est subordonnée à l'observance par celles-ci de certaines conditions. Celles-ci se retrouvent dans la plupart des législations nationales.

H n'existe pas, à l'heure qu'il est, de recueil complet de ces législations.

Les Editions JURIS ont publié un guide pratique des «associations et fondations en Europe» qui n'a pas la prétention de constituer un ouvrage scientifique, mais donne un aperçu intéressant des législations de chacun des XII pays de la Communauté européenne + la Suisse.

Sur le plan scientifique, un travail de législation comparée en ce domaine est actuellement mené par le Professeur Hemström de l'Université d'Uppsala, sous l'égide du Max Planck Institute que dirige le Professeur Drobnik. Il devrait compléter sur ce point l'International Encyclopedia of Comparative Law. Un travail analogue a été réalisé dans la même collection par le Dr Frits Hondius au sujet des fondations.

J'ai eu l'occasion de participer en 1991 grâce au Dr Hondius, Président d'Interphil et Vice-Président de l'UAI, à un groupe de travail réuni à Aix-en-Provence pour contribuer à la préparation de cette publication sur la base d'un premier projet.

Un texte définitif n'est pas encore prêt, mais le texte de 1991, même s'il doit être complété, reste valable pour la plus grande partie. Le Professeur Hemström, avec qui j'ai repris contact récemment, m'a dit être prêt à informer ceux qui y marqueraient de l'intérêt de la sortie du texte définitif. Les législations comparées dans ce texte sont celles de pays choisis sur base d'un échantillonnage: pays relevant de la Common Law, notamment Grande-Bretagne et Etats-

Unis, Australie, New Zealand; pays de droit romain: la France et la Belgique (couvrant ainsi d'une certaine manière les législations de pays appartenant à d'autres continents qui ont été influencées par la common law ou les droits français et belge); les législations de Suède, de Suisse; et aussi la législation qui existait en RDA avant la réunification.

Il ressort de cette comparaison que le point essentiel des conditions mises par ces législations à la reconnaissance de la personnalité juridique d'une association est l'absence de caractère lucratif, c'est-à-dire l'existence d'un but «autre que de partager des bénéfices». L'association peut donc réaliser des bénéfices, mais elle ne peut les distribuer entre ses membres: ils doivent être affectés à son objet social.

Une autre caractéristique de base de l'association est l'absence de contrainte, le caractère volontaire de l'adhésion de ses membres.

D'autres dispositions que l'on retrouve dans les diverses législations, avec des nuances ou des variantes, visent :

— les procédures d'acquisition de la personnalité juridique: reconnaissance, enregistrement ou publication des statuts,

— les mentions devant figurer obligatoirement dans les statuts: dénomination; siège; objet; nombre minimum d'associés; conditions d'entrée et de sortie des membres; organes directeurs, généralement au nombre de

2: un organe directionnel, Assemblée générale ayant la plénitude des pouvoirs, et un organe exécutif, conseil d'administration opérant dans l'intervalle des réunions de l'Assemblée générale; composition de ces organes, fréquence de leurs réunions, quorum requis, règles de vote (selon l'objet de la décision); règles de modification des statuts; sort des avoirs en cas de liquidation; causes de dissolution, notamment la poursuite d'un but contraire à l'ordre public ou aux bonnes moeurs.

Comme on le voit, ces exigences visent à assurer le respect des principes de la liberté d'association, le caractère non-lucratif (par le dépôt des comptes et du budget), l'intérêt des tiers (par la publicité des statuts notamment), le fonctionnement démocratique interne de l'association, les dispositions d'ordre public, ...

Dans ce tableau des législations nationales, je voudrais vous signaler le cas particulier de la Belgique qui, depuis 1919, est et reste le seul pays à avoir adopté une loi sur les associations internationales, et qui répond de façon particulière à leurs nécessités. Ainsi, alors que la loi belge générale de 1921 sur les ASBL impose un minimum de 3/5 de membres belges, la loi belge de 1919, adoptée à l'initiative de l'UAI, admet étrangers et belges sans indication de proportion, sous la seule condition, assez logique, que le Conseil d'administration comprenne au moins un citoyen du pays hôte. Cette même loi de 1919 comprend un article 8 qui mérite d'être mentionné, car il permet aux associations internationales qui ont leur siège à l'étranger, mais qui réunissent les conditions déterminées par la loi belge et sans préjudice de l'ordre public, d'exercer en Belgique les droits qui résultent de leur statut national, et cela sans que leur administration doive comprendre au moins un associé belge. Cet article annonce, dans une certaine mesure, la Convention de Strasbourg de 1986 sur la reconnaissance réciproque de la personnalité juridique des OING, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1991. Cette convention représente un progrès immense pour l'association internationale, dont

l'action dépasse par définition la frontière d'un Etat et pour qui la reconnaissance de sa personnalité juridique pourra désormais n'être plus limitée au territoire du pays où elle est établie.

Pour être complet, je mentionnerai la proposition de règlement tendant à établir un statut d'association européenne que la Commission européenne a déposé l'an dernier sur la table des Ministres des XII. Il a pour but d'établir une législation uniforme, dans la perspective du grand marché, et se limite aux pays de la Communauté. Il diffère, en cela notamment, de la Convention de 1986 qui a un caractère ouvert puisque son bénéfice peut être étendu, avec l'accord des pays adhérents, à des pays n'appartenant pas au Conseil de l'Europe. Quoi qu'il en soit, il est prématuré de porter un jugement définitif sur le texte de la Commission dans son état actuel.

Un dernier mot pour clôturer cette partie consacrée à l'échelon législatif, à propos du régime fiscal des associations. Celui-ci n'est pas traité dans les textes législatifs relatifs aux associations mais bien dans les lois fiscales des différents pays. Ces lois sont appliquées aux associations en tenant compte de la nature particulière de celles-ci, notamment de leur caractère non-lucratif. C'est ainsi, par exemple, que les associations sont normalement exonérées de l'impôt sur les sociétés, puisqu'il n'y a pas de distribution de profits. Des cas limites peuvent donner lieu à interprétation, notamment lorsque les activités économiques accessoires des associations revêtent une certaine importance.

III. Le niveau statutaire

Après avoir parlé de la mise en œuvre de la liberté d'association au niveau constitutionnel et au niveau législatif, il me reste à dire quelques mots du niveau statutaire. Je pourrai être plus bref sur ce point.

Les statuts constituent un contrat, que les associés se donnent librement, dans le cadre du droit commun — sauf à eux d'y inclure les dispositions voulues par la loi, s'ils désirent bénéficier de la reconnaissance de la personnalité juridique de l'association.

Ils seront éventuellement assistés dans la rédaction des statuts ou leur amendement, par l'administration nationale compétente, qui mettra par exemple des modèles de statuts à leur disposition.

Pour ce qui est des associations internationales, ils peuvent également bénéficier de l'aide des Fédérations d'associations internationales, que l'on trouve dans quelques villes où la tradition, et la présence d'OIG, a provoqué une concentration d'associations internationales, comme Genève, Paris, Bruxelles, Londres, Vienne.

Enfin l'UAI a fait paraître en 1988 un premier volume dans la collection «International Statutes Series», où on peut trouver à titre d'exemples, le texte intégral de 393 statuts d'associations internationales.

Je conclurai ici ce tour d'horizon consacré au cadre où se situent les associations nationales et internationales qui, on ne peut assez le souligner, sont appelées à jouer un rôle toujours croissant dans nos sociétés démocratiques et sur le plan international.

Creating marginalised dependent minorities

Relief programmes for refugees in Europe

by B.E. Harrell-Bond *

In ex-Yugoslavia, the "minority question" is an important element in the current turmoil as the different ethnic/religious groups (Serbs, Croats, Bosnian Muslims) have split apart and proceeded to fight over previously-shared territory.

Such conflict creates a particular minority situation — that of the refugee forced to flee his homeland and "settle" in a neighbouring host country. Such people have very special needs but, in catering to these needs, there is a risk of alienation and suspicion vis-à-vis the host population. In this article, Dr Barbara Harrell-Bond of Oxford University's Refugee Studies Programme examines the case of the Bosnian refugees in Slovenia and Croatia and the role played by humanitarian NGOs in this context. And she has some critical things to say about the possible effects of the so-called "relief-model" which has been applied to these countries by external donors.

The crisis of those uprooted by the war in Bosnia has prompted an outpouring of humanitarian concern from ordinary people as well as the mobilising of European non-governmental agencies, many of which have established offices in the neighbouring host countries. Unfortunately, however, if the situation in Croatia and Slovenia is typical, despite knowledge acquired elsewhere, humanitarian agencies are busy implementing relief programmes in Europe which are likely to have certain negative consequences. Rather than providing the basis for encouraging tolerance of those in exile, these relief programmes are marginalising refugees and displaced Croats as dependent minorities. As much of the money involved comes from Members of the European Community, it is relevant for European readers to consider their characteristics and impact.

Precisely because the relief model is now being implemented in the context of Europe, humanitarian agen-

cies are being provided with a unique opportunity for learning. Slovenia and Croatia are experiencing at first hand what it means to be the target of such approaches and some articulate their resistance in remarks such as "We are not Ethiopia", or "We are civilised!" If this resistance can be turned into dialogue, the situation provides an opportunity for the humanitarian regime to improve approaches to assistance everywhere, because the problems of the relief model appear all over the world — including in Ethiopia.

There are many issues which would benefit from open discussion. For example, while the sectarian practices of Christian humanitarian agencies often go unchallenged, the arrival in the region of large numbers of Muslim agencies has made the fear of proselytising a salient issue. At the same time, both Christian and secular agencies could learn a great deal from the humane and respectful "style" of giving by some of those Muslim agencies observed.

Background

Both Croatia and Slovenia have been recognised as independent states and have become members of the United Nations within the last two years. At the same time as these new countries are responding to the challenges of restructuring governmental and economic institutions, and developing a new legislative system, they are having to cope with the humanitarian crisis caused by the war.

* Director, Refugee Studies Programme, University of Oxford. The author wishes to express her thanks to Ms Sue Elliot, who accompanied her on a recent trip to Croatia and Slovenia in response to an invitation by the Slovenian Government to advise them on refugee policy. This paper contains extracts from the report of that mission which Dr Harrell-Bond and Ms Elliot wrote together.

This paper first appeared in *The Courier* No. 140, July-August

Very briefly, the war in Croatia began to displace people in December 1991, affecting both Croatia and Slovenia. Refugees from Bosnia began to arrive in both countries from April 1992.

Although Slovenia has attempted to seal its border with Croatia since August 1992, Bosnians continue to arrive.

In Croatia, there are an estimated 535 000 Bosnian refugees and Croats displaced from the territories occupied by Serbian forces. Slovenia estimates that it is currently hosting some 70 000 refugees from Bosnia. While the majority in both countries are still "spontaneously settled" (i.e. living with local families), the others are variously housed in available empty buildings.

In Croatia, refugees are not barred from working and, even when they are living under camp-like conditions, there are no restrictions on their freedom of movement. In Slovenia, however, refugees are not permitted access to gainful employment and freedom of movement from some of the collective centres is restricted.

The relief model

As documented in so many other host countries, imposing an internationally-funded relief model results in practices which disadvantage both refugees and their hosts. Donor states rarely grant bilateral aid directly to host governments; it is normally channelled through multilateral, intergovernmental organisations (IGOs) and/or through non-governmental agencies (NGOs) based and staffed in the donor state. Donors, in exchange for aid, expect certain concessions: for example, the right to determine what is purchased, and where.

Since the mid-1980s, donor governments have demonstrated greater confidence in the work of NGOs over IGOs, leading to increased competition for funding and complicating efforts to achieve cooperation at the field level. Donors expect their agencies to take major responsibility for designing policy, shifting the direction of accountability from the host government to the donors. Accountability is defined in terms of financial probity rather than the effectiveness of programmes in meeting the needs of the beneficiaries for whom the funding is intended. Very few relief programmes are subject to independent evaluation.

The degree of media attention and the strategic interests of the donors are major factors which determine the amount of aid and the length of time that it will be available. In addition to government sources, NGOs raise money from the public, depending on images of helplessness and dependence. These appeals influence the design of programmes which fail to account for refugees' own energies, skills and determination to reconstruct their lives. Perhaps it is the general assumption in the world of the donors that victims are without resources which contributes to the sense that ultimate responsibility lies with the foreign agencies.

The fact that Croatia and Slovenia, having decided to accept international aid, find themselves following the norms of the relief model has occurred as a consequence of the presumption that the crisis is temporary. Neither government has been able to persuade donors to invest funds in developmental projects which would go towards expanding social services and employment.

Both countries have established special refugee offices. In Croatia, this office is directly responsible to the Vice-

Président; in Slovenia, to the Prime Minister. In theory, responsibility at such high level centres of governmental decision-making is important. In practice, it has led to the isolation of these offices from government ministries. For a successful refugee policy to be developed, there is need for greater cooperation and coordination with line ministries.

As a number of studies have demonstrated, and as is becoming evident in Slovenia and Croatia, the relief approach is not only wasteful but has its own dehumanising dynamic. Relief programmes foster bureaucratic interests in maintaining a dependent constituency. In the interests of "efficient" distribution, relief programmes encourage the confinement of refugees in one place; they also encourage authoritarian styles of management. One of the most effective methods of "control" (though inefficient in ensuring an adequate diet) is to keep refugees dependent on communally-cooked food; a general practice in Croatian and Slovenian collective centres.

The relief model also conditions the content of requests. The Slovenian Office of Immigration and Refugees requested funds for sewage system installation and other infrastructure in villages housing refugees. The request was not met. As a result, a strategy of requesting long-term development needs that also served the immediate demands of refugee influxes has been weakened. So the Office requests fax machines, typewriters, computers and vehicles — the paraphernalia for running a refugee relief programme. By doing so, Slovenia runs a doubly perverse risk: investing in an office whose future bureaucratic interest may be to maintain refugees on relief to justify jobs and all the associated structures.

The following are some other characteristics of the relief model:

- By presuming that needs are uniform, it fails the most needy, creates greater social differentiation and wastes resources, thereby needlessly driving up costs.
- By presuming that the agencies which represent the international donor have superior knowledge, it ignores resources and institutional strengths of the host society, thus weakening them.
- By failing to recognise the resources which refugees themselves bring to the situation, it inhibits the mobilisation of these resources and networks for the benefit of both the refugees and the local economy.
- Relief programmes inhibit the institutionalising of efficient systems of accountability. They thus create opportunities for corruption of refugees and their hosts, both individually and institutionally.

Earmarking aid

The pernicious impact of earmarking relief only for "refugees" has been widely documented. In Croatia, such earmarking has led to tension between refugees, internally displaced persons and local residents. Some local people already resent the fact that refugees are fed without working. Although still very isolated events, there have been attacks on centres in which displaced Croats and refugees live.

Displaced Croats complain that they have become second-class citizens in their own country. One cited his experience of standing in a queue in which the Bosnians were all asked to step to the front because the aid in ques-

tion had been earmarked for the refugees but not for displaced Croats.

The relief mode is so often wasteful of resources that this seems to be an essential characteristic. One refugee centre, in which two doctors and four nurses were taking care of a population of about 500, is located only a few minutes' walk from a medical centre. Yet funds are being used to install a small clinic with hospital beds in the refugee centre, rather than investing in the local hospital.

Such an approach can create feelings of resentment towards the refugees among the local population. Moreover, when the centre, which was previously an army barracks, is closed, there is no guarantee that the facilities will be used again. By contrast, investment in the local medical infrastructure would benefit the whole population of the town.

Inappropriate aid

Another problem endemic to the relief model is the donation of inappropriate materials. This includes food with which people are unfamiliar (such as bamboo shoots) and which they do not know how to prepare. Inappropriate or outdated medicines are also a frequent problem. More to the point, many, if not most of the needs concerned could met by purchases within the country.

Transfers of cash for purchase would stimulate the local economy. It is said that if the funds were provided, local factories would be capable of producing all of the drugs needed. In Slovenia, some donated drugs were found to be out of date, entailing additional costs for the hard-strapped government just to destroy them safely.

These governments have been faced with another problem generally associated with relief programmes: what to do with donated items which come in too small quantities to distribute equitably. If the government took the logical step of selling such items on the open market, using the funds for its refugee budget, it would risk accusations of "corruption".

Agencies such as OXFAM UK manage to avoid discouraging such spontaneous responses to human need by establishing methods for dealing with inappropriate contributions, either by selling them in their shops or by disposing of them. The cash raised by sales in OXFAM shops is available for appropriate assistance which makes use of refugees' own abilities and maintains their self-worth and dignity.

Do Slovenia and Croatia need foreign agencies ?

Normally, line ministries have responsibilities for sectors such as health and education, but in Croatia and Slovenia a mushrooming number of agencies, both inter- and non-governmental, have arrived to assume "responsibility" for managing the humanitarian crises. It is difficult for the governments to assess the professionalism of agencies or to reject them — they represent access to donor funds.

The relative accessibility of these two countries has also led to a myriad of well-meaning individuals and groups collecting material assistance (most of which could have better been purchased locally), driving across Europe, and on arrival, demanding the right to distribute to particular

individuals in particular centres. One agency looked at children's teeth. Instead of coordinating with the medical services, it gave children money to pay for dental treatment. In some cases, agencies have insisted on using the distribution of items for publicity (i.e. fund-raising) purposes.

Perhaps the most bizarre example was the behaviour of an agency which links 300 schoolchildren from one EC country with 300 refugee children. The Slovenian Office for Immigration and Refugees was unable to stop representatives from going to three centres to distribute chocolates to 100 "linked" children per centre. Not surprisingly, since the centres housed more than 100 youngsters, a riot ensued in one, providing a unique "photo opportunity" and wide press coverage.

As usual in such situations, there are numbers of trained, highly motivated professionals, both refugees and hosts, who are fully capable of responding to the variety of needs presented by the humanitarian crisis, often within the framework of normal service delivery. From the beginning of the emergency, many of them undertook voluntary work, and locally-based NGOs (including religious ones) have been established to assist the uprooted.

Despite some efforts by foreign agencies to fund these local initiatives and to work in partnership with nationals and refugees, partnerships are invariably unequal. They have weakened the capacity of national institutions and have introduced competition for external sources of funding, undermining the basis for cooperative relationships among local people who are committed to the building of their own institutions of civil society.

Humanitarian crises: an opportunity for building civil society

The humanitarian crisis can be a catalyst for the development of those mechanisms and institutions of civil society that are needed in much of central and eastern Europe. The response to the initial crises on the part of local non-governmental groups, including church-based organisations, has already been mentioned. The question of the nature of the post-socialist state itself is challenged by a crisis which focuses attention on humanitarian and wider human rights issues. Such issues — representing as they do a challenge to the basic morality of a society — can be used by the government and the concerned public as a major "entry point" for addressing the wider issues of human rights, economic and political development and the need to strengthen further the institutions of civil society.

Encouraging the development of the non-government sector, which is not controlled by but works in cooperation with and advises the government, can help to militate against the concentration of political power solely in the hands of the state, thus safeguarding a pluralist, democratic society.

Conclusions

The fate of refugees in Slovenia and Croatia is a long-term issue. They will not be able to be repatriated in the foreseeable future and the policy of returning refugees to "safe zones" in Bosnia, although still advised by some, is widely believed to be unworkable.

If these countries *were* to adopt a developmental approach, one immediate action might be to phase out the relief programme and use budgets to fund the expansion of the current welfare system to include the refugees. Relief programmes tend to benefit only the few institutions providing the services, and it may well be more economical to give direct funding to the refugees, who would spend it locally.

The social and economic costs of maintaining the present approach to refugees will — if they are not already — ultimately be higher than the cost of adopting developmental strategies which use both external and internal sources of funding to strengthen the institutions of government and civil society. In Slovenia, moreover, given the relatively small number of refugees and the end of the emergency phase, international aid is now tailing off. The government is already being reminded that, "as a European country, it must take responsibility for the costs of assisting refu-

gees". This is ironic given that the relief model, which cannot be sustained without outside assistance, was initially imposed on the country by the donors.

There is, however, considerable fear of potential social disruption caused by absorbing refugees into the existing welfare system and promoting economic self-sufficiency by allowing refugees the right to work. It will require a great deal of sensitivity, courage and political will for either of these governments to break out of the present dependency/relief model. There is a general belief that if refugees can support themselves they will not return to their home country. In fact, experience suggests that the first people able to return home are those who have succeeded in securing themselves and in saving up for rebuilding their lives on their return. The repatriation of those who have been impoverished by a relief system only creates another relief crisis in their country of origin.

Education environnementale des populations rurales au Kenya

par Mathenge J. Munene *

Résumé

Le présent article décrit les origines et les activités de sensibilisation à l'environnement du mouvement KENGO (Organisations du Kenya pour l'énergie et l'environnement) qui allie aux principes classiques du développement communautaire les préoccupations actuelles en matière de protection de l'environnement. Les zones rurales du Kenya étant tributaires du bois de chauffage, une extrême attention est attachée aux programmes éducatifs qui visent à promouvoir une utilisation rationnelle de cette ressource.

Origines de KENGO

Dans le cadre de la préparation de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables tenue à Nairobi en 1981, plus de 60 organisations s'occupant de promouvoir l'exploitation des énergies renouvelables s'étaient réunies afin de coordonner leur contribution à la Conférence. C'est ainsi qu'est né le mouvement *Kenya Energy Non-Governmental Organizations* (KENGO) (Organisations non gouvernementales du Kenya pour l'énergie) qui devait, par la suite, se transformer en un réseau national d'ONG se consacrant à la mise en valeur des énergies renouvelables et au développement communautaire; ce réseau a été ultérieurement redéfini, prenant le nom de *Kenya Energy and Environment Organizations* (Organisations du Kenya pour l'énergie et l'environnement).

Les problèmes d'environnement des régions rurales du

* Directeur national, Save the Children - Canada, P.O. Box 1722, Meru, Kenya. Avant d'exercer ses fonctions actuelles, M. Munene était spécialiste principal d'agroforesterie et directeur des programmes de vulgarisation auprès du Ministère de l'énergie et du mouvement KENGO.

Le présent article est une version abrégée du document original, présenté en avril 1992 à l'Atelier «L'Education environnementale: une approche pour un développement durable», qui s'est tenu au Centre de développement de l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à Paris et dont les actes seront publiés *in extenso* par l'OCDE sous le titre *Environmental Education: An Approach to Sustainable Development* (introduction, résumés et conclusion en français).

Il a paru précédemment dans *Nature & Ressources*, Vol. 28, n°2, 1992.

Kenya, à savoir surtout la dégradation due au défrichage, à l'érosion des sols et à un ruissellement excessif, ont été dénoncés par KENGO comme les plus pressants du pays. Les arbres sont apparus à la fois comme la principale source d'énergie renouvelable utilisable pour le développement à venir et comme le moyen de remédier aux problèmes existants. Vu l'énorme potentiel de la biomasse s'agissant de satisfaire les besoins des ménages et des industries rurales, il a été décidé de promouvoir à titre prioritaire la sylviculture communautaire, la préservation de la végétation naturelle et l'économie de l'énergie de la biomasse.

A la suite de sa constitution officielle en 1982, KENGO a entrepris de s'efforcer d'améliorer les moyens dont disposent les organisations, institutions et groupements locaux pour dispenser à la population une assistance technique en matière de protection de l'environnement, de plantation forestière au niveau communautaire et d'économie du bois de chauffage. Ses méthodes d'action ont été déterminées en fonction des besoins et des souhaits des ONG qui lui sont affiliées et des groupements communautaires des districts concernés, et compte tenu de la politique gouvernementale de développement rural. Grâce à quoi les efforts ont essentiellement porté sur les activités ayant une incidence positive directe sur les collectivités locales de base.

En menant son action, KENGO a toujours visé à atteindre les objectifs suivants:

- dispenser aux communautés villageoises une éducation et une formation pratique en matière de plantation d'arbres et d'économie du bois de chauffage, notamment par l'utilisation de fourneaux ayant un meilleur rendement énergétique;
- informer ces communautés et les initier aux techniques leur permettant de gérer rationnellement d'autres ressources naturelles;
- promouvoir la propagation et la pratique de cultures vivrières et arboricoles xérophiles;
- créer des liens de coopération et susciter des efforts de collaboration entre les groupements locaux, les ONG et les organismes d'Etat s'occupant des projets de foresterie paysanne communautaire;
- promouvoir à l'échelon local et national des politiques tendant à encourager la sauvegarde des ressources naturelles.

L'approche KENGO en matière de sensibilisation à l'environnement

KENGO coordonne le transfert d'informations sur l'exploitation des sources d'énergie renouvelables et l'amélioration de l'environnement auprès de diverses catégories de personnes en établissant une documentation éducative à partir des résultats de ses recherches et de celles d'autres organisations.

Les efforts de formation de KENGO sont ainsi complétés par la production de documentation didactique telle qu'affiches, brochures et fascicules illustrés ainsi que des jeux de diapositives. Son bulletin trimestriel *KENGO News* contient une somme considérable d'informations et sert d'organe de liaison pour l'ensemble des ONG du réseau. Des émissions radiophoniques diffusées régulièrement — *Our Trees* (nos arbres) et sa version en swahili *Mayweed Yetu* — ont été élaborées en collaboration avec la station nationale de radiodiffusion. Les textes en sont écrits par le personnel de KENGO en vue de la propagation d'informations sur la plantation d'arbres, les essences indigènes, l'agroforesterie, la conservation des sols et l'énergie du bois de chauffage.

On n'a pas encore tenté d'évaluer les effets de ces émissions de radio; toutefois, si l'on considère que plus de 80 % des habitants du Kenya ont accès à des postes à transistor, cela vaut la peine d'utiliser ce moyen pour diffuser des informations relatives à l'environnement. Lorsque ces émissions ont été diffusées pendant un certain temps, les demandes de rediffusion de certaines d'entre elles affluent. La fourniture gratuite du temps d'antenne et des installations de production ramène les coûts d'enregistrement d'une émission, à la fois en anglais et en swahili, à quelque 50 dollars des Etats-Unis d'Amérique, contre plus de 400 dollars des Etats-Unis d'Amérique dans les studios commerciaux.

Des publications simplifiées et bien illustrées se sont révélées très utiles aux populations locales cibles. Certaines des personnes qui les reçoivent ont ainsi pu mettre en train des pépinières ou des projets de plantation d'arbres sans aide extérieure. Une affiche illustrée sur une seule page ne coûte que 0,20 dollar des Etats-Unis d'Amérique pour les dix mille premiers exemplaires; en revanche, une brochure explicative de dix pages coûte, à l'unité, 0,05 dollar des Etats-Unis d'Amérique. On veille donc à ce que ces brochures ne soient distribuées qu'aux personnes qui s'en serviraient effectivement. Quant aux affiches, il a été constaté qu'elles ne devaient contenir qu'un seul message chacune, car un excès d'information était susceptible de semer la confusion dans l'esprit des villageois auxquels elles étaient destinées. Les publications sont normalement distribuées gratuitement aux groupements de villageois mais vendues aux organismes de développement.

Les collectivités qui reçoivent cette documentation didactique de KENGO sont les ONG, les établissements d'enseignement, les organismes de recherche, les réseaux de grande information, les ministères, ainsi que les organismes d'aide et de développement. Etant donné le rôle joué par les médias dans l'information du grand public en matière de développement et d'environnement, des ateliers sont également organisés régulièrement à l'intention des journalistes et des responsables des médias.

Les activités dans ce domaine ont connu diverses évolutions dictées surtout par les besoins du moment et les modifications de la politique nationale. L'approche plutôt

générale d'abord adoptée a permis de cerner les problèmes et de formuler des recommandations sur la base desquelles ont été élaborés les approches davantage axées sur chaque problème, à l'échelon local, qui sont maintenant pratiquées.

A l'origine, KENGO a entrepris une campagne nationale pour vulgariser les concepts alors nouveaux d'agroforesterie, de foresterie paysanne et d'économie du bois de chauffage. Des ateliers ont été organisés conjointement avec le Ministère de l'énergie sur l'importance de ces notions dans l'optique de l'utilisation viable des terres et de la protection de l'environnement. Lors de l'un d'entre eux, tenu en 1982, on a constaté que le principal obstacle au succès des opérations de plantation d'arbres (outre le manque de moyens matériels) semblait être que les intéressés ne disposaient pas de l'information technique nécessaire. Les recommandations formulées en vue du transfert de ce savoir-faire technique prévoient notamment:

- l'organisation, au niveau local, de forums publics pour faire ressortir combien il est important de planter des arbres et d'économiser le bois de chauffage et apprendre aux agriculteurs les techniques à utiliser de préférence dans leur région;
- l'amélioration de la formation dispensée aux agents de vulgarisation pour qu'ils indiquent à la population quand prélever les plants et comment les repiquer et les soigner;

- la création par le Ministère de l'énergie et le Département des forêts d'exploitations agroforestières et de pépinières de démonstration analogues aux exploitations pilotes du Ministère de l'agriculture.

Le Ministère de l'éducation a également été invité à introduire l'enseignement de cette matière d'une importance vitale dans toutes les écoles et tous les établissements de formation des maîtres. Les sujets d'étude suggérés comprenaient les techniques de plantation forestière, la conservation des sols et de l'eau et l'économie du bois de chauffage, notamment par des pratiques culinaires rationnelles et l'utilisation de fourneaux à haut rendement énergétique.

Reconnaissant que certaines organisations et certains exploitants détenaient déjà en matière de plantation forestière des connaissances considérables, les participants à l'atelier ont demandé instamment que cette information soit mise en commun et plus largement diffusée, et ont recommandé:

- que KENGO fasse office de centre d'échanges d'informations sur la plantation forestière en recueillant le savoir traditionnel ainsi que des renseignements sur les projets agroforestiers déjà mis en œuvre avec succès;
- que des renseignements sur les activités des différents groupements soient diffusés dans une note d'information ou dans le bulletin de KENGO;
- que les trois ministères s'occupant des plantations forestières (énergie, environnement et ressources naturelles, agriculture) coopèrent plus étroitement au niveau des districts de manière à présenter aux agriculteurs une stratégie harmonieuse et intégrée;
- que l'on encourage la formule des pépinières communautaires selon laquelle les arbres appartiennent à l'ensemble de la communauté qui s'en occupe collectivement.

Compte tenu de l'influence que les médias peuvent avoir sur les décideurs et les organismes de développement, ainsi que de leurs liens avec les ONG et les semées

publics s'occupant de développement, sans parler de l'impact qu'ils ont sur l'opinion publique s'agissant des problèmes d'environnement. KENGO a également organisé deux ateliers à l'intention des journalistes en 1985 et 1986. L'objectif était de mieux les sensibiliser aux problèmes d'environnement et de développement du Kenya dans l'espoir qu'ils s'y intéresseraient davantage et les traiteraient comme il convenait.

Plus de 80 participants venant de divers organismes de presse ont participé à ces ateliers; ils ont formulé de nombreuses résolutions à l'appui de l'écojournalisme et notamment les suivantes:

- les reportages sur l'environnement devraient être encouragés par la création d'une récompense journalistique;
- les responsables d'organes d'information devraient faire effectuer des enquêtes sur le terrain concernant les problèmes d'environnement afin de réduire la dépendance à l'égard des reportages d'agences de presse étrangères;
- les journaux ruraux devraient comporter une rubrique donnant des informations recueillies directement auprès des populations et destinée à alerter les communautés locales sur les problèmes d'environnement et de développement;
- KENGO devrait diffuser régulièrement les communiqués de presse relatifs aux nouveaux problèmes d'environnement et de développement au Kenya;
- dans leurs enquêtes sur les problèmes d'environnement, les journalistes devraient se montrer plus curieux et non se contenter d'accepter les rapports qui leur étaient présentés.

Bien que les résultats de ces ateliers soient difficiles à quantifier, de nombreux faits en indiquent l'impact très positif au niveau tant national que local. Avant le milieu des années 80, le développement au Kenya était envisagé sous l'angle des aménagements matériels et de la mise en place d'infrastructures, au mépris des facteurs environnementaux, écologiques et humains. Tout organisme ou individu qui critiquait un projet proposé en raison de ses incidences sur l'environnement était considéré comme un ennemi de l'ordre établi ou qualifié «d'écolo farfelu». Depuis l'organisation de ces ateliers, l'optique officielle a changé du tout au tout. Sous la pression des organes de presse, des particuliers et des ONG soucieux de l'environnement, des projets et décisions ont dû être annulés, remisés ou repensés, compte tenu des préoccupations écologiques. Les exemples en sont nombreux et nous n'en citerons ci-dessous que quelques-uns.

La crise des jardins publics

Le fort taux de croissance de la population kényenne (3,9 % par an) a entraîné la surexploitation des ressources naturelles du pays et, en particulier des terres, car l'agriculture est le pilier de l'économie. L'émigration vers les régions urbaines s'intensifie fortement à mesure que les populations rurales, et en particulier les jeunes, recherchent des emplois dans les villes. Cette tendance a encore accentué la mise à contribution des ressources urbaines et notamment les services publics, les logements et les équipements sociaux.

Parmi ces équipements, les jardins publics n'ont pas été épargnés, en particulier à Nairobi, la capitale, et dans le

port de Mombasa. La population de ces centres urbains s'étant accrue, les chômeurs, en quête d'emploi, y recherchent un endroit où se détendre après une longue journée de démarches; les travailleurs affluent également dans les jardins pour s'y reposer et y manger leurs sandwiches. Les promenades en famille qui s'y pratiquent le week-end contribuent de même à la détente de citoyens soumis au stress des encombrements et autres tensions de la vie urbaine. Mais comme il s'agit des seuls espaces verts au cœur de jungles de béton, ces jardins sont devenus la première cible de la convoitise des riches désireux de se faire bâtir des maisons individuelles, ainsi que des promoteurs de tours à usage commercial et de domaines résidentiels. La tendance à construire les terrains alloués à ces jardins s'est amorcée vers le milieu des années 80 lorsque le Marna Ngina Drive Park, à Mombasa (l'un des plus anciens sites archéologiques de la côte), les jardins Jevanjee à Nairobi (l'équivalent de Hyde Park à Londres), et le parc Uhuru (monument historique et symbole de l'indépendance du Kenya) ont été livrés entièrement ou en partie à des promoteurs privés. L'attention prêtée par les médias à ces constructions a suscité une campagne nationale d'accusations et de contre-accusations; la presse a couvert le débat qui s'en est suivi et l'a rendu public. Les interviews de citoyens, de spécialistes, de représentants d'ONG et de décideurs ont montré qu'à l'évidence ces réaffectations des terrains en question ne rencontraient pas l'approbation populaire. Celles-ci ont été ultérieurement annulées et, par suite de pressions analogues exercées par diverses ONG s'occupant d'environnement, des médias et des citoyens inquiets, des plans sont à l'étude en vue de sauvegarder ces jardins pour la postérité en tant que monuments nationaux.

L'assainissement des marais de la Yala

Deuxième lac d'eau douce du monde par sa taille, le lac Victoria est également la source du Nil (premier fleuve d'Afrique et troisième du monde par sa longueur) en même temps qu'une étendue d'eau internationale séparant trois pays d'Afrique de l'Est: le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie. Les communautés qui vivent en bordure du lac et à proximité en ont toujours été tributaires pour leur alimentation, leurs revenus et d'autres avantages.

La Yala est l'un des nombreux fleuves qui se jettent dans le lac; son embouchure y forme des marais qui couvrent une superficie de 17.500 hectares. Au milieu des années 60, on a conçu des plans pour drainer ces marécages présentés à l'époque comme totalement dénués de valeur économique. Les dirigeants locaux les considéraient comme du terrain inutilement gaspillé et un danger pour l'économie. Particulièrement favorables à la multiplication des moustiques, escargots et parasites divers, ils étaient condamnés à être asséchés dans l'intérêt de «l'amélioration» écologique de la zone. Les terres récupérées devaient servir à des cultures, notamment de riz, d'arachide et de canne à sucre; le projet permettrait de créer des emplois pour la population locale qui serait embauchée pour les travaux d'assèchement. Dans cette optique initiale, la population locale n'a pas ménagé son appui au projet.

En 1988, KENGO a monté une expédition d'étude à l'intention d'une équipe de spécialistes de l'environnement et de journalistes; les marais de la Yala ont fait partie des

sites visités. L'équipe a déterminé que ces marécages étaient un habitat d'une importance vitale pour divers animaux (y compris des espèces rares), un lieu de frai pour des poissons dont dépendait la subsistance de la population locale, ainsi que de reproduction pour les oiseaux, et qu'ils servaient au filtrage des eaux avant leur débouché dans le lac. A l'issue de débats avec la population locale, on s'est rendu compte que ces avantages n'avaient jamais été pleinement appréciés et l'équipe a recommandé la sauvegarde des marais.

Les médias ayant mis les problèmes au grand jour, il s'en est suivi, entre les partisans du drainage et les défenseurs de l'environnement, un débat passionné qui a suscité l'organisation d'un colloque d'une journée auquel ont participé toutes les parties (population locale, décideurs, donateurs éventuels, experts et ONG). Après que des études d'experts eurent confirmé qu'en asséchant seulement une petite partie des marais on accroîtrait les avantages du programme de mise en valeur tout en réduisant ses effets négatifs sur l'environnement, c'est cette solution qui a été recommandée.

Ces ateliers, qui ont stimulé l'intérêt des médias pour l'environnement, ont également permis aux initiatives d'information et d'éducation dans ce domaine de mieux toucher les populations locales. Indépendamment des programmes de radiodiffusion conçus avec KENGO, les médias ont créé des émissions telles que « Notre environnement » dont on peut également faire remonter l'origine à ces ateliers.

Sensibilisation à l'environnement sur le terrain

KENGO a conçu une méthode originale d'éducation écologique afin de surmonter les difficultés souvent rencontrées sur le terrain. Il s'agit d'une unité technique mobile (*Mobile Technical Unit* ou MTU), constituée d'une équipe de techniciens ayant une formation et une expérience professionnelle multidisciplinaires en matière d'agroforesterie, d'environnement et d'économie du bois de chauffage.

L'éducation et la sensibilisation du public sont des facteurs clés du succès des initiatives de protection communautaire de l'environnement au Kenya. Aussi, pour faire en sorte que s'enclenchent des processus de changement positifs et viables, la fourniture d'assistance technique et matérielle par l'intermédiaire des MTU s'accompagne-t-elle d'un effort d'éducation à trois niveaux différents:

- au niveau des districts, des ateliers ou des réunions de planification sont organisés pour les représentants des ministères compétents, les groupements et organismes de développement communautaire et les agriculteurs;
 - au niveau des districts ou des localités, une formation spécialisée est conçue expressément à l'intention des animatrices de groupes de femmes, des enseignants, des agriculteurs, des clubs scolaires, des moniteurs de développement des organisations professionnelles et des agents de terrain relevant d'organismes publics et d'ONG;
 - une formation dispensée en concertation; dans ce cas, les moniteurs des MTU sont généralement invités à collaborer en qualité d'experts techniques à des stages organisés par d'autres organismes de développement.
- Avant 1989, année où a été institué le système des centres régionaux de documentation et pédagogie environ-

nementales (*Regional Environmental Resource Centers* ou RERC), la formule des MTU était la principale méthode de diffusion de l'éducation écologique. Elle est maintenant limitée aux zones ne relevant pas de la compétence et du mandat des RERC. Ces centres, dont trois ont été mis en place jusqu'à présent, sont censés répondre aux demandes croissantes formulées pour faciliter l'accès des groupes cibles à l'éducation environnementale en comblant les lacunes de l'information à ce niveau, en servant d'établissements de démonstration et en concourant à la coordination des activités sur le terrain. A terme, on espère qu'ils joueront le rôle d'exploitations pilotes.

Il convient de comprendre clairement combien les agents de vulgarisation de KENGO facilitent les choses au niveau communautaire, leur rôle ne le cédant en importance qu'à celui des agriculteurs. Les conseillers KENGO vivent et travaillent dans les villages : il leur est donc facile de déterminer quels sont les secteurs prioritaires afin de dispenser les conseils nécessaires. Cela contribue par ailleurs à briser les barrières ou les préventions qui surgissent souvent lorsque des agriculteurs doivent traiter avec des étrangers envoyés de l'extérieur.

Tout en aidant à la planification et à la mise en œuvre d'activités collectives telles que l'aménagement de pépinières, ces agents de terrain permettent aux propriétaires exploitants de gérer eux-mêmes leurs projets, leur fournissant ensuite régulièrement des intrants techniques et matériels pour en assurer le suivi. Le fait d'être maîtres de leurs projets aide les agriculteurs à se débrouiller seuls après le départ des conseillers KENGO. Ces agents de terrain collaborent également avec les ministères et les ONG compétents au transfert des technologies et de l'information, ce qui garantit la transmission des connaissances à d'autres qui pourront les diffuser à leur tour à une population plus vaste.

Par ailleurs, les conseillers transmettent une rétro-information technique détaillée et effectuent l'analyse du succès des activités collectives. Autrefois, les administrations et d'autres organismes de développement fournissaient des plants aux agriculteurs qui les repiquaient mal ou ne les repiquaient pas du tout — d'où des taux de survie très bas et une croissance médiocre. Les agents KENGO peuvent maintenant témoigner que les différents groupes ou exploitants individuels acquièrent la compétence technique souhaitée, de sorte qu'à long terme ils soient capables de superviser mutuellement leurs travaux en l'absence des conseillers de terrain.

Les méthodes adoptées par KENGO pour promouvoir l'éducation environnementale et la mobilisation communautaire à la base sont les suivantes:

Les réunions de chefs

Des réunions de chefs ou *barazas* sont organisées tous les mois ou tous les quinze jours pour débattre de divers problèmes de développement au niveau local ou du village. Au cours de ces réunions, les représentants de KENGO font un bref exposé qui permet aux groupes ou personnes intéressés d'exprimer ensuite leur intérêt pour les questions traitées. Le fait d'être présenté par les autorités locales assure à chaque conseiller le crédit nécessaire et contribue à ce que la communauté commence à l'admettre comme l'un des siens plutôt que de le considérer comme un intrus.

Au départ, les agents de vulgarisation estimaient qu'après avoir pris la parole dans un certain nombre de ces forums ils avaient fait connaître à l'ensemble de la communauté tout ce qu'ils étaient censés lui communiquer. Il leur a été rappelé que tant qu'un chef les réinvitait, c'était qu'ils avaient encore quelque chose à apprendre à la population locale, chaque forum n'étant pas nécessairement semblable au précédent ni le public forcément le même. Un forum sur l'éducation, par exemple, n'attirait que la population intéressée par ce sujet.

Les groupements d'auto-assistance/ groupements de femmes

La notion d'auto-assistance ou «esprit Harambee» est profondément enracinée dans la vie des régions rurales au Kenya. C'est une composante très importante de la plupart des projets de développement et le domaine de la protection de l'environnement ne fait pas exception à cette règle. Comme c'est le cas dans de nombreux pays en développement, la plupart des ruraux adultes sont des femmes car les hommes ont émigré dans les villes pour y chercher un emploi. Ce sont également les femmes qui font le plus gros des travaux de labour, des corvées de bois de chauffage et d'eau, etc. Il est donc courant que la majorité de ces groupements d'auto-assistance se composent principalement de femmes encore que la participation masculine y reste forte dans les régions plus marquées par le mode de vie traditionnel.

Les agents de terrain donnent suite à l'intérêt manifesté par ces groupements à l'issue de la réunion convoquée par le chef en organisant à leur intention des débats plus détaillés sur les techniques à appliquer dans la réalisation de projets collectifs. Les intéressés optent le plus souvent pour la production de plants destinés à être distribués aux membres du groupement et donnés ou vendus à des tiers. La proposition de protéger l'environnement en général, sans qu'il en résulte d'avantages tangibles, suscite rarement un enthousiasme débordant. C'est pourquoi les projets de vente de plants, d'arbres fruitiers et d'essences à croissance rapide exploitables pour le bois d'oeuvre ont davantage de succès et sont adoptés plus vite. Tous les messages de vulgarisation doivent donc indiquer clairement les avantages directs découlant de l'adoption d'une initiative proposée.

L'action auprès d'agriculteurs sélectionnés

Les moniteurs essaient de sélectionner dans l'ensemble de la communauté des «agriculteurs pilotes» capables de transmettre l'information à d'autres. Ni les agriculteurs très progressistes ni les paysans très pauvres ou arriérés ne sont jugés aptes à remplir cette fonction. Les exploitants «moyens» ne sont pas seulement mieux disposés à l'égard des agents de vulgarisation, ils ont aussi, en général, de meilleures relations avec la majorité de leurs semblables auxquels ils inspirent davantage confiance. Ce fait, qui favorise la circulation à double sens de l'information, est essentiel car la plupart des agriculteurs savent beaucoup de choses mais refusent de les divulguer s'ils n'ont pas une certaine confiance dans leur interlocuteur. Les exploitants les plus avancés dont les connaissances sont en général très étendues inclinent à considérer les conseil-

lers comme des parasites qui se nourrissent du savoir des paysans; ils estiment donc ne rien avoir à gagner à leur contact. Ceux de la catégorie la plus basse qui tendent à refuser les idées nouvelles tiennent également l'intervention des moniteurs pour une gêne plutôt que pour une aide.

Les institutions religieuses

Les groupements d'ordre religieux se sont révélés particulièrement efficaces s'agissant de promouvoir l'utilisation de fourneaux plus perfectionnés et de les utiliser eux-mêmes; aussi, les fidèles rentrent-ils souvent chez eux convaincus par les améliorations présentées. La notion d'environnement non pollué et protégé a également des connotations spirituelles ou religieuses positives; cela explique peut-être pourquoi les églises aménagent souvent des pépinières sur leurs domaines afin de planter des arbres et d'encourager leurs membres à faire de même. La plupart des institutions religieuses du Kenya ont mis en place, pour promouvoir le bien-être physique de leurs fidèles, des services qui sont devenus de très utiles instruments d'éducation écologique.

Les écoles et instituts techniques

Avant l'intervention de KENGO dans ce domaine, très rares étaient les écoles et instituts techniques qui avaient entrepris la moindre activité relative à la protection de l'environnement. A l'heure actuelle, pratiquement toutes les écoles des districts considérés se sont dotées de pépinières. La plupart des écoles avec lesquelles KENGO collabore bénéficient également des programmes alimentaires du Programme alimentaire mondial, mais dépensent d'importantes sommes pour acheter le bois nécessaire à la cuisson des repas. Les fourneaux perfectionnés que KENGO leur a fait connaître leur ont, dans certains cas, permis de réduire leur budget bois de moitié et sont maintenant très appréciés. Désireux de mieux connaître les questions d'environnement, les enseignants et les élèves manifestent beaucoup d'intérêt pour les conférences KENGO. Malheureusement, la plupart des agents de terrain se sont révélés incapables de leur fournir le type d'information qu'ils recherchent, faute de posséder eux-mêmes un savoir suffisant.

Visites réciproques

Les membres de groupements d'une même région se rendent volontiers visite pour mettre en commun leurs connaissances. Les moniteurs organisent la rencontre initiale en informant l'un des groupements de l'intention manifestée par un autre de lui rendre visite. Au jour dit, visiteurs et hôtes se rencontrent sur le site du projet et travaillent ensemble. La formule est bénéfique pour les nouveaux groupements qui envisagent d'aménager une pépinière, lesquels peuvent ainsi rencontrer un groupe plus ancien, riche de l'expérience qu'il a retirée d'un projet en cours. Ces visites se traduisent, en général, par une collaboration mieux intégrée et de plus longue durée et ce, même dans les régions situées hors de la zone d'intervention du moniteur.

Foires-expositions agricoles et journées sur le terrain

Les agents de terrain KENGO participent aux journées et foires-expositions agricoles organisées par le Ministère de l'agriculture afin d'y procéder à des démonstrations et de mener auprès du public une action de sensibilisation concernant surtout les fourneaux à meilleur rendement et l'agroforesterie. KENGO préfère exposer en collaboration avec les administrations les mieux établies, telles que les ministères de l'agriculture ou des forêts, qui ont des activités analogues aux siennes ou voisines.

Démonstrations dans les foyers

Il n'est pas toujours possible de faire la démonstration du fonctionnement des fourneaux améliorés dans tous les villages et à tous les habitants d'un village. Aussi, les villageois de telle localité située hors de la zone d'intervention de l'agent de vulgarisation sont-ils invités à assister à une démonstration dans un autre village. On leur remet ensuite un fourneau amélioré qu'ils sont censés utiliser temporairement en le faisant circuler d'une maison à l'autre (à raison de trois à quatre jours par maison). L'agent se rend ensuite dans le village pour récupérer le fourneau et recueillir les impressions. L'information concrète obtenue est souvent plus abondante lorsque les villageois font leur apprentissage collectif par eux-mêmes sans qu'aucun conseiller n'oriente leur réflexion.

Autres voies

Les agents de terrain KENGO sont également encouragés à faire preuve d'ingéniosité et à tenter d'exploiter d'autres moyens de sensibilisation, de la population. A Kitui, par exemple, l'équipe KENGO travaille avec des «volontaires locaux», c'est-à-dire des villageois des deux sexes qui donnent bénévolement leur temps pour promouvoir le développement viable. Dans un village, elle a organisé, à l'intention de quinze de ces volontaires, une séance de démonstration du fonctionnement du fourneau. *Kenya Ceramic Jiko* (au charbon de bois) et *Kuni Mbili* (au bois).

Les femmes d'un groupe qui essayait ce type de fourneau avec l'aide d'un technicien KENGO ont été si impressionnées par son rendement qu'elles se sont exclamées en swahili: «*Kametumia kuni mbili tu*» (« Il ne consomme que deux morceaux de bois ») — d'où le nom donné à l'appareil. Trois mois plus tard, on estimait que plus de 30 % des foyers avaient adopté ce modèle de fourneau amélioré et que plus de 70 % l'avaient vu ou en avaient entendu parler. Six des huit hôtels locaux ont abandonné les cuisinières métalliques traditionnelles pour les fourneaux en céramique améliorés. On voit, donc, clairement comment on peut cibler une action sur un groupe donné et, par des messages promotionnels bien conçus, obtenir des résultats inimaginables pour un coût négligeable.

Participation de la population

La participation communautaire est une composante essentielle de tous les projets en cours sur le terrain avec l'assistance de KENGO. Cette participation est assurée dans plus de 500 activités menées avec des écoles, des

groupements ou des particuliers. La communauté fournit la terre, le travail, l'encadrement et la gestion tandis que KENGO apporte le savoir-faire technique et les intrants, les matériels de base et joue le rôle de catalyseur. Cette approche se traduit souvent par une participation importante de la population car celle-ci perçoit les projets comme répondant à ses besoins et tendant à améliorer ses conditions de vie.

Ces forts taux de participation et d'adoption contrôlée de nouvelles pratiques n'ont pas toujours été obtenus dans le passé, notamment lorsque les organismes de développement distribuaient des plants d'arbres sans insister sur la nécessité d'aménager des pépinières. La remarque vaut également pour les organisations de secours et d'aide sociale: fournir du matériel et des outils sans assurer la crédibilité du projet ni déterminer les besoins et, sans organiser le suivi ni motiver le groupe cible, a souvent pour effet de réduire le taux de participation et d'accroître la dépendance.

Vu la diversité des problèmes d'environnement susmentionnés, il faut les aborder à plusieurs niveaux, ce qui permet une collaboration au niveau du choix des politiques tout en préparant la voie à une coopération sur le terrain. La plupart des ministères disposent de très solides moyens institutionnels à l'échelon central — où est concentrée la majeure partie de leur personnel et de leurs infrastructures — mais leurs services extérieurs sont médiocrement dotés. Ce fait, joint au caractère bureaucratique et rigide de leurs procédures, limite l'apport d'information et de prestations au niveau local.

Au contraire, le réseau KENGO dispose d'une solide infrastructure locale de base mais d'une organisation centrale faible. Dans un certain nombre de cas, ses services ont été utilisés pour l'acheminement de matériel aux populations locales tandis que lui-même a eu recours aux installations et au personnel des administrations pour organiser des cours de formation. Des organismes internationaux ont également collaboré avec KENGO pour faire parvenir de l'assistance jusque dans les villages. Très rares ont été les cas où l'absence de collaboration au niveau local a rendu difficile la mobilisation de la communauté.

La participation communautaire est ainsi une importante condition de la viabilité des projets. L'application du principe d'auto-assistance et le vif souci d'éviter le « syndrome de dépendance » tendent à assurer un développement viable par la mise en commun des connaissances et compétences locales en matière d'environnement. L'utilisation et la propagation du savoir populaire devraient permettre de mettre en œuvre des mesures de gestion rentables et de faire appel à d'autres technologies. Le recours aux matières premières locales vise également à assurer la durabilité dans la continuité. Il apparaît à l'évidence que les populations locales qui sont conscientes des dangers liés à la dégradation de l'environnement sont prêtes à employer une part de leurs ressources à l'achat de plants d'arbres et de fourneaux, à meilleur rendement. Faire de ces biens des produits marchands, source de profit, ne peut manquer d'accroître beaucoup la viabilité des projets de ce type.

Faut-il donner les moyens de se prendre en main ou apporter des changements brusques ?

KENGO a tiré un certain nombre d'enseignements des

dix dernières années. Le cliché du paysan illettré, ignorant et paresseux, retenu surtout par les élites qui conçoivent les programmes destinés à remédier aux problèmes ruraux, ne révèle que leur propre ignorance et incompréhension des populations locales. La plupart des agriculteurs possèdent, concernant leur micro-environnement, des connaissances et des compétences issues de la tradition populaire autochtone qui sont très précieuses et ce n'est qu'en les interrogeant, en les écoutant et en parlant avec eux que l'on peut gagner leur confiance et faire des découvertes d'une grande utilité.

Les études ethnobotaniques effectuées par KENGO ont ainsi permis d'obtenir des populations locales des informations sur l'utilité et l'emploi des espèces végétales indigènes et notamment des arbres. Pour assurer leur propre survie sur le terrain (savoir, par exemple, quoi faire en cas de morsure de serpent dans un lieu loin de tout), les agents de vulgarisation se fient du reste, parfois davantage au savoir local, qu'à l'information ou au matériel scientifique qu'ils fournissent eux-mêmes aux populations.

Bien pourvoir à la protection de l'environnement au niveau local supposerait notamment de déployer davantage de personnel pour dispenser des conseils techniques et travailler à définir les programmes, à les planifier et à les mettre en œuvre. Les approches fragmentaires pratiquées dans le passé par les organismes publics et autres n'ont eu que très peu d'effet, voir aucun. Les projets consistant à distribuer des millions de plants provenant de pépinières centralisées sans les accompagner de directives ou de démonstrations concernant les soins à leur donner ont débouché sur des taux de survie infimes ou nuls. La fourniture de grosses quantités de matériel et d'outils pour la culture de plants d'arbres, qui peuvent même finir par être revendus, n'a eu qu'un impact minime sur la sylviculture villageoise collective.

Les paysans des villages aiment par ailleurs se sentir appréciés; ils redoutent alors d'énergie et de savoir-faire. La remarque entendue de la bouche de certains experts selon laquelle de trop nombreuses visites des équipes des organismes d'assistance peuvent être une gêne pour les agriculteurs est sans fondement. C'est lorsque les mem-

bres de ces équipes se comportent comme des messagers sans message, ou sont mal préparés à leur tâche, que les agriculteurs, ou les groupements, estiment n'avoir profité en rien de leur visite. Cette attitude se manifeste également lorsque les moniteurs se présentent avec des solutions toutes faites aux problèmes observés. En revanche, à l'issue d'une visite gratifiante, les agriculteurs se sentent confrontés et encouragés à poursuivre leurs projets: leur soutien ainsi le moral est d'une importance cruciale pour le succès des activités menées à ce niveau.

Il s'ensuit que le transfert d'information technique doit être simplifié. L'information doit être présentée sous une forme qui « parle » aux communautés locales. Elle doit être transmise lentement et d'une manière organisée plutôt que par « paquets » tout préparés, livrés à la hâte. Tout se tient en milieu rural où la population doit se préoccuper simultanément de la production vivrière, des questions de santé, d'éducation, etc.; aussi est-ce la moindre des choses de veiller à ce que les activités mises en œuvre ne soient pas contradictoires ni incompatibles.

Compte tenu de ce qui précède, il ne faut pas s'attendre à des changements rapides. L'évolution doit au contraire être progressive. La preuve en est que ce sont les personnes de plus de 40 ans (et principalement les femmes) qui participent le plus activement aux opérations de protection de l'environnement, les jeunes, eux, se lançant surtout dans les entreprises qui rapportent rapidement. Or, en général, la protection de l'environnement n'est pas d'un rapport immédiat, outre qu'elle implique une forte somme de travaux manuels.

On peut conclure, finalement, que l'approche KENGO confère aux populations la capacité de s'attaquer aux problèmes d'environnement en même temps qu'elle les prépare à affronter les défis du futur. C'est dans cet esprit que KENGO travaille à mettre en place au niveau communautaire des comités pour l'environnement qui seront chargés de suivre les projets locaux, de déterminer l'ordre des priorités locales et de guider l'établissement de normes locales. Cette politique est destinée, à terme, à mettre KENGO au chômage en laissant les populations locales décider elles-mêmes de leur sort.

Financial sustainability: The Philippine NGO Experience *

by Cris Paez and Jose Noel Olano

The Problem of Sustainability

In many of the projects that have been developed with peoples' organizations (POs), sustainability has become an important criterion to ensure impact. Thus, questions which are often asked include "will the benefits from the project continue to accrue to the people even after the project is over?" or "what mechanisms will be the project institutionalize so that the people can successfully undertake the project even after its term?"

Similarly, the same set of questions are being asked by NGOs themselves, this time in relation to their very existence. "How can we sustain our own work even after the existing grant has expired? How will we continue to operate if foreign aid dries up or ceases?"

The problem of sustainability is compounded by the following set of facts:

1. There are about 45,000 registered NGOs in the Philippines. Of these, around 10 % are developmental NGOs. Whether it is 45,000 or 4,500, the competition for funds among NGOs is fierce and tight.
2. Perhaps 95 % of developmental NGOs are totally dependent on external aid or foreign grants.
3. A bulk of funds available to NGOs are project funds, mainly for socio-economic projects. Although some big funding programs have given equal priority to organizing, training and institution building, the main problem of accessing funds for administrative and core funding needs remains a major concern.
4. The foreign funding picture is not too bright either.

There is a perception and fear among Philippine NGOs that funds from European partners will not increase and will even decrease in the next few years because of Eastern Europe.

Canada and the United States are experiencing a serious recession. The US has cut aid to the Philippines by more than 50 % (due partly to the rejection of the US bases?).

Much of Japan's aid is still bilateral. A radical shift in policy is not expected in the short term.

* This paper was prepared for the 1992 CENDHRRRA Board of Advisors Meeting, Cebu, Philippines. It first appeared in *Cendhrre Development Memo*, 64, Oct.-Dec. 1992.

NGO Initiatives Towards Achieving Sustainability

NGOs that have gone beyond paying attention to day-to-day operational and administrative problems have been able to address more strategically the problem of sustainability.

Efforts at achieving financial sustainability are wide and diverse. The following are examples of some of them:

- Establishment of a trust fund or endowment fund: Savings generated from operations or earnings from other sources are put into a trust fund. The fund is placed in high yielding investments. The objective is to reach a level of capital fund, the interest of which can cover administrative and operational expenses.

- Equity investment in enterprises of peoples organizations:

Some NGOs have ventured into investing in enterprises which they have helped established in their POs. These enterprises which required foreign grants at the start have become viable and now require additional capital. The most common investments are capitalization of post-harvest facilities, processing equipment, and marketing facilities.

- Direct engagement in Income Generating Projects (IGPs) or Livelihood projects:

NGOs have also set up their own "business". In Mindanao for example, an NGO engaged in cooperative development is operating its own printing press. The printing press has not only serviced the other cooperatives, but also served as a "profit" center for the NGO. In another NGO in Mindanao the staff have invested in cattle. The NGO made a counterpart contribution to the staff's own investment as a way of addressing long-term security needs of the staff.

Other IGPs which NGOs have gone into include, among others, buying and selling of the products of POs such as processed food, soap and agricultural projects.

- Training and consultancy services:

Training has been one of the major strengths of many NGOs. NGO experts in the field of training have gone into accepting contracts for various agencies. An NGO known for its community organizing expertise, for example, is currently providing a six month training program for a Dutch-funded program in one of the provinces in the Visayas. Some NGOs have also accepted training contracts for government line agencies. The income derived

from these services is enough to cover a substantial part of the operational costs of NGOs.

The other service areas which some NGOs are now providing for a fee include auditing, financial systems installation, project development, feasibility study preparation, etc.

PhilDHRRA's Sustainability Schemes

In 1989 the theme of PhilDHRRA's annual assembly of NGO members was "NGO Sustainability". The forum brought out many ideas, concepts and initiatives on attaining financial sustainability. One of the schemes suggested was the creation of a PhilDHRRA Social Development Fund (PSDF). Three years hence the idea has seen fruition and the PSDF now has a current fund base of ten million pesos (P 10,000,000).

1. The PhilDHRRA Social Development Fund (PSDF)

Mission

- See to it that immediate financial needs of the member NGOs are responded to with "quick" funding.
- Ensure and promote the financial stability of member NGOs and the network itself.
- See to it that development workers of the network achieve financial and social security.

Strategies

- Build up the central fund system of the network through the collective financial strength of the member NGOs.
- Mobilize member NGOs to promote the fund pooling scheme of the development workers for the purpose of answering their financial needs and ensuring their financial security.
- Mobilize member NGOs to assist their PO federations develop their own mutual fund system or people's rural bank that will address the needs of the poor.

Lending Windows

Loanable funds are classified according to four (4) lending windows: bridge-financing, livelihood, community rehabilitation and special credit window. The purpose of the classification is to identify the sources of funds and streamline their application or utilization.

Bridge-Financing Window

- A member in need of financial assistance to fill up financing gaps caused by delays in fund remittances of approved projects and unforeseen or unanticipated disbursements to answer for working or operating capital requirement and other payable, avails of assistance under the bridge-financing window.
- Loans under this window are charged an interest rate of 1.0% per month.
- Maximum loanable amount of this window is P200,000.
- Sources of fund of this window are derived from the members share deposits and revolving fund.
- Term of this type of loan is not more than 3 months.

Livelihood Financing

- This financing window is open to members for livelihood and production loans.

- Funds channelled through PhilDHRRA-PSDF as lending conduit are classified under this window when specifically spelled out in the Memorandum of Agreement (MOA) with a donor agency that the funds are for livelihood projects.
- Loans under this window are charged with a minimum of 8% per annum or as stipulated in the MOA.
- Terms for this loan are in accordance with the funding agencies requirements.

Community Rehabilitation

- PhilDHRRA affiliates stricken with *force majeure* or calamities such as typhoon, earthquake, drought, and the like avails of the community rehabilitation loan.
- Funds accessed through donor agencies as lending conduit and other contributions are accredited to the community rehabilitation fund.
- Community rehabilitation loans carry an interest rate of 6% per annum or in accordance with the MOA of the funding agency.
- Maximum term of this loan is not more than 12 months. If on the maturity date the member is found not capable of paying the principal is treated as a regular loan under the special credit window with the applied terms and interest rates.

Special Credit Window

Loans used in the acquisition of assets or improvement of existing assets and other loans that do not fall under the abovementioned windows are classified as Special Credit. This credit window accommodates all loans that the other credit windows cannot fully cover.

- Sources of funds for this window come from the member deposits invested as share/time deposits or trust funds.
- Loans under this window are charged with the interest of 2% per month.
- Loanable amount will depend upon the availability of funds. When available, the amount of loan does not exceed P300,000.
- Term for this type of loan is not more than 24 months.

To date 23 NGOs have availed of the bridge-financing window amounting to P2,735,000; 5 NGOs have availed of the Community Rehabilitation Window amounting to P340,000; 9 NGOs have availed of the Livelihood Window amounting to P3,761,645; and 1 NGO has availed of the Special Credit Window amounting to P1,500,000.

Earnings based on an average of 9% per annum yields a yearly income of P900,000 for a capital base of P10 million.

2. Project Packaging Fee

In 1990, the General Assembly of PhilDHRRA approved a resolution to implement a Project Packaging Fee (PPF) for all projects packaged and endorsed by PhilDHRRA for its member NGOs. The NGOs realized that such scheme would help cover the costs involved in developing projects.

The total packaging fee is computed based on the Standard Fee (SF) which is determined by the project cost, and the project development stage. Thus, if a project worth P600,000 was given to the PhilDHRRA secretariat for proposal review till final revision, the PPF would be computed as follows:

Project Cost : P600,000 SF:	P25,000	
Stage	Cost Contribution	Job Cost
Proposal Review	12%	3,000
Proposal Revision (final draft)	35%	8,750
Endorsement	3%	750
Follow-up/ Final revision	20%	5,000
Total PPF		P17,500

The NGO would then pay the amount of P17,500 to PhilDHRRRA upon approval of the project. The amount is

usually taken from the item Project Development Cost which is incorporated in the proposal.

To date the total PPF of 22 projects served since 1991 is P363,010.

Sustainability: A Continuing Concern

While definite inroads in the area of financial Sustainability have been made by the NGOs and the PhilDHRRRA network itself, a lot remains to be done. Perhaps, the characteristic dynamism and creativity of many NGOs will be a key success factor in promoting different schemes and models. Even while this paper was being written, a group of NGOs with PhilDHRRRA again in the lead, is planning to hold an Investment Workshop that will bring together NGOs and investment or financing houses to discuss long term investments. This initiative is bold and pioneering, yet it may provide the answer to the nagging and disturbing questions NGOs have been asking these days.

International Meetings in 1992

by Ghislaine de Coninck

Introduction

For the past 44 years, the Union of International Associations has undertaken, for the benefit of its members, statistical studies on the international meetings that took place worldwide in the preceding year.

The statistics are based on information collected by the UAI Congress Department and selected according to very strict criteria maintained over several years, this enabling meaningful comparison.

Meetings taken into consideration include those organized and/or sponsored by the international organizations which appear in the "Yearbook of International Organizations" and in the "International Congress Calendar", i.e. : the sittings of their principal organs, congresses, conventions, symposia, regional sessions grouping several countries, as well as some national meetings with international participation organized by national branches of international associations. Under this last category are included meetings which are not collected systematically but which have been brought to our knowledge and which meet the following criteria :

— minimum number of participants: 300
— minimum number of foreigners: 40%
— minimum number of nationalities: 5
— minimum duration: 3 days

Excluded from the UAI figures are: purely national meetings as well as those of an essential religious, didactic, political, commercial, sporting nature such as religious gatherings, courses, party conferences, fairs, sales meeting, contest etc... Also excluded are: meetings strictly limited in participation such as committees, group of experts etc... most of these being held at an intergovernmental level and taking place mainly at the headquarters of the large IGO's in New York, Geneva, Rome, Brussels, Vienna...

This is an indicative survey made following the researches compiled by the UAI Congress Department and using the current available information from international organizations selected according similar criteria.

General picture

A very substantial increase in the number of international meetings is recorded in 1992.

Since 1991 overall plus 5,28% represented by plus 7,84% increase in the number of meetings organized and/or sponsored by international non governmental organizations and a decrease of 2,56% in the number of national meetings with large international participation.

In comparison with the 1990 situation the increase is plus 1,45% and vis a vis 1989 plus 5,65%.

The upward trend is recorded worldwide except in Australasia.

The developments which occurred in 1992 are illustrated in the tables below. In each table, international meetings organized/sponsored by international organizations and national meetings with large international participation are indicated separately.

In comparing table 1 and 2, one can find out the various levels of changes which occurred in 1992; the decrease experienced in 1991 is stopped and the upward trend registered in the previous years is taking place again.

The figures in table 3 are showing that despite the fact that the majority of meetings recorded in this survey are taking place in Europe, their number is slowly decreasing 61,42% against 62,30% in 1991. The North American share is going up with 14,72% in 1992 against 13,80% in 1991.

Also significant is the increase in the percentage of meetings organized/sponsored by international organizations.

As indicated in the following tables, the increase experienced in 1992 is certainly due to major world events which took place during the year i.e. :

1. the Earth Summit and Global Forum which while taking place in Brazil, generated an important number of related events around the world.
2. the World Exhibition and Olympic Games both organized in Spain which also generated several satellite events.

TABLE 1 :
Worldwide breakdown of the variations registered in
1992 versus 1991

CONTINENT	TOTAL	REUNIONS D'ASS. INT.	REUNIONS NAT. + PART. INT.
		MEETINGS OF INT. ORG.	MEETINGS OF NAT. ORG.
Europe	+2.34 %	+5.17%	-2.83 %
Asia	+0.40 %	+0.21 %	+0.19%
Africa	+0.38 %	+0.22 %	+0.16%
Australasia	-0.46 %	-0.38 %	-0.08 %
North America	+1.77 %	+1.73%	+0.04 %
South America	+0.85 %	+0.89 %	-0.04 %
TOTAL	+5.28 %	+7.84 %	-2.56 %

TABLE 2:
Worldwide breakdown of the variations registered in
1992 versus 1990

CONTINENT	TOTAL	REUNIONS D'ASS. INT.	REUNIONS NAT. + PART. INT.
		MEETINGS OF INT. ORG.	MEETINGS OF NAT. ORG.
Europe	+0.87 %	+6.06 %	-5.19 %
Asia	-0.91 %	-0.03 %	-0.88 %
North America	+1.17 %	+1.30%	-0.13%
South America	+0.23 %	+0.55 %	-0.32 %
Africa	+0.52 %	+0.42 %	+0.10%
Australasia	-0.43 %	-0.32 %	-0.11 %
TOTAL	+1.45%	+7.98 %	-6.53 %

TABLE 3 :
Worldwide breakdown of the total number of
international meetings in 1992

CONTINENT	TOTAL	REUNIONS D'ASS. INT.	REUNIONS NAT. + PART. INT.
		MEETINGS OF INT. ORG.	MEETINGS OF NAT. ORG.
Europe	61.42 %	47.55 %	13.87%
North America	14.72%	10.92 %	3.80%
Asia	11.80 %	8.30%	3.50%
South America	5.70%	4.81 %	0.89%
Africa	4.63%	4.22%	0.41 %
Australasia	1.73%	1.33%	0.40%
TOTAL	100.00%	77.13 %	22.87 %

TABLE 4:
Variation in 1992 versus 1991 - Continent by Continent

CONTINENT	TOTAL	REUNIONS D'ASS. INT.	REUNIONS NAT. + PART. INT.
		MEETINGS OF INT. ORG.	MEETINGS OF NAT. ORG.
Europe	+ 3.76%	+ 8.30%	- 4.54 %
North America	+ 12.88%	+ 12.62%	+ 0.26 %
Asia	+ 3.35%	+ 1.73 %	+ 1.62 %
South America	+ 16.58%	+ 17.30%	- 0.72 %
Africa	+ 8.42%	+ 4.89%	+ 3.53%
Australasia	-20.32 %	- 16.57 %	- 3.75 %

Table 4 indicated the evolution of each region in comparison with the previous year. Changes are important and reflects the general increase recorded during 1992.

Leading countries

The analysis of the leading countries indicated the following situation :

TABLE 5 :
Leading countries hosting international organizations'
meetings in 1992. % of the worldwide total

PAYS*	REUNIONS D'ASS. INT. '	REUNIONS NAT. + PART. INT.	TOTAL
COUNTRY '	MEETINGS OF INT. ORG. *	MEETINGS OF NAT. ORG.	
USA	8.26 % +	3.12 % -	11.38 % +
France	6.73 % +	2.41 % -	9.14 % -
UK	4.59 % -	2.10 % -	6.69 % -
Germany	4.45 % +	1.85 % -	6.30 % -
Spain	3.72 % +	1.11 % +	4.83 % +
Belgium	3.45 % +	0.29 % -	3.74 % +
Italy	3.30 % +	0.86 % +	4.16 % +
Netherlands	2.93 % -	1.47 % -	4.40 % -
Switzerland	2.74 % -	0.40 % -	3.14 % -
Austria	2.23 % -	0.59 % -	2.82 % -
Canada	1.99 % +	0.61 % +	2.60 % +
Japan	1.58 % -	1.29 % +	2.87 % -
Denmark	1.52 % +	0.75 % +	2.27 % -
Finland	1.36 % +	0.36 % -	1.72 % -
Czechoslovakia	1.34 % +	0.05 % -	1.39 % +
Brazil	1.23 % +	0.17 % +	1.40 % +
Sweden	1.22 % +	0.28 % +	1.50 % +
Greece	1.02 % +	0.00 % -	1.02 % +
Hungary	1.01 % +	0.15 % +	1.16 % +
Portugal	0.95 % +	0.08 % -	1.03 % -

* As far as the "Total" figures are concerned, the classification is of course different. The sign "+" or "-" opposite each figure indicates if the evolution since 1991 is positive, negative or equal.

One should note that in this table the countries are listed with regard to the number of International associations' meetings registered in each one.

Major progress have been recorded in Spain which now occupies the fifth rank.

The ranking has also gone up for the following countries: Belgium, Italy, Canada, Denmark, Finland, Czechoslovakia, Brazil, India and Singapore. New comers in this table are :

Brazil, Portugal and Greece.

Despite the fact that they are not mentioned in this table the following countries are occupying a significant place in the worldwide ranking:

India, Australia, Norway, China, Mexico, Singapore, Poland, Hong Kong, Russia, Egypt, Ireland, Thailand, Malaysia, Argentina, Israel.

With regard to the total number of meetings those of international organizations plus the national meetings with large international participation the ranking is slightly different: Number one to five are the same: USA, France, UK, Germany, Spain followed in order by:

Netherlands, Italy, Belgium, Switzerland, Japan, Austria, Canada, Denmark, Finland, Sweden, Brazil, Czechoslovakia, Singapore, Australasia, India, Hungary, Norway, Portugal, Greece, Hong Kong, China, Mexico, Argentina, Poland, Israel, Egypt, Ireland, Russia, Malaysia and Thailand.

Leading cities

The analysis of the leading cities indicated the following situation :

TABLE 6:
Leading cities hosting international organizations' meetings in 1992, % of the worldwide total

VILLE *	REUNIONS D'ASS. INT. *	REUNIONS NAT. + PART. INT.	TOTAL
TOWN *	MEETINGS OF INT. ORG. *	MEETINGS OF NAT. ORG.	
Paris	3.01 % +	1.70 % +	4.71 % +
Brussels	2.04 % +	0.09 % -	2.13 % -
Wien	1.56 % -	0.30 % -	1.86 % -
London	1.48 % -	0.60 % -	2.14 % -
Genève	1.46 % -	0.14 % -	1.60 % -
Madrid	1.18 % +	0.66 % +	1.84 % +
Barcelona	1.09 % +	0.17 % -	1.26 % +
Berlin	0.96 % -	0.21 % -	1.17 % -
Washington	0.94 % +	0.32 % +	1.26 % +
Strasbourg	0.93 % -	0.17 % -	1.10 % -
Praha	0.90 % +	0.04 % -	0.94 % +
Budapest	0.85 % -	0.13 % -	0.98 % -
Amsterdam	0.77 % -	0.56 % +	1.33 % +
Kobenhavn	0.76 % -	0.40 % +	1.26 % -
Singapore	0.65 % -	0.65 % +	1.30 % -
Roma	0.64 % -	0.03 % -	0.67 % -
Hong Kong	0.63 % +	0.37 % -	1.00 % -
Rio de Janeiro	0.61 % +	0.12 % -	0.73 % +
Montréal	0.60 % +	0.26 % +	0.86 % +
New York	0.59 % -	0.11 % -	0.70 % -

* As far as the "Total" figures are concerned, the classification is of course different. The sign "+" or "-" or "=" opposite each figure indicates if the evolution since 1991 is positive, negative or equal.

Please note that the ranking is different if one considers only the international associations' meetings or the total ranking.

The analysis of this table shows that the percentage of the worldwide market occupied by cities is moving in variable manners.

Paris is increasing its leading place with now a share of more than 4.70% of the world market.

The following cities are improving their places in the international association classification: Brussels, London, Madrid, Barcelona, Washington, Praha, Rio de Janeiro and Montreal.

Other cities occupying a significant place in this table are in order: Tokyo, Lisboa, Helsinki, Stockholm, Cairo, New Delhi, Den Haag, Bangkok, Dublin, Nairobi, Munchen, San Francisco, Oslo, Beijing, Hamburg, Toronto, Chicago, Kuala Lumpur, Buenos Aires, Edinburgh, Orlando, Kyoto, Luxembourg, Sydney, Jerusalem.

With regard to the total number of meetings the situation is as follows :

Paris, London, Brussels, Wien, Madrid, Genève, Amsterdam, Singapore, Washington, Barcelona, Berlin, Kobenhavn, Strasbourg, Hong Kong, Budapest, Praha, Montreal, Tokyo, Rio de Janeiro, Munchen, New York, Roma, Stockholm, Helsinki, Oslo, Lisboa, New Delhi, San Francisco, Cairo, Den Haag, Buenos Aires, Chicago, Dublin, Bangkok.

Breakdown by continents/regions

AFRICA

The situation in Africa is showing a noticeable increase in 1992:

+ 0.38% on the worldwide level;
+ 8.42% on the African level.

The leading African countries are in order:

Egypt 14.53%; Kenya 10.77%; Morocco 6.76%; Senegal and Zimbabwe 6.01%; South Africa 5.51%; Ivory Coast and Nigeria 4.76%.

Increasing figures have been registered in Cameroon, Egypt, Morocco, South Africa, Tanzania, Zambia and Zimbabwe. Statu quo in most other countries.

NORTH AMERICA

In North America (USA, Canada, Mexico), a substantial increase has been recorded in 1992, further to the important development experienced in 1989, the unchanged situation in 1990 and the limited decline in 1991 :

+ 1.77% on the worldwide scale;
+ 12.88% on the N.American regional level.

The increase is due mainly to the higher number to international meetings organized/sponsored by international organizations; respectively:
+ 1.73% on the worldwide level;
+ 12.62% on the N. American regional level.

As in previous years, one wishes to stress again the fact that the meetings taken into consideration in the survey are primarily those organized/sponsored by [OC] international non governmental organizations; it is a well known

fact that the number of large national meetings with international participation organized in N.America is much higher than the figures mentioned in this analysis (specially in the USA); the survey of this specific market is not within the scope of activities of the UAI.

On a worldwide basis the USA are keeping their leadership with an increasing 11.38% share of the world total against 10.70% in 1991. The worldwide Canadian share is also going up with 2.60% against 2.25%.

Leading cities in N. America are in order of importance : Washington, Montreal, New York, San Francisco, Chicago, Toronto, Orlando, San Diego, Vancouver, Mexico City and Quebec.

SOUTH AMERICA

The situation is also progressing in this part of the world; the increase recorded in 1992 is of + 0.85% on the worldwide scale; + 16.58% on the regional S. American level.

The situation is also mainly due to increasing number of international associations meetings; one should remember that it was in Brazil that took place the Earth Summit and the Global Forum in 1992; these events generated a large number of satellite meetings.

Brazil is the leading country in the area with a 25% share; it is followed by Argentina 12.80%; Chile 7.70%; Venezuela 7.50%.

Leading cities are in order of importance: Rio de Janeiro, Buenos Aires, Santiago, Caracas and Sao Paolo. One should note that due to the circumstances explained above Rio de Janeiro has gone up in the worldwide leading cities' ranking, going from the 35th to the 19th place.

ASIA

The increase in the number of meetings in this part of the world is as follows : + 0.40% on the worldwide level; + 3.35% on the regional level.

Asia is always the third area in importance in the world, behind Europe and North America.

Increases have been registered in Japan, India, Malaysia, Nepal, Pakistan and Sri Lanka.

It is interesting to note that in 1992 the countries showing an increase had a reverse situation in 1991 and vice versa.

Japan is prominent in the area with 24.36% share (24.75% in 1991) of the Asian market; it occupies the 10th place on the world ranking (11th in 1991). Japan is followed by Singapore 11%; India 10.20%; Hong Kong 8.45%; China 6.97%; Israel 5.89%; Malaysia 5.30%; Thailand 5%.

Leading cities are in order of importance : Singapore, Hong Kong, Tokyo, New Delhi, Bangkok and Beijing, Kuala Lumpur, Kyoto, Jerusalem, Seoul, Manila.

AUSTRALASIA

This area is recording a decrease of — 0.43% on the worldwide level and a more important — 20.32% on the Australasian level.

We do not have any explanation for this situation.

The leading cities are in order of importance:

Sydney, Melbourne, Auckland and Canberra.

EUROPE

As indicated on Table 1, it is in Europe that the evolution has been again the most important.

On a worldwide scale, the increase is

+ 2.32% in total;

+ 3.76% on the European level.

The increase is due to the number of international associations' meetings.

The percentage of international meeting taking place in Europe is 61.42% against 62.3% in 1991. Of these 47.55% are organized by international associations (44.9% in 1991)

France is second in the world and keeps the leading place in Europe with respectively 9.14% of the world total (9.25% in 1991) and 14.88% of the European market (15% in 1991).

France is followed by United Kingdom 10.88%; Germany 10.26%; Spain 7.86%; Netherlands 7.17%; Italy 6.77%; Belgium 6.09%; Switzerland 5.11%; Austria 4.60%;

The most significant evolution in Europe in 1992 took place in Spain for reasons explained here above.

The development experienced during the last couple of years in Czechoslovakia and Poland are still following an upward trend.

Countries having increased their share are indicated on Table with the sign "+".

Leading cities in Europe are in order of importance: Paris, London, Brussels, Wien, Madrid, Genève, Amsterdam, Barcelona, Berlin and Kobenhavn.

Breakdown by cities

As indicated above, the classification of cities within the various continents/regions is as follows:

Africa: Cairo, Nairobi, Dakar, Harare, Abidjan.

N. America: Washington, Montreal, New York, San Francisco, Chicago, Toronto, Orlando, New Orleans, San Diego, Vancouver, Mexico City, Quebec.

S. America: Rio de Janeiro, Buenos Aires, Santiago, Caracas, Sao Paolo.

Asia: Singapore, Hong Kong, Tokyo, New Delhi, Bangkok, Beijing, Kuala Lumpur, Kyoto, Jerusalem, Seoul, Manila.

Australasia : Sydney, Melbourne, Auckland, Canberra.

Europe: Paris, London, Brussels, Wien, Madrid, Genève.

Participants

The analysis of information related to the number of delegates attending these meetings confirms the existing trends i.e. a majority of meeting with participants below 500:
 59.4% between 101 and 500 participants;
 14.8% between 501 and 1000 participants.

Exhibitions

The number of exhibition organized jointly with international meetings analyzed in this survey amounts to 13.20% ie an increase of 3% as compared to 1991.

Monthly breakdown

The breakdown by months is as follows:

September	(+)	14.85%	April	(-)	8.00%
October	(+)	12.85%	March	(+)	6.70%
June	(+)	12.00%	July	(+)	6.55 %
May	(-)	11.15 %	February	(+)	4.05 %
November	(-)	9.65%	January	(+)	3.50%
August	(+)	8.05%	December	(-)	6.45%

Conclusion and future trends

As indicated at the beginning of this analysis the number of international meetings organized worldwide has shown a significant increase during the year 1992.

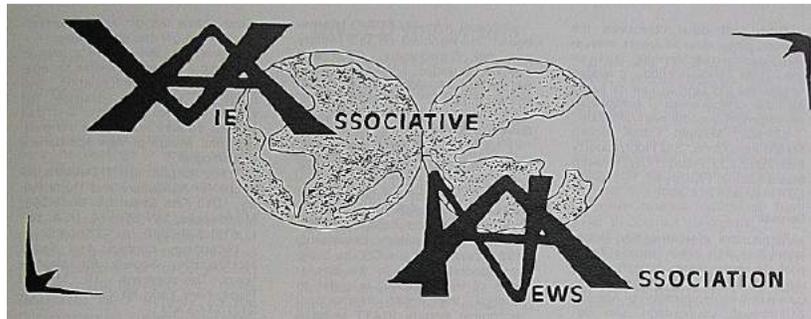
From the analysis of the various tables published above, it appears that the increase is due mainly to the organization of events of world impact such as the Earth Summit and Global Forum on the one hand and the World Exhibition and Olympics game in Spain on the other hand; these major events having generated an important number of parallel and/or satellite meetings.

It is important to notice that the meetings of international organization are getting more and more numerous.

As far as the duration of meetings are concerned, we do not have any analysis allowing us to firmly prove that the duration of meetings has gone down; however, when applying our criteria for the selection of national meetings with international participation, we had to exclude a large proportion of these meetings due mainly to the fact that the 3 days limit fixed in our criteria, was not reached. This gives us the feeling that there is a certain tendency to concentrate the work on a shorter period of time.

Based on the information already gathered to-day, trends for the future years are good and at this stage the upward trend seems to go on.

GdC. Brussels, May 1993.



NGO Participation in the First Substantive Session of the Commission on Sustainable Development

Non-governmental organizations (NGOs) played a key role in the UNCED process, and their prominence at Rio marked their transition from critics of society into a new role of architects of a sustainable future. To support this role, some 350 NGOs participated in the first substantive session of the Commission on Sustainable Development (CSD) held in New York during 14-25 June 1993. At the session NGOs were given access to the plenary and negotiating group sessions, and hundreds of their position papers and reports were available to delegates and observers. A Host Centre was set up to facilitate NGO meetings and act as a focal point for information exchange and networking.

To enhance the effectiveness of NGOs at the meeting, daily briefing sessions were held and working groups and caucuses were set up to work on different issues and regional interests. Some of these were active at the CSD, others were established at the end for follow-up activities. These groups included:

Consumption

The consumption group cites the need to change consumption patterns in the "North" as the main challenge to achieving sustainable societies. It aims to create binding commitments which ensure the property rights of the indigenous peoples, local communities and powerless people world-wide. It plans to establish an inter-sessional working group to consider the need for a permanent process for assessing the im-

pact of transnational corporations and international trade policy on sustainable development.

Contact: Simone Bilderbeck, Netherlands National Committee for IUCN, Plantage Middenlaan 2B, 1018 Amsterdam, The Netherlands, tel: (31-20) 626-1732, fax: 627-9349.

Desertification

Desertification was a subject that came up again and again at the CSD session. AN NGO statement which was presented at the Inter-Governmental Negotiating Committee for a Convention on Desertification (INCD) meeting was circulated to the delegates at the CSD session. NGOs pointed out that the principal causes of land-degradation which result in desertification in the South, especially Africa, are primarily global in nature. These causes include:

- international macro-economic trade and market systems which encourage the production of cheap cash crops for markets — tying up Africa's most potentially productive lands and pushing rural farmers into marginal and fragile lands;
 - colonial land-use policies which disrupted peoples' indigenous land-use systems damaging coping mechanisms for calamities such as droughts, flooding, and hence worsening the impact of natural elements on people's livelihood and land resources; and
 - that poor subsistence farmers, herders and pastoral people are victims of the surge of land degradation and not the causes of it.
- Contact:* Achoka Awori at KENGO.

Energy

The International Solar Energy Society (ISES) circulated a paper called "ISES 2000: Recommendations to the Commission on Sustainable Development", in which they called for the creation of a United Nations International Renewable Energy Agency; and a UN-sponsored Renewable Energy Summit to address the needs and developmental potentials of renewable energy. The group aims to revitalize and strengthen existing international and regional energy technology centres and to facilitate the appropriate technical training of key governmental organizations and leaders, energy planners, financial institutions, and industry.

Contact: Jane Willeboordse, ISES, 5468 Wingborne Court, Columbia, Maryland 21045, USA, tel/fax: (1-410)997-8331.

Finance

The finance group works to overcome three major stumbling blocks:

- the need to reorient the basic charters and mandates of the Bretton Woods Institutions, particularly the World Bank and the IMF, from post-Bretton Woods requirements for trade expansion to post-Rio requirements for financing the shift to sustainability;
- the inadequacy of efforts to reduce and cancel debt, and the need to stop the net outflow of resources from poor countries; and
- the non-compliance with commitments to increase ODA to at least 0.7% of GNP.

Vie associative

Along with other objectives, the finance group aims to create innovative financial mechanisms, such as the "Earth People's Fund". It is also pressuring the GEF to use its funds for other critical areas of sustainable development such as desertification.

Contact: Maximo Kalaw, Green Forum Philippines, 3rd Floor, Liberty Buildings, 835 Pasay Road, Makati Metro Manila, Philippines, tel: (63-2) 85 1110, fax: 8183207.

Forests

Forests are a cross-cutting issue, interlinked with other agenda items such as trade, water, human settlements. The forest group works to secure a real implementation of Agenda 21 through cooperation and coherence between external and internal forest policies. The Global Forest Policy Project circulated a document called *The UN Commission on Sustainable Development: Opportunities for Early Work on Forests*.

Contact: M. Cristina Weyland Vieira, Institute Sul-Mineiro de Estudos e de Conservação da Natureza, Fazenda Lagoa, Mone Belo 37122-7000 MG, Brazil, tel: (55-35) 571-1500.

Human Rights

NGOs at the CSD emphasised the connections between the World Conference on Human Rights in Vienna, the CSD session in New York, and the fundamental human right to sustainable development. The development of conventions and accountability by the international community to ensure environmental rights and the rights of all people to a healthy environment was urged, along with the emphasis of the right to peace.

Contact: Michael Strauss, Danish Coalition of Environment and Development, 14-52 165 Street, Beechhurst, NY 11357, USA, tel: (1-718) 767-6215, fax: 631-5530.

Militarism

The working group on militarism calls for the financing of Agenda 21 from reductions in military spending and the transfer of funds saved to programs for sustainable development. It urges that national reports include information on countries' plans to decrease the impact of military spending on sustainable development and to reduce the impacts of military activity on the environment. The working group seeks to ensure that the CSD discussions of sustainable development and the thematic review of Agenda 21 address military impacts.

Contact: John M. Miller, International Clearinghouse on the Military and the Environment, P.O. Box 150753, Brooklyn, NY 11215, USA, tel: (1-718) 788-6071, fax: 212 228 6193.

Southern NGOs

A *Statement by Southern NGOs present at CSD* was circulated on 22 June 1993, calling for:

- the rebuilding of the GEF to embrace the principle of mandatory and compensatory payments for damage to the global environment;
- the expansion of the CSD to being a democratic forum for the discussion of trade issues, in order to change the unfair international economic system (GATT being a forum for a limited number of countries to discuss national interests); and
- the creation of a Global NGO Council on Sustainable Development to strengthen regional and national networks.

The *contact* for the issue of poverty is: Taoufik Ben Abdallah, Environnement et Développement du Tiers-Monde, B.P. 3370, Dakar, Senegal, tel: (221) 22 42 29; fax: 22 2695.

Sustainable Agriculture

A paper on *Agriculture and the Commission on Sustainable Development*, was presented to the CSD by an ad-hoc NGO working group on sustainable agriculture. The paper drew attention to the NGO treaty on sustainable agriculture. See World Sustainable Agriculture Association under NGOs or **contact:** Atherton Martin, Caribbean Policy Development Centre, P.O. Box 35, Brittons Hill, St. Michael, Barbados.

Technology Sharing, Trade and Capacity Building

A paper on *Technology Sharing and Capacity Building for and by People* was published by an ad hoc NGO working group on technology.

The paper recommended that the CSD should recommend and monitor the development of:

- a Binding Code of Conduct for Transnational Corporations focused on technology development and capacity building for and by local communities;
- equitable intellectual property protection within the framework of the GATT Uruguay Round and WIPO;
- a Protocol on Biosafety to the Biodiversity Convention; and to monitor

- the phase out of nuclear technologies and genetic engineering.

In addition, the women's caucus prepared a statement calling for education, training, information and credit to be made available for women as well as men, and that women be fully involved in the planning and design of new appropriate technologies.

Trade contact: Kristin Dawkins, Institute for Agriculture and Trade Policy, 1313 Fifth Street SE, Suite 303, Minneapolis, MN 554514, USA, tel: (1 612) 379-5980, fax: 379-5982.

Technology contact: Irini Sarlis-Moropoulos, Society for International Development, 10 Mitchell Place, New York, NY 10017, tel: (1-212)744-5200.

Women

The women's caucus emerged as a strong political force at the CSD discussions, and it met daily to discuss strategies. During the high-level segment of the official negotiations, it reminded Ministers that women are the caretakers of food crops and medicinal plants, the preservers of biodiversity, and carry knowledge throughout millennia. The women's caucus will continue to work on population and gender issues for the 1994 Population Conference.

See **Women's Environment and Development Organization for contact** address and further information.

NGO Coordination

Suggested plans to coordinate NGO inputs into the CSD process included: inter-sessional meetings and communications between NGOs tied to previously planned NGO meetings, such as the Down to Earth meeting, as well as through publications and electronic conferencing; a regular 3-5 day NGO preparatory meeting immediately prior to CSD sessions; orientation meetings for new arrivals throughout the session; nominating a member of each regional caucus as a spokesperson for the region to give input to the CSD in debates when possible; approaching language schools to request volunteer translations for NGO and after-hour sessions; and setting up a library with a full set of papers and photocopying facilities for NGOs working on agenda items.

Contact: Felix Dodds, United Nations Association of Great Britain, 3 Whitehall Court, London, SW1A 2EL, UK, tel: (44-71) 930 2931/2, fax: 930 5893.

UNCED follow-ups

As can be seen from the rest of this brief NGO summary, the Earth Summit decisions and documents are influencing the work of countless organizations. Rio follow-up means much more than attending the relevant UN meetings or setting up official programmes. The following developments are directly related to UNCED as an event:

Two loose NGO coalitions were formed during the UN General Assembly negotiations that preceded the establishment of the Commission on Sustainable Development. The International NGO Network on the Commission on Sustainable Development monitored the General Assembly session and will continue to share information and facilitate NGO input and participation until the end of the Commission's first substantive meeting in June. A group of primarily US-based NGOs ran an NGO Host Center during the session and sent informative mailings to other organizations following the negotiations from afar. If funds permit, a similar centre will function during the CSD substantive session.

In the Netherlands, two groups active in the run-up to UNCED have merged to form the Platform for Sustainable Development, a broad-based citizen's alliance with a particular focus on national implementation of Agenda 21.

A network, called the U.S. Biodiversity Alliance, has been created in Washington to promote the implementation of the Biodiversity Convention.

The Earth Council is now being formally established in Costa Rica to act as a global ombudsman on sustainable development and to monitor progress in implementing the results of the Rio Summit.

The Nairobi-based Southern Networks for Environment and Development will organize an African NGO follow-up consultation in March, 1993, to critically examine the implications of the Earth Summit and draw up an African action plan.

Facing the Future: Beyond the Earth Summit has just been released by the International Institute for Environment and Development. The booklet focusses on the conference outputs, and includes articles describing the negotiation process and

12 broad lessons to be learned from the Rio experience.

IPHAE of Brazil has prepared Portuguese summaries of the principle Road outcomes and related negotiations, and the World Council of Churches, headquartered in Geneva, has published an *Ecumenical Response to UNCED* in six different languages.

The Vision Link Education Foundation has produced a cross-indexed directory of registered participants at the Earth Summit, and NGO-NET of Uruguay is working on a CD-ROM disk containing most of the NGO-generated documents related to UNCED.

Cities and local authorities : UNEP and an Australian community environment group, Clean Up Australia, have agreed to develop a Clean Up the World campaign. The campaign will involve some 100 cities in 61 countries in globally coordinated community clean-up campaigns. In Denmark, the Danish Council for Adult Education has launched the "Copenhagen-Clean and Green" campaign, which will include aspects of international development and environmental awareness raising.

The Warsaw-based institute for Sustainable Development is organizing a workshop for local authorities on good environmental practices as well as a series of seven regional workshops on the implementation of sustainable development. A Code of Principles on Sustainable Cities is being developed by the International Academy of Architecture of Sofia.

The Regional Municipality of Hamilton-Wentworth in Ontario, Canada, set up a Task Force on Sustainable Development in 1990. The elaboration of the group's final report, *Implementing Vision 2020 - Creating a Sustainable Region*, was one of the most extensive public outreach programmes ever undertaken by a Canadian municipality.

The United Towns Organization has announced the creation of town networks to cooperate on environmental management, recycling and ecotourism. In Africa, UTO is assisting towns in defining and implementing local environmental policies, and a group of European towns is cooperating with local municipalities to provide water and sanitation facilities in Lima.

Grassroots /local initiatives FAU-TRON, a Brazilian NGO founded by a group of researchers and farmers, has raised enough money to buy 1,000 hectares of rain forest in the Amazon to put aside as a reserve. The organization plans to teach sustainable forest harvesting techniques to local communities, and to launch an environmental education campaign throughout the district.

The Green Forum - Philippines supports seven Regional Mobilization Centers aimed at the enactment of national and local policies to achieve sustainable development.

In India, the Manipur Eastern Hill People's Development Society works with an ethnic hill tribe community towards the equitable use of natural resources and sustainable development, and the Rural Organization on Social Elevation of Kanda is expanding its operations to include practical environmental action such as soil conservation and integrated watershed management.

Africa : ENDA of Senegal and ZERO of Zimbabwe are both actively involved in preparing NGO contributions to the negotiations on the International Convention to Combat Desertification. ZERO is also hoping to develop an African position paper on environment and development for the Partnerships for Change meeting that will be organized by the UK government next September.

Eastern and Central Europe: In addition to such long-established institutions as the International Academy of Architects of Sofia and Poland's Institute for Sustainable Development, "mentioned earlier in this round-up, new NGOs seem to cropping up daily in Central and Eastern Europe.

In Hungary, the Environmental Management and Law Association has been founded to facilitate the creation of legal and management structures necessary for environmental reform. It will also attempt to demonstrate the benefits of integrating economic development and environmental protection.

An NGO Centre for Environment and Sustainable Development is being set up in Moscow to coordinate NGO activities on environment and development, to promote government-NGO dialogue on implementa-

Vie associative

tion of UNCED decisions, and to involve local and regional NGOs in international cooperation efforts.

Energy and climate: A report evaluating all NGO energy related proposals made in the context of Rio is being prepared by the Danish Organization for Renewable Energy and the Ballaton group of scientists working for sustainable energy solutions. Greenpeace International has published *Toward an Energy-Free Future: The Next Energy Transition*, a study on the feasibility of phasing out fossil fuels in the long term.

The International Institute for Energy Conservation of Washington has released a report entitled *Seizing the Moment: Global Opportunities for the US Energy-Efficiency Industry*, an analysis of global market opportunities and the US government's response.

World Wild Fund for Nature International is stepping up its climate change programme. An updated version of the 1992 study *Can Nature Survive Global Warming* is currently under preparation.

Other special and campaigns: A critical report entitled the *International Tropical Timber Agreement: Conserving the Forests or Chainsaw Charter? A Critical Review of the First Five Years of the Operations of the ITTO* has been published by Friends of the Earth.

The International Organization of Consumers Unions is on working educating consumers on "sustainable consumption" patterns, and IOCU's *Policy Guidelines on Environment* will be released shortly.

NOVIB (Netherlands) and six organizations in South and South East Asia have produced a several case studies on unsustainable economic and development activities in the organizations' respective countries with examples of alternatives approaches. The aim of the project is to use the studies for developing advocacy campaigns.

Seven regional consultations will be held in preparation to the 21st World Conference of the Society for International Development, which will address the question "How do we achieve sustainable development?"

Indigenous Organizations

Publications: A new native publishing venture, the Akwerkon Press,

has published a special issue of its quarterly *Akwerkon Journal*, dedicated to indigenous analysis of environment and development issues in the context of the Earth Summit. The *Indigenous Knowledge and Development Monitor*, launched this February by the Centre for International Research and Advisory Networks, aims to provide a forum for regional and national indigenous knowledge resource centers to interact with other groups for a participatory approach to sustainable development. The Indigenous Peoples' Center for Documentation, Research and Information of Geneva, which provides assistance to indigenous delegates attending UN meetings, has recently started a newsletter focusing on indigenous people's rights. The Mouvement de Solidarité Rurale has launched a quarterly magazine called *Solidarité*, dedicated to indigenous issues.

A Collection of original testimonies of indigenous women, including a directory of indigenous women's organizations and projects in Latin America, has been published by the South and Meso American Indian Information Center.

Indigenous rights: Cultural Survival is strengthening its Indigenous Rights Campaign to educate and mobilize policy makers, the public, and the media on issues of importance to indigenous peoples during the Year of the World's Indigenous People. The Indigenous People's Alliance hosted the First Continental Tribunal on issues of Indigenous Sovereignty and Rights in December, 1992. A report will be prepared for the United Nations.

Indigenous knowledge: Three meetings dealing with the preservation of indigenous knowledge are reported on in this issue. The second National Congress of Indigenous Traditional Medicine, held last August in Mexico City, developed a number of regional action plans and recommendations aimed at governmental, academic and indigenous sectors. In September, 1992, methods of recording and utilizing indigenous knowledge, and of applying it to sustainable development were discussed at an Indigenous Knowledge and Development symposium organized by the Regional Program for the Promotion of Indigenous Knowledge in Asia. A National Seminar on Indigenous Technologies for Sus-

tainable Agriculture, to be held in India in late March 1993, will attempt to prepare an inventory of traditional knowledge and practices in agriculture and related fields.

Media

UNCED follow-up: A new book entitled *The Earth Summit: A Planetary Reckoning*, published by Global View Press, contains accounts of the Earth Summit and the '92 Global Forum, complemented by highlights of key speeches and summaries of the official documents and the NGO alternative treaties. Television Trust for the Environment is currently producing *Growing Up*, a film to mark the first anniversary of the Earth Summit. *Developing Stories*, the most broadcast environmental television series ever, has won awards in many countries, and *Developing Stories II* is underway, focusing on population issues in view of the 1994 UN conference.

Energy and climate: The Cutter Information Corp which already publishes a number of related newsletters, has added a new title: *Energy, Economics and Climate Change*. The Oxford Environment Conference on Climate Change and Food Security will be sponsored by the journal *Global Environmental Change* in July, 1993.

One of three new publications recently launched by the Inter Press Africa Service is the bi-monthly *Environment Bulletin* focusing on sustainable development from the African perspective. Kumarian Press has launched a new series of books aimed at making sustainable development more accessible. The series will include reports of successes and failures of environment and development initiatives around the world. The first title, *Voices from the Amazon*, will be published in June.

Women

UNCED follow-up: Zonta International and the WorldWIDE Network have published special issues of their newsletters documenting their involvement and achievements in the UNCED process. WorldWIDE has included an analysis of the Agenda 21 chapter on women. The Zimbabwe Women's Resource Centre and Network has chosen environment as its

theme for 1993. A national workshop on women and environment is planned as a follow-up to the recommendations of the Earth Summit.

Grassroots and income-generation projects: Soroptimist International sponsors a Women in Fisheries project in Orissa, India. The three year project involves the selection and training of 300 women from 9 villages in the sustainable harvesting of marine, fresh and brackish water fisheries resources, and includes access to credit. Development Alternatives reports on one of their sustainable income-generation programmes for women, the Tara Nirman Kendra paper factory in India.

Women, Education and Rural Development of Enugu, Nigeria, will host a workshop entitled "Grassroots Women Arise" in March to encourage the independence and income-generation of local women.

New organizations: The Women's Environmental Network USA was recently launched to educate, inform and empower women who care about the environment. The group is working to develop a national network that can play an integral role in developing many women-centred solutions to worldwide environmental problems. The Bahai International Community has established an Office for the Advancement of Women.

In preparation for the 1995 Fourth World Conference on Women, the First Asian Indigenous Women's Conference, convened by the Cordillera Women's Education and Resource Center, adopted an "Indigenous Women's Declaration of Unity" which will be forwarded to the UN.

Youth

UNCED follow-up: AIESEC international has published the *Project Report and Output Summary of AIESEC at UNCED and the '92 Global Forum* in Rio de Janeiro.

The A SEED movement born out of the UNCED preparatory process is also still active. A SEED Brazil, founded by a coalition of 17 national youth and student groups at the '92 Global Forum, is compiling a booklet containing a summary of the treaties signed by the Brazilian Government as well as an overall summary of the outcomes of UNCED. A SEED Sweden will hold a Climate Action Alliance Day on 15 May, 1993.

The Philippine government and other partners will organize the Global Youth Earthsavers Summit in April, 1993, on the theme "tribal youth partnership for sustainable development". The conference aims to prepare a youth action agenda 21 to monitor and participate in local of UNCED and other UN environmental conventions.

Peace Child International will release a *Children's Edition of Agenda 21* in September, 1993.

Other special youth initiatives: A *Youth and Student Sourcebook on Sustainable Development* is being prepared by the International Institute for Sustainable Development. Among other things, the Sourcebook will include an evaluation of youth in the UNCED process.

A Kids World Council will be organized in April by the Children's Earth Fund of New York in collaboration with the children's cable network Nickelodeon.

The LIFE-LINK Foundation has launched a global environment campaign, involving more than 700 schools in 60 countries. The campaign consists of schools coordinating information exchange on environmental issues and projects with other schools.

Academic and Research Institutes

UNCED follow-up: The Centre for Study and Research on the International Community of the Italian National Research Council has produced an impressive 752-page volume on the background and outcomes of the Earth Summit. All the final documents are either reproduced in full or summarized in English and Italian.

The International Institute for Sustainable Development, which has recently announced its comprehensive post-Rio research programme, also sponsors the regular publication of the *Earth Negotiations Bulletin* during intergovernmental UNCED follow-up meetings.

Biodiversity: The African Centre for Technology Studies hosted an International Conference on the Convention on Biological Diversity. The conference statement is excerpted on p. SF1.

Global environmental change research: As the Research Institutes

section of this Bulletin attests, global environmental change research is a growth area for organizations around the world. Several research networks of the International Council of Scientific Unions (ICSU), including the START programme and the International Geosphere-Biosphere Programme, as well as the Inter-American Institute for Global Change Research are keenly involved in collecting data and building model scenarios which could be used to elaborate response strategies to global environmental change. ICSU's Scientific Committee on Problems of the Environment (SCOPE) has recently launched the Sustainable Biosphere Project, which aims to "build and make widely available an analyzed information base describing management policy and practice options that describing management policy and practice options that will result in sustainable ecosystems."

The Economic and Social Research Council of the UK has announced the new themes of its Global Environmental Change programme, and the Swiss National Research Council has launched a Priority Programme Environment.

Environment and development education: The Panos Institute of Washington has produced an education module on *Environment and Development* designed for higher education and training in the United States. The Alberta Teachers' Association operates the Alberta Global Education Project to assist teachers in making their students aware of global environment and development issues. The Indonesian Bandung Institute of Technology offers degree courses in environment and development studies, and also collaborates with local non-governmental organizations on land rehabilitation projects. A new Education and Training for Business and the Environment course has been launched by the UK Council for Environmental Education, which has also published a report on the environmental education needs of schools and youth work.

Financing sustainable development: A Round Table on Structural Adjustment and the Environment, hosted by the German Foundation for International Development last November, developed sets of recommendations for donors, for governments undertaking structural adjustment policies, and for multilateral

financial institutions. See also Professor Parikh's essay on the "incremental costs" of financing the implementation of the Climate Convention on p. SF2.

Among the many new programs of the International Institute for Sustainable Development is a research project on government budgets and sustainable development. Environment and the economy are also at the heart of two new World Resources Institute reports, one on "green taxes", and the other on "action for the environment and the

economy", particularly addressed to the new Clinton administration. InterAction (reported under NGOs) has also published ten recommendations for the government on restructuring foreign aid to better reflect the requirements of sustainable development.

The US-Ukrainian Education and Information Centre is organizing an international workshop on Sustainable Development for Economies in transition, followed by a year-long electronic conference to continue the dialogue between Western and East-

ern experts.

Energy 4: A report from the Worldwatch Institute entitled *Empowering Development: The New Energy Equation* claims that each \$1 invested in improving energy efficiency in developing countries leads to average savings of \$5 in energy supply. The American Council for an Energy-Efficient Economy has published a comprehensive technical study on *Regulatory Incentives for Demand-Side Management* in energy production. (*The Centre for Our Common Future*, March 1993)

La paix

Une table ronde sur le thème «l'Agenda pour la paix: un défi pour l'UNESCO» s'est tenue les 7 et 8 juillet 1993 au siège de l'Organisation à Paris avec la participation d'éminentes personnalités ainsi que de plusieurs observateurs.

Les participants ont examiné les approches et les modalités d'action qui permettraient à l'UNESCO de contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda pour la paix dans les trois « situations » où elle peut être à même d'intervenir: la prévention des conflits, le maintien de la paix et sa consolidation. Ces trois «situations» figurent d'ailleurs dans l'Agenda comme étant les objectifs des Nations Unies en matière de paix et de sécurité.

Les participants ont analysé chacune de ces trois composantes et fait des propositions à l'UNESCO en tenant compte de ses domaines de compétence et de la spécificité de certains conflits déclarés ou latents. Les cas d'El Salvador, du Mozambique, de l'Angola, des Philippines, du Cambodge, de l'Afrique du Sud, du Mali, du Niger, de la Somalie et des républiques de l'ex-Yougoslavie ont été abordés.

En évoquant le volet « prévention des conflits», les participants sont partis du principe que cela implique l'identification des facteurs générant ces conflits. Il s'agit notamment de l'instabilité politique, de l'absence d'un Etat de droit, de l'existence de phénomènes d'exclusion, de discrimination, de pauvreté endémique ou d'écart de développement entre les nations comme à l'intérieur des nations, des extrémismes (religieux, idéologiques, nationaux). Estimant

que cette prévention suppose aussi l'élaboration et la mise en œuvre de mesures correctives, ils ont proposé, entre autres, la création d'un observatoire de la paix, qui aura pour objectif d'alerter la communauté internationale sur les conflits potentiellement dangereux, et l'élaboration d'une carte des conflits.

En ce qui concerne le maintien de la paix, ils ont envisagé des activités qui pourraient être menées dans les domaines de compétence de l'Organisation et ont notamment recommandé des actions pour aider les enseignants à reprendre leurs activités interrompues par la guerre; favoriser l'émergence de leaders locaux et les aider à créer un réseau associatif, le vide politique étant un obstacle à la paix; apprendre aux populations le sens des élections et organiser ces élections dans le respect des traditions locales; enseigner la négociation et la tolérance de la différence.

Les participants ont ensuite considéré qu'une action de consolidation de la paix est une action menée en vue de définir et d'étayer les structures propres à raffermir la paix afin d'éviter une reprise des hostilités. Il s'agit donc d'identifier, pour les éliminer, les causes réelles du conflit initial, d'assurer la participation de toutes les parties au conflit à l'élaboration d'un projet de société commun et d'élaborer la consolidation de la paix à partir d'une approche intégrée faisant appel aux différents domaines de compétence de l'Organisation. Aussi ont-ils formulé les propositions suivantes :

— tenter de résoudre les problèmes sociaux les plus aigus;

- améliorer la communication sociale;
- développer la recherche sociologique, anthropologique ou ethnologique afin d'identifier les causes de la violence;
- satisfaire le besoin pressant d'alphabétisation;
- former des formateurs en démocratie et les populations à la citoyenneté;
- appliquer le programme de culture pour la paix dans le cadre d'une approche intersectorielle;
- susciter la participation des victimes de la violence au programme de culture pour la paix;
- multiplier les programmes du type sovadorien.

(UNESCO)

On Non-Governmental Organizations and UNESCO

"The non-governmental organizations are, as ever, one of the main sources of inspiration to UNESCO and I am convinced that they constitute a particularly privileged means of making the Organizations work in their spheres of action known throughout the world."

Prof. Federico Mayor,
UNESCO Director General
in a letter to NGOs,
12 January 1993

The Charity Sector in Post-Socialist Societies

In a conference held July 1993 at Brdo Castle near Kranj, Slovenia, by INTERPHIL (International Standing Conference on Philanthropy), North American, West, Central and East European experts investigated the facts of the present situation and obstacles to building or re-building the Voluntary Sector in formerly centralized states during the current process of reform. Such a sector is indispensable in establishing a civil society in which citizens take a personal and active interest in public interests beyond political structures and mechanisms. The conference was hosted by the Government of Slovenia and chaired by Dr Klaus Neuhoff.

Common to all three sectors of society — the state, the market and the voluntary sector — is a twofold shortage: lack of legal framework and lack

of experience. The experts revealed that many countries have no laws on associations or charitable foundations, not to mention the absence of tax incentives for contributions and not-for-profit activities. In setting up a foundation or trust, an investment is needed, out of which the charity derives income for use on behalf of the aims and beneficiaries as stated in its charter. Since wealthy donors are few in the post-socialist countries, law-makers and the state bureaucracy generally consider the time spent to come up with a legal scheme for such undertakings a luxury. This attitude risks treating the whole voluntary sector as a "rich man's game of handing out aims". Equally troubling is the widespread view that voluntarism and its institutions are competitors of the public sector, which

previously had responsibility for all such activities. Pluralism, diversity and healthy competition are not yet recognized as values to be realized in the social and economic conversions in process.

However, if the four corners of the magic square of a civil society, i.e. Freedom, Justice, Peace and Prosperity, are to be realized by countries now in transition a profound change in attitudes is necessary. Instead of the present *ad hoc* application of substitute organizational forms for charitable activities (for-profit corporations, sometimes even political clubs or parties), an appropriate set of rules and institutions must be encouraged.

(INTERPHIL, Cedar House, Yalding, Kent, ME18 6JD, England, tel: (0622) 812373.

La politique européenne de développement selon les ONG de développement

Quels devraient être le contenu et les priorités de la politique européenne de développement? Cette question était au centre des débats des ONG européennes réunies à Bruxelles en avril 1993 pour l'Assemblée générale annuelle du Comité de liaison des ONG de développement auprès des Communautés européennes.

Les débats ont été organisés autour de 4 angles d'approche:

- la lutte contre la pauvreté
- les droits de l'homme
- le développement durable
- la problématique des migrations.

Ce thème n'a pas été choisi au hasard. Depuis quelques mois, les 12 Etats-membres de la CE se sont engagés suite au Traité de Maastricht dans un processus de redéfinition de la politique communautaire de développement (Horizon 2000). Les ONGD ont souhaité apporter leur contribution spécifique à ce débat, à partir de leurs expériences propres. L'AG a été l'occasion de passer au crible les politiques communautaires et de dégager un certain nombre de réponses et de propositions ONG.

Les conclusions de l'AG serviront à alimenter l'action de lobbying du CL tout au long de l'année en ce qui

concerne le processus « Horizon 2000 ». Un *document politique* reprenant les conclusions de l'AG sera finalisé au cours de cet été et sera diffusé largement au sein du réseau.

Un des points importants de cette AG a d'autre part été la discussion et l'approbation des *priorités politiques du Comité de Liaison pour 1993-94*. Ces priorités sont reprises en dernière page.

Les invités:

L'AG s'est déroulée avec la participation de M. *Francisco Grannell*, directeur à la DG du développement de la Commission, qui a prononcé l'allocation d'ouverture de l'AG de concert avec le président du Comité de liaison. M. Grannell regroupe notamment sous sa direction, la division ONG de la Commission. Les ONG avaient par ailleurs convié Mme *Cassanagnago-Cerretti*, co-présidente de l'Assemblée paritaire ACP-CE et comme invité d'honneur du Sud M. *Alfred Sawadogo*, coordinateur du projet régional ONG-gouvernement-PNUD en Afrique qui a livré son point de vue et des réflexions très appréciées sur les thèmes des droits de l'homme, de la pauvreté et des migrations.

Les ONG ont également ajouté à leurs travaux un *débat avec des parlementaires* membres de la Commission Développement, parmi lesquels Mme Simons qui a rédigé la réponse du Parlement européen au document « Horizon 2000 » de la Commission et qui comme les ONGD a adressé de vives critiques au document. Les ONGD ont également débattu avec M. Maxime Verhagen et M. Alexander Langer.

Autonomie des ONG

M. Bernard Ryelandt, chef de la Division ONG a fait lors de l'AG une intervention très remarquée sur la question des rapports entre les pouvoirs publics et les ONG et sur les risques d'instrumentalisation de ces dernières. « *Les gouvernements, et notamment souligné, doivent éviter d'être directs. Il faut discuter mais éviter d'imposer des normes n'igides, mettre sous tutelle l'action des ONG, faute de quoi l'Etat va se priver lui-même d'un apport original qui doit justement être différent de celui que peuvent faire les administrations. Le principe de base des relations Etat-ONG doit rester l'autonomie de choix.* »

Recommandations de l'AG

Relations ONG-Commission: De plus en plus, on constate dans la CE une tendance à vouloir considérer les ONG comme des sous-traitants de politiques définies par les autorités publiques plutôt que comme des acteurs autonomes. A la demande de l'AG, le Comité de liaison est chargé d'investiguer la question et de veiller à faire respecter l'identité des ONGD.

Ligne «cofinancement ONGD»: l'AG a rappelé que la ligne budgétaire B7-5010 « Cofinancement ONGD » est celle qui répond le mieux à la spécificité et au droit d'initiative autonome des ONGD et demande au Parlement européen de continuer à privilégier et accroître cette ligne.

Révision des « conditions générales de cofinancement»: l'AG s'est félicitée du dialogue établi entre la Commission et les ONG pour la révision et a rappelé quelques points qu'elle souhaite voir prendre en compte dans le cadre de la révision.

Financement de la relance en Afrique: L'AG a renouvelé l'appel lancé à la CE pour que soient mis en place des mécanismes financiers permettant de financer des actions de réhabilitation et pour que des fonds soient alloués dès 1993 à un plan spécial de réhabilitation en Afrique. (Voir infra).

Angola: L'instabilité actuelle dans le pays entraîne des souffrances énormes pour la population. Les ONG demandent à la communauté internationale d'intervenir rapidement. Elles demandent en particulier que soient créés des corridors de sécurité pour transporter l'aide d'urgence aux populations coupées de l'approvisionnement; que soit organisé un programme d'urgence en faveur des personnes déplacées; et que soit préparé un programme de reconstruction national.

Mozambique: L'AG attire l'attention sur les menaces que le manque de ressources promises par la communauté internationale risque de faire peser sur la mise en œuvre des accords de paix au Mozambique. Les ONGD demandent aux pays donateurs de libérer d'urgence les fonds

promis pour soutenir le processus de paix.

Résolution des conflits en Afrique: L'AG a exprimé son inquiétude devant la recrudescence des conflits armés en Afrique et invite les NU et la CE à s'engager plus activement dans la recherche de solutions à ces conflits et à investir d'urgence des ressources substantielles pour soutenir les processus de paix et de démilitarisation.

La résolution examine spécifiquement la situation en Angola, au Libéria, au Rwanda et au Soudan et adresse pour chacun de ces pays une série de recommandations d'action aux parties en conflit, aux Nations Unies ainsi qu'à la Communauté européenne. Il est par ailleurs demandé au Conseil des ministres de la CE de discuter un rapport sur le rôle des Etats-membres dans le commerce international des armes afin de parvenir à une réduction progressive des ventes d'armes vers l'Afrique.

Volume de l'aide au tiers monde: Les ONG insistent pour que l'aide aux pays de l'Est ne soit pas financée au détriment du Sud; elles rappellent les promesses faites à Rio en 1992 d'augmenter le volume de l'aide aux pays du Sud et invitent les pays donateurs à concrétiser d'urgence ces promesses.

Lomé IV: A l'occasion de la renégociation du Protocole financier de la convention de Lomé, les ONG réaffirment notamment l'importance qu'elles attachent à la «coopération décentralisée» qui fournit dans Lomé un mécanisme de soutien aux ONG du Sud et demandent que celle-ci soit développée par des moyens financiers supplémentaires.

Racisme et xénophobie: L'AG a exprimé sa préoccupation devant la montée du racisme en Europe et demande que tous les Etats-membres adoptent une législation condamnant fermement les actes de xénophobie. Les ONG demandent d'autre part à la presse et aux médias européens de se mobiliser et d'adopter une attitude positive de lutte contre le racisme en diffusant des programmes spéciaux, films, etc. et en montrant les étrangers sous un jour positif.

Droit d'asile: L'AG souligne dans cette résolution un certain nombre d'exigences minimales qui devraient être respectées lors du déroulement des procédures d'asile en Europe. Elle demande notamment que soit mis en place au niveau de la Communauté européenne un organe chargé d'assurer que le statut de réfugié soit octroyé dans tous les pays selon les mêmes critères et d'élaborer un certain nombre de critères minimum pour la réglementation du séjour des réfugiés.

Genre et développement: L'AG s'est réjouie de l'étoffement du Bureau «Femmes et développement» de la Commission européenne. Elle demande à la CE de poursuivre son programme de formation sur le genre et de développer des projets de développement qui aident les femmes à obtenir davantage de pouvoir et élargissent leurs droits.

Peuples indigènes : L'AG demande à la CE de reconnaître les droits des peuples indigènes sur leurs cultures, sur leurs terres et sur leur environnement et d'examiner l'impact de ses politiques actuelles sur ces peuples.

Villes: L'AG soutient la Charte de Berlin adoptée en octobre 1992 par la Conférence Nord-Sud organisée par Towns and Development.

ONG menacées au Kurdistan irakien: L'AG a adressé un message de solidarité à l'ONG Handicap International, dont l'un des représentants a été assassiné au Kurdistan irakien. Elle exprime dans ce message son inquiétude face à une situation où des volontaires de l'action humanitaire sont directement pris pour cible par le pouvoir en place et affirme son soutien à Handicap et aux autres ONG présentes dans la région.

Chris Hani: L'AG a été profondément choquée par l'assassinat de Chris Hani, membre du Comité exécutif national de l'ANC. Les ONG européennes demandent que justice soit faite et expriment leur entière solidarité avec tous ceux qui poursuivent la lutte pour une Afrique du Sud unitaire et non raciale.

(ONGD-CE Nouvelles, n° 33, juin 1993)

Travailleurs du bois

En 1893 se tenait à Zurich un congrès réunissant 33 travailleurs du bois de huit pays qui décidaient de fonder la première organisation syndicale internationale du secteur. La fédération internationale des travailleurs du bois était née.

En 1891 déjà, 25 délégués de dix pays s'étaient rencontrés à Bruxelles à l'invitation de la Fédération belge des travailleurs du bois pour discuter de coopération par delà les frontières et pour mettre sur pied un échange international d'information. Mais bien

peu de progrès avaient été réalisés jusqu'au congrès de Zurich en 1893. Un secrétariat avait été ouvert à Stuttgart, Karl Kloss en était le responsable, mais les dix premières années n'ont vu que de lents progrès. L'année 1904 sera une année charnière. C'est cette année-là que s'est tenu à Amsterdam un congrès qui réunissait 24 délégués de 17 organisations dans 11 pays qui représentaient 150.000 travailleurs syndiqués. L'internationale s'est nommée Fédération internationale des travailleurs

du bois, a adopté des statuts sur base de propositions de la fédération allemande des travailleurs du bois et a décidé d'une cotisation annuelle de un franc par 100 membres.

Bien des événements se sont produits depuis 1893. L'histoire de la FITBB et des internationales qui ont formé la FITBB par leur regroupement en 1933 sera publiée à l'occasion du congrès de centenaire qui a lieu cette année à La Haye (du 4 au 8 octobre).
(Bull. de la Fédération int. des travailleurs du bâtiment et du bois, 1, 1993)

UN Population Award

An African family planning leader, Dr. Fred T. Sai of Ghana, and a Japanese non-governmental organization, Mainichi Shimbun Population Problems Research Council, are recipients of the 1993 United Nations Population Award.

The award is presented annually by the Committee of the United Nations Population Award to individuals and institutions that have made out-

standing contributions to increasing the awareness of population problems and to their solutions.

Dr. Sai was chosen by the Committee for his leadership in the field of family planning. He is noted for his contributions to research on nutrition, community welfare and family planning, and for his direct involvement in both fertility throughout Africa and the developing world.

Mainichi Shimbun Population Problems Research Council was chosen for its achievements in creating awareness of population issues through *Mainichi Shimbun*, the newspaper that created the Council in 1949, and by continually publishing studies, books and articles on population.

(UN Press release)

ONG et financement

Si le monde rural ne doit plus compter que sur lui-même, peut-il trouver en son sein les moyens financiers de son propre développement?

Si oui, quelle est leur importance et comment les mobiliser à la lumière des expériences passées et ré-

centes ?
Quels systèmes d'épargne et de crédit peuvent permettre aux ruraux de s'approprier le financement de leurs actions et à quelles conditions?

C'est à ces questions qu'un dossier d'Agripromo s'efforce de don-

ner, sinon des réponses, à tout le moins des éléments simples et pertinents d'une réflexion approfondie sur le problème important de l'épargne et du crédit en milieu rural.

(«Epargner pour mieux vivre»,
Agripromo n° 81, avril 1993)

Qui dit mieux?

En 1927, les artisans marbriers américains voulant se rassembler sous le même toit, mais ne pouvant de mettre d'accord sur le nom, décidèrent de créer l'« International Association of Marble, Slate and Stone Polishers, Rubbers and Sawyers, Tile and Marble Setters' Helpers and Marble Mosaic and Terrazzo Workers' Helpers

(IAMSSPRESTMHMTWH) » dont le siège fut fixé à Washington. C'est le nom d'association le plus long enregistré au « Guinness Book of Records ».

Le 18 mai dernier, au siège de l'Unesco à Paris, le prix Houphouët-Boigny a été remis à Roberto Ago, président de l'Académie internationale de droit de La Haye et membre de l'UAI. A cette cérémonie assistaient notamment la reine Beatrix des Pays-Bas, le président français François Mitterand, le président du Portugal Mario Soares et le président Houphouët-Boigny.

Ce prix international pour la recherche de la paix, créé par la Conférence générale de l'Unesco en sa 25^e session (1989), a pour but d'honorer les personnes, organismes ou institutions ayant contribué de manière significative à la promotion, à la recherche, à la sauvegarde ou au maintien de la paix.

M Ago a annoncé que le montant du prix qui lui est décerné - soit 800.000 francs français - sera consacré à la formation au droit international de jeunes, particulièrement ceux des régions les plus défavorisées.

L'UAI adresse à M. Roberto Ago ses très sincères félicitations.

Current developments in industrial relations: Emerging developments in North America

The election of President Clinton brought big expectations of new initiatives in US labour policy. The President campaigned hard on the need to revitalize the American economy by creating "high skills/high wage" jobs. His appointment of close adviser Robert Retch as Secretary of Labor was the first signal of the high priority President Clinton assigns to this objective. In Canada labour policy has also come to occupy centre stage in national politics.

Both Canadian and US Governments face three closely interrelated policy challenges: (1) implementing a North American Free Trade Agreement (NAFTA) that contains appropriate workers' rights and environmental protections, (2) increasing investment in training, and (3) updating labour relations law and practice to promote workplace innovation and improved labour-management relations.

A NAFTA treaty was signed by President Bush, Canadian Prime Minister Mulroney and Mexico's President Salinas in 1992, but opposition from labour and environmental groups in both the US and Canada have forced the negotiation of additional labour and environmental terms. These negotiations are now under way and seek to strike a balance between encouraging free trade, upgrading labour standards and their enforcement in Mexico, and helping US and Canadian workers adjust to the job displacement that NAFTA is expected to cause.

The Canada-US Free Trade Agreement (FTA) that took effect in 1989

has been criticized by the Canadian Labour Congress for encouraging movement of capital and jobs to the US where labour laws and costs are perceived to be more favourable to business. Dissatisfaction over the poor performance of the economy and the effects of the FTA contributed to Prime Minister Mulroney's recent decision to resign. These issues will feature prominently in the federal elections to be held later this year.

In the US adapting to a more open international economy will require strengthening public and private investments in education, training and life-long skill development and renewal. A new national training policy is likely to include new school-to-work transition programmes, not necessarily along the specific lines of the German apprenticeship system but clearly trying to adapt this approach to fit the American culture and environment. New incentives for private firms to strengthen their investment in training are also under discussion — possibilities include tax credits and matching grants.

The Clinton Administration also recognizes the need to update American labour relations law and practice. The Secretary of Labor and the Secretary of Commerce recently created a Commission on the Future of Worker-Management Relations, chaired by former Secretary of Labor (and former IIRA President) John Dunlop. The commission will have a broad mandate to recommend changes in policy needed to produce a labour relations system adapted to

the needs of the twenty-first century. Among other things it will need to consider how to encourage greater employee participation at the workplace and in managerial or strategic decisions, in addition to strengthening and updating the US collective bargaining system.

In Canada, British Columbia and Ontario recently amended their labour laws to strengthen workers' rights to organize, to ban replacement of striking workers, and to encourage more joint labour-management investments in training, job creation and new technologies. At the federal level the labour and business representatives on the Canadian Labour Market and Productivity Centre recently issued a set of principles to guide economic restructuring that call for a wide variety of joint labour-management efforts to encourage training and development, capital investment and technological innovation, enterprise and workplace reorganization, and respect for workforce diversity.

In short, North America is opening a new era of debate over how to update our labour policies to meet the challenges of an international economy. This promises to be an interesting decade for all of us in the labour and industrial relations field.

Thomas A. Kochan
President of the International
Industrial Relations Association
(IIRA) and professor at the
Massachusetts Institute of
Technology.

Congress attendance

Participation at the congresses of the International Union of Nutritional Sciences:
Basle 1952, attendance 150 from 18 countries;
Amsterdam 1954, attendance 360 from 32 countries;
Paris 1957, attendance over 1000 from 22 countries, 367 papers;
Washington 1960, attendance over 2000 from 65 countries, 413 papers;
Edinburgh 1963, attendance about

1500 from 63 countries, 225 papers;
Hamburg 1966, attendance about 2100 from 81 countries, 800 papers;
Prague 1969, attendance 1800 from 62 countries, 896 papers;
Mexico City 1972, attendance over 2000 from 66 countries, 834 papers;
Kyoto 1975, attendance about 2300 from 55 countries, 900 papers;
Rio de Janeiro 1978, attendance

about 3500 from 92 countries, 1200 papers;
San Diego 1981, attendance about 2500 from 83 countries, 1011 papers;
Brighton 1985, attendance about 2333;
Seoul 1989, attendance about 3500 from 104 countries;
Adelaide 1993;
Montreal 1997.
(IUNS, Annual Report 1992)

Séminaire hanté

Pour accueillir les réunions, on n'est pas à court d'idées originales. En Angleterre le duc de Roxburghe propose aux entreprises d'organiser dans son château des séminaires, des réceptions ou des conférences. Rien de bien surprenant à première vue. C'est que l'originalité de la suggestion tient dans le fait que le Floors Castle est supposé... hanté. Des dîners peuvent même être organisés dans le vaste salle à manger.

Les renseignements peuvent être pris auprès de Roddy Jackson, Roxburghe Estates Office, Kelso TH5 7SF, tel: 0044/573/23.333.

(*La Libre Belgique*, 17.9.1993)

ONG et finances

Des représentants d'ONG européennes, du monde financier et des affaires et d'organisations internationales, ont participé à un séminaire organisé par la Banque Interaméricaine de développement. Le séminaire tenu à Paris, en mai 1993, avait pour thème « Le financement du développement durable ». Le représentant suppléant en Europe, Jean-Michel Houde, a expliqué les programmes de la Banque en faveur de l'environnement, en mettant l'accent sur le projet « dette en échange de la nature » récemment financé par la BID au Mexique.

La manifestation était organisée par le Foro de Apoyo Mutuo, une organisation qui regroupe les ONG mexicaines, a l'invitation de trois ONG françaises particulièrement pré-

sentes en Amérique latine: le CCFD, le Secours Catholique et le SIDI.

(*BID Information*, juin 1993)

Human rights for all, conference confirms

The World Conference on Human Rights concluded its two-week session in Vienna, Austria, on 25 June 1993, with a reaffirmation of the universality of human rights throughout the world. For a while though, it had seemed that this would not be agreed, since a bloc of mainly Asian nations had argued that human rights exist as a function of a country's history, level of development, cultural tradition and religion.

However, the conference's final declaration committed states to promote and protect all human rights "regardless of their political, economic and cultural systems".

The conference declaration also endorsed a US proposal for the creation of a new post of high commissioner on human rights. However, the decision to establish the position was deferred until the next session of the UN General Assembly, which begins in September. There was also a call for more money and status for human rights organizations at the UN.

While the conference had no legislative authority, it did break new ground by extending the definition of human rights to embrace the special rights of children, minorities, indigenous people and women.

The declaration stated that the human rights of women and of the female child are an inalienable, integral

and indivisible part of universal human rights. It said that the eradication of all forms of discrimination on grounds of sex are priority objectives of the international community. The conference established a special rapporteur to investigate violence against women.

On 18 June, the International Year for the World's Indigenous People (1993) was commemorated and Nobel Peace Prize laureate, Rigoberta Menchu Turn, called on the conference to declare an international decade for indigenous peoples, which was subsequently recommended to begin in January 1994. The conference also called for the drafting of a declaration on the rights of indigenous people by a working group of the United Nations, and further recommended that UN advisory services and technical programmes respond positively to requests that would directly benefit indigenous people.

More than 3,000 representatives of 813 non-governmental organizations were reported to have attended the conference, outnumbering the 2,100 or so government representatives who participated. Representatives of 119 of these NGOs addressed the plenary during the general debate on a broad range of issues. Intergovernmental organizations, specialized agencies and United Nations Human Rights entities also took part.

Contact: Human Rights Project, UN DPI, United Nations Plaza, New York, NY 10017, USA; Fax: (1 212) 4556.

(Centre for our Common Future, July 1993)

New... Plans... Creations... New... Plans... Creations... New...

A resolution has been introduced in the U.S. Congress calling for the creation of a North American Development Bank (NADB) to finance environmental and infrastructure projects in support of the proposed North American Free Trade Agreement (NAFTA) among Canada, Mexico and the United States.

Sponsors of the resolution said the development bank might be established under the auspices of the Inter-American Development Bank (IDS) and could possibly provide capital for projects in Canada and the United States, as well as along the U.S.-Mexican border.

Sources on Capitol Hill emphasize

that a Congressional resolution, if it were to be adopted, would not have the same force of law as a legislative proposal. They said, however, that debate on the resolution, which began last month in hearings held by the House Banking Committee's subcommittee on international development, finance, trade and monetary

policy, could lead to the introduction of bills later on.

Under the current IDB charter, the United States and Canada are non-borrowing members of the bank, and loans are not allowed for projects in either of the two countries. Discussions have been held, however, within the Clinton administration on amending the rules to permit the creation of a NAFTA-related facility within the IDB, with the power to issue bonds and to leverage funds provided by governments as guarantees in international finance markets.

Preliminary proposals would have the United States provide two-thirds of the financing for the NAFTA facility. Under the usual arrangements for financing of international development institutions, donor countries pay only a small portion of the total money needed by an institution and provide the balance as callable capital to support bond issues and other borrowings.

The NAFTA facility, if it were created, would probably be capitalized at about \$10 billion, with only \$250 million of that in the form of paid-in capital.

Parallel to the introduction of the North American Development Bank resolution in the Congress, U.S., Mexican and Canadian officials, negotiating labor and environmental side accords to the NAFTA, agreed last month on contributions of \$100 million from each of the participating governments to a North American environmental fund.

The agreement in principle to provide environmental protection funds did not spell out details of how the fund would be managed or when payments would begin.

In the same negotiating session, the three countries also agreed that environmental and labor commissions set up under the NAFTA would not have supranational powers to enforce labor and environmental standards. Negotiators of the side accords have been wrestling with U.S. demands that trade sanctions be applied against violators of the agreed-upon standards. After the meeting, participants said only that "substantial progress" had been made in creating mechanisms for enforcement.

O.A.S.-CECON Trade News

L'UNESCO et l'Université de

Trèves en Allemagne sont convenues du lancement d'un Programme de coopération, qui comprend la création d'une chaire UNESCO en sciences sociales au Centre d'études européennes de cette université.

L'établissement de la chaire, la première de ce type en Allemagne, a été célébré à l'UNESCO au cours d'une cérémonie le 19 juillet 1993 à laquelle ont assisté le professeur Jürg Hasler, président de l'Université de Trèves, Christoph Derix, ambassadeur, délégué permanent de l'Allemagne auprès de l'UNESCO, professeur Klaus Hüfner, vice-président de la Commission allemande pour l'UNESCO, Traugott Schöfhaler, secrétaire général de ladite Commission, et le professeur Bernd Hamm, directeur du Centre d'études européennes et titulaire pour 1993 de la chaire Jean Monnet, la plus prestigieuse distinction de l'enseignement supérieur européen.

Dans son allocution, le Directeur général de l'UNESCO, Federico Mayor, a affirmé que l'importance des universités résidait aujourd'hui dans leur adaptabilité au « rythme de la vie ». « Vous pouvez réagir très rapidement et adapter vos programmes et vos structures, et les professeurs ne sont pas voués à donner constamment les mêmes cours. Vous pouvez évoluer en fonction de la réalité; vous pouvez également anticiper et surtout construire la réalité de demain. C'est, à mes yeux, le rôle le plus important que les universités ont aujourd'hui à jouer dans la vie publique ».

La création de la chaire UNESCO fait partie de la première phase du Programme de coopération entre l'Organisation et l'Université de Trèves qui portera tout particulièrement sur la recherche d'institutions partenaires, destinées à former un réseau européen d'universités associées de l'UNESCO, dans le cadre du programme de jumelage universitaire UNITWIN de l'Organisation.

Selon les termes de l'accord signé entre l'UNESCO et l'université, la chaire encouragera la poursuite d'études avancées dans des domaines tels que la durabilité dans le développement urbain et régional, l'avenir des institutions démocratiques, les migrations internationales, les minorités et les phénomènes multiculturels ainsi que les femmes en Europe.

Les résultats du Programme de coopération seront évalués lors

d'une réunion prévue pour le second semestre de 1995, qui étudiera également le plan de travail et d'autres aspects de la deuxième phase.

Fondée en 1473, l'Université de Trèves est classée parmi les dix premières d'Allemagne en sciences sociales, économiques et humaines. Elle accueille aujourd'hui 10.000 étudiants dont 10 pour cent sont étrangers. En outre, 15 pour cent du corps enseignant viennent d'autres pays (*UNESCO PRESSE*, 23 juill. 1993)

Representatives from leading academic exchange agencies in 10 European countries met in Brussels recently to put the finishing touches to plans for the creation of a new European-level organisation. The new body, to be called the Academic Cooperation Association (ACA):

- will specialise in the management of programmes and projects for the support of international cooperation in the higher education sector;

- will promote and carry out research and evaluation on the topic of international academic cooperation, mobility and exchange;

- and will perform an important networking function in drawing together the major national agencies in this field for the purpose of stimulating greater cooperation and interaction between them.

The considerable growth in the volume of mobile students and academic staff, is bringing new challenges for cooperation managers at all levels, and new needs for closer collaboration between key agencies in the field.

Though strongly based in Europe, ACA will not be oriented entirely towards cooperation between EC Member States and EFTA countries. Significant activities are likely to be developed in the area of cooperation with Central and Eastern Europe, and also between Europe and other parts of the world — an area of work in which many of the ACA member organisations also have wide experience. This will include both cooperation with industrialised countries and the support of strengthened links between universities in Europe and the developing world.

ACA will be based in Brussels, with a secretariat team headed by former ERASMUS Bureau director

Alan Smith. The first president of ACA will be Prof. Margal Grilo, President of the National Council for Education in Portugal and Director of the Department for Cooperation at the Gulbenkian Foundation, Lisbon.

Further information on ACA can be obtained from: Mr. A. Smith, Director, Academic Cooperation Association (ACA), rue d'Egmont 15, B-1050 Brussels.

(Communiqué, 19 July 1993)

*

Un nouveau programme global «Artistes sans frontières», destiné à enrichir la carrière et favoriser la mobilité des artistes et interprètes, va être lancé par le Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC) de l'UNESCO, dont le Conseil avait décidé le 30 juin d'adopter l'initiative.

« L'objectif du programme est d'aider les artistes du monde entier à accroître leur savoir-faire et enrichir leur vision en s'exposant à des environnements culturels autres que les leurs», a expliqué Bernard Faivre d'Arcier, président du Conseil du FIPC et directeur du prestigieux festival d'Avignon.

Il permettra aux artistes de nouer des liens par-delà les continents, les aidant ainsi à évoluer sur le plan professionnel, et apportera sa contribution au répertoire mondial de la création artistique de plus en plus multi-culturel.

Le FIPC vise à créer un service d'information international portant sur les moyens et possibilités d'évolution professionnelle existant dans le monde entier ainsi qu'à lancer un programme de bourses et d'allocations de voyage, principalement au bénéfice des artistes des pays en développement, en coopération avec un certain nombre de fondations et d'organismes de formation.

Parmi les autres objectifs du programme, on peut citer la promotion de projets d'action spécifiques des réseaux de coopération transnationaux et l'organisation d'une série d'ateliers de créativité dans les pays en développement, dirigés par de grands artistes de ces pays.

Ce nouveau programme poursuivra également un autre but, celui de démontrer par une «pédagogie de l'exemple» que c'est l'artiste lui-même — plutôt que des institutions ou des structures formelles — qui doit être au cœur de toute «politique» ef-

ficace en faveur de la création artistique.

En outre, à l'initiative de l'actrice américaine Marisa Berenson, qui a été nommée membre du Conseil du FIPC en décembre 1992, une campagne internationale spéciale sera lancée pour venir en aide aux artistes handicapés.

Il s'agira notamment dans ce cadre de faire connaître au niveau international les réussites individuelles et les actions de promotion du travail des artistes handicapés dans le monde entier; d'aider de telles initiatives à sortir de leur ghetto et à s'intégrer dans les courants artistiques dominants; d'organiser des ateliers de créativité dirigés par des artistes reconnus, qui ont surmonté leur handicap, et ouverts à des artistes sans handicap; de constituer enfin un fonds spécial pour les bourses et allocations d'études et de voyage.

Les bourses seront financées par les intérêts afférents à une dotation de 3 millions de dollars US environ, qui résultera de la vente d'une propriété située dans la région parisienne et offerte à l'UNESCO en 1956 par un couple suédois, M. et Mme Aschberg. Toutes les subventions allouées sur ce revenu le seront au titre des «Bourses UNESCO-ASCHBERG pour les artistes».

Pour favoriser la coopération, il a été proposé de promouvoir les initiatives lancées avec et par les réseaux informels d'information et de coopération transnationaux et/ou intercontinentaux. Le Fonds distinguera les actions qui rapprochent des disciplines et des intérêts différents ou qui aident à satisfaire des besoins particuliers, comme ceux des artistes appartenant à des minorités ou handicapés.

Le FIPC envisage également de constituer son propre réseau d'artistes, qui seront ses bénéficiaires. (UNESCO PRESSE, 23 juill. 1993)

*

In the belief that humanity is entering a new global age, Ervin Laszlo (member of the Club of Rome, "foremost exponent of systems philosophy and general evolution theory" and Science Advisor to UNESCO) has recently founded the European Academy for Evolutionary Management and Applied Studies.

The Academy includes some of the world's leading scientists and thinkers, including Ilya Prigogine,

Jonas Salk and Federico Mayor. Its aim is to provide a bridge "for transferring relevant insights from the new sciences of chaos, complexity and evolution to the practical arena of international business". The Academy incorporates an Institute for Applied Studies and a Forum for Advanced Studies. The plan is for the Institute to organise seminars which bring together top and upper-middle level managers, evolutionary and chaos scientists, and management trainers and consultants. Business, it is argued, must today operate in a new context. Just as "knowledge relating to international competition and new technologies has provided the necessary information-base in past decades", so will the knowledge developed in the sciences of evolution, chaos and systems theory provide executives with the information and principles needed to respond in an appropriate manner to the complexities and challenges of the present and future decades.

The Academy's Forum for Advanced Studies brings together leading scientists from around the world to "create and develop a world-class basis of excellence in the field of evolutionary knowledge". Programmes include conferences, the General Evolution Research Group, and publications.

Claus-Peter Leonhardt, The Executive Director, European Academy for Evolutionary Management and Applied Studies, Maidorn Strasse 7A, D-6400 Fulda, Germany. Tel.: (661) 58551; Fax: (661) 56231.

(World Goodwill Newsletter, 1993, 2-3)

*

L'Alliance européenne de santé publique (AESP) a été officiellement établie à la fin mars 1993 au cours d'une réunion à Bruxelles à laquelle Eurolink Age participait comme membre fondateur.

En juillet dernier, l'Alliance a organisé une conférence de deux jours sur les «Priorités de recherche dans le domaine de la santé publique en Europe». Elle a entendu des interventions de la part de M. Alain Pompidou, MdPE, Mme Laurette Onkelinx, ancien secrétaire d'Etat belge à la santé, et du Dr Erio Ziglio. Des représentants de la Commission européenne sont également intervenus. (Bulletin Eurolink Age, juillet 1993)

Vie associative

Foreign ministers of the Association of Southeast Asian Nations (ASEAN) at Singapore on July 24, 1993, approved a proposal to set up an 18-member forum to tackle thorny political and security issues in the region. A joint communique issued at the end of a two-day meeting said the ministers endorsed the proposal for an Asian Regional Forum "to promote consultations on regional political and security issues". The forum members are ASEAN, its seven main trading partners — the United States, Japan, Canada, the European Community, South Korea, Australia and New Zealand, plus Russia, China, Vietnam, Laos and Papua New Guinea.

(*The Muslim World*, 31-7-1993)

*

En créant l'Agence des relations internationales de l'enseignement supérieur (ARIES), la Conférence des présidents d'universités françaises s'est dotée d'un outil qu'elle met au service des établissements d'enseignement supérieur en matière de relations internationales, y compris les systèmes d'enseignement supérieur

étrangers. Le but recherché étant de renforcer la coopération universitaire de l'ensemble des institutions d'enseignement supérieur français.

ARIES aura son siège à Paris et, à terme, une antenne légère à Bruxelles. La structure devra, selon les auteurs du document de présentation de l'agence, rester souple et évolutive, de manière à s'adapter de la façon la plus efficace possible aux besoins et aux réalités du terrain.

Le premier président de l'ARIES est M. Régis Ritz, président de l'Université de Bordeaux III et président de la COREX. M. Régis Ritz est par ailleurs vice-président de l'AUPELF-UREF.

(*Universités*, mars-avril 1993)

*

Freedom from Debt Coalition (FDC)

Many countries have been experiencing serious stories in their socio-economic life as a consequence of large external debts. People Movements, NGOs and other sectors of Civil Society have come together in some countries to challenge national and international policy that perpetuate Debts. For the Asia-Pacific re-

gion, the Philippines had made such a coalition several years ago.

Last year, following a meeting in Washington D.C., it was decided to launch an Asia-wide network of Freedom from Debt Coalition (FDC) to prepare a regional response to Structural Adjustment policies, Debt and associated model of Development. FDC is, therefore, a unique example of NGOs, networks, People's Movements, Academics, Media and other actors of Civil Society to come together to address a macro-economic policy that perpetuates an unjust global order. It also attempts to challenge the policy frameworks set up by Multilateral Banks like World Bank, IMF and Asian Development Bank.

For further details, contact:

Leonor M. Briones
President
School of Labour & Industrial Relations (SOLAIR)
University of the Philippines,
Diliman, Quezon City 1101 Philippines
Tel: 97-60-61 to 69 local 4804
Cellular phone: (632) 097-377-2980.

Quelques conférences *Some conferences*

Associations

1-4 septembre, Aix-en-Provence, France:

«Place et rôle des associations dans la construction de l'Europe des Citoyens et des Droits de l'Homme», université d'été organisée par le Centre pour l'Europe des Citoyens et des Droits de l'Homme sous le patronage de la Commission des Communautés Européennes.

Renseignements: CICE, Délégation du Centre pour l'Europe des Citoyens et des Droits de l'Homme, 41 domaine de Cabri, Palette Le Tholonet, 13100 Aix-en-Provence, tél.: +33 42 66 82 58.

Institut international de droit humanitaire

6-8 septembre, San Remo, Italie:

18ème Table Ronde sur «Les problèmes actuels dans le droit international humanitaire», à l'intention d'experts des gouvernements, des organisations internationales, des ONG, des organisations de la Croix et du Croissant rouges, ainsi que d'experts individuels.

Octobre, San Remo, Italie:

Cours de formation sur «L'application des droits de l'homme et l'administration de la justice dans les pays en voie de développement», pour magistrats et fonctionnaires gouvernementaux des pays d'Asie centrale et du sud-est.

Renseignements : Institut International de droit humanitaire, Villa Ormond, Corso Cavallotti 115, I-18038 San Remo, tél.:+39 18454 18 48; fax:+39 18454 1600.

Conseil de l'Europe

16-18 septembre, Paris, France:

Conférence interparlementaire «Citoyens, démocratie représentative et construction de l'Europe», organisée par la Commission des relations parlementaires et publiques de l'Assemblée Parlementaire.

An invitation 10 participate at the

21st World Conference of the

Society for International Development on

"People's Rights and Security:

Sustainable Development Strategies for the 21st

Century"

Mexico City, 6th-9th April 1994



The Conference will address the question "how do we achieve sustainable development" through three key themes: Putting People First; principles of human centred development; Protecting People and the Earth for Sustainable Development; Governance and Institutions for Self-Reliant Societies.

For a full conference programme and registration form, please contact:

SID Secretariat, Palazzo Civiltà del Lavoro, Rome, Italy.
Tel: (39-6) 592.5506; Fax: (39-6) 5913836

Renseignements: Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cedex, tél. : +33 88 41 21 48; fax: +33 88 41 27 95.

Global Governance

25-27 September 1993, New York City:

A democratic UN for global governance, conference convened jointly by the World Citizens Assembly and CAMDUN (Conferences on a more democratic United Nations) and hosted by the Association of World Citizens.

Among the topics discussed: Proposal to link NGO global governance networks.

Information: CAMDUN, 301 E. 45th St. 20B, New York, NY 10017. T. (212)983-3353.

Global Biodiversity

11-15 October 1993, Geneva:

First intergovernmental meeting to discuss the Biodiversity Convention since Rio, convened by the Intergovernmental Committee for the Convention on Biological Diversity.

Contact: Convention on Biological Diversity, Interim Secretariat, 15 Chemin des Anémones, CP 356, CH-1219 Châtelaine, Geneva. T. (41 22)979 9111; Fax 7972512.

7-9 October 1993, Gland, Switzerland:

Just prior to the intergovernmental negotiations, Global Biodiversity Forum convened by the World Conservation Union in collaboration with the World Conservation Monitoring Centre, the African Centre for Technology Studies, UNDP, and the Governments of Canada, the Netherlands and Switzerland.

Contact: Jeff McNeely, IUCN, Ave de Mauverney, Gland, Switzerland. T. (4122) 999 0115; Fax 999 0015.

Centre Nord-Sud

18-20 octobre, Rome, Italie:

«Symposium international sur l'interdépendance et la solidarité méditerranéennes».

24-30 octobre, Mollina, Espagne

Séminaire de formation Nord-Sud pour des organisations de jeunesse.

8-10 novembre, Oslo, Norvège:

Table Ronde sur «L'action européenne en faveur de la tolérance et de la compréhension interculturelle».

Renseignements: Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales, Avenida da Liberdade,

229-4°, P-1200 Lisbonne, tél.: +351 1 522903, fax: +351 1 353 1329.

Mouvement Européen

21-22 octobre, Munich, Allemagne:

Colloque sur « La citoyenneté européenne et les droits des minorités».

Renseignements: Mouvement Européen, Place du Luxembourg 1, B-1040 Bruxelles, tél.: +32 2 512 44 44; fax: +32 2 512 66 73.

ICDA Conférence on GATT and "Good Governance" in International Trade

Brussels, 29th October 1993

Venue:

NCOS

Rue de la Linière 11, B-1060 Brussels. Tel: +32 2 539 26 20. Fax: +32 2 539 13 43.

Organizers:

ICDA - International Coalition for Development Action
Rue Stévin 115, B-1040 Brussels. Tel: +32 2 230 04 30. Fax: +32 2 230 03 48.

Euro Citizen Action Service

23-24 novembre, Bruxelles, Belgique:

Conférence sur la politique européenne de l'environnement et le rôle du citoyen: «L'importance des initiatives locales».

Renseignements: rue Defacqz 1, 1050 Bruxelles, tél.: +32 2 534 51 66; fax: +32 2 534 52 75.

Comité ONG sur la famille

28 novembre - 2 décembre 1993, La Valette, Malte:

Forum mondial des ONG pour lancer l'Année internationale de la famille 1994.

Thème: Promouvoir la famille pour le bien-être de l'individu et de la société.

Organisé par le Comité des ONG pour la Famille de Vienne en collaboration avec les autres Comités pour la Famille de New York et Paris, en coopération avec le Secrétariat de l'Année internationale de la Famille des Nations Unies.

Renseignements: IYF-NGO Executive Secrétariat, An der Hülben 1/14, A-1010 Vienna, Austria. T. (43-1) 5138687. Fax (43-1) 512163875. Or: IYF National Committee of Malta, Ministry for Home Affairs and Social Development, St Vénéra, Malta. T. (356) 48 51 0005. Fax (356) 44 35 95.

ASSOCIATIONS TRANSNATIONALES
TRANSNATIONAL ASSOCIATIONS

Some Items in recent issues: <i>Parmi les thèmes traités récemment:</i>	<i>Numéros:</i>	Issue number:
Transnational actors in the international system <i>Les acteurs transnationaux dans le système international</i>	4/1993.	3/1987, 1/1990.
The recognition of the legal personality of INGOs <i>La reconnaissance de la personnalité juridique des OING</i>	5/1990, 6/1990.	3/1986, 3/1990,
Latin American Associations <i>Les associations latine-américaines</i>	3/1990.	6/1986, 6/1989,
INGOs' vision of education for Peace <i>L'éducation pour la paix selon les OING</i>		6/1987, 3/1989.
New social movements <i>Les nouveaux mouvements sociaux</i>	1/1990, 3/1990.	1/1988, 6/1989,
Cooperatives in today's world <i>Les coopératives dans le monde contemporain</i>	5/1990.	3/1988, 1/1990,
Voluntary work <i>Le travail volontaire</i>	4/1990, 6/1990.	2/1989, 3/1990.
Cooperation between INGOs and IGOs (Unesco, World Bank, HCR, EEC, OECD) <i>La coopération entre les OING et les OIG (Unesco, Banque mondiale, HCR, CEE, OCDE)</i>	2/1993.	2/1991, 3/1992,
INGOs' view of environmental problems <i>Les OING et les problèmes écologiques</i>	1/1990.	3/1989, 4/1989,
Humanitarian aid and humanitarian law <i>L'aide et le droit humanitaires</i>	4/1990, 2/1992.	2/1988, 6/1989,
Europe 1993		4/1992.
Europe 1993		5/1990, 6/1990, 4/1991, 3/1992.
Language in a transnational perspective <i>Langage et transnationalité</i>	1/1992, 2/1992.	1/1991, 6/1991,
Civil Society and the State <i>La société civile et l'Etat</i>		3/1991, 1/1992.
Europe and Latin America 1992 <i>Europe et l'Amérique latine 1992</i>		6/1991, 1/1993.

Forthcoming topics :

Dans les prochains numéros:

- Le statut consultatif des ONG auprès des Nations unies
NGO Consultative Status with the UN
- A NGO view of the European Development Policy
La politique européenne de développement vue par les ONG

Articles appearing in the journal are indexed in PAIS (Public Affairs information Service) and AGRIS (International Information System for the Agricultural Sciences and Technology), FAO. _____

